GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
MINISTÈRE D'ÉTAT
SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN DE DOCUMENTATION

21e Année — 31 MAI 1965 — N° 9

SOMMAIRE

1) Mémorial 2
2) Chambre des Députés 2
3) La Visite officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à Sa Sainteté le Pape Paul VI 4
4) La Visite officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse aux chefs-lieux des cantons de Wiltz, Grevenmacher et Clervaux 7
5) Allocution de Son Altesse Royale le Prince Charles au déjeuner des Comités de Rapprochement Benelux à Bruxelles 11
6) Manifestation européenne à Luxembourg
Allocution de S. Exc. M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères 14
7) Déclaration de S. Exc. M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, concernant Radio-Luxembourg 17
8) La Célébration du Memorial Day à Luxembourg 19
9) Inauguration de la XVIIe Foire Internationale de Luxembourg . 20
10) La Journée luxembourgeoise à la Foire Internationale de Bruxelles 24
11) Colloque de l'O.C.D.E. à Luxembourg sur la Politique Scientifique et le Développement Economique
Allocution de M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Culturelles 26
12) Le Congrès International de la Promotion du Travail et des Travailleurs à Luxembourg 30
13) Cérémonie d'inauguration du Monument aux Morts et de l'aile nouvelle du Lycée de Garçons d'Esch-sur-Alzette 36
14) Inauguration de la Société Luxembourgeoise des Plastiques à Redange-sur-Attert 40
15) Nouvelles de la Cour 42
16) Réunions du Conseil de Gouvernement 42
17) Nouvelles diverses 43
18) Le Mois en Luxembourg 54

Mémorial (mois de mai)

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture.

Le Mémorial du 6 mai 1965 publie la loi d'orientation agricole du 23 avril 1965 ainsi que la loi du même jour portant création d'un fonds de solidarité viticole.

Un règlement grand-ducal du 28 avril 1965 détermine les conditions de recrutement et de stage du personnel du cadre supérieur du service d'économie rurale.

*

Ministère du Budget.

Le Mémorial du 17 mai 1965 publie le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1965.

*

Ministère de l'Economie Nationale.

Quatre règlements grand-ducaux du 14 avril 1965 ont pour objet la fixation de nouveaux prix pour le beurre, le sucre, les viandes de bœuf et le gros bétail de boucherie.

*

Ministère de l'Education Nationale.

Un règlement grand-ducal du 28 avril 1965 fixe les indemnités des commissions pour les examens de passage et de fin d'études aux établissements d'enseignement secondaire.

*

Ministère d'Etat.

La loi du 23 avril 1965 fixe l'indemnité revenant aux députés.

*

Ministère de la Force Armée.

Un règlement grand-ducal du 4 mai 1965 remplace le règlement grand-ducal du 25 octobre 1963 déterminant les services luxembourgeois dans lesquels les officiers et sous-officiers de carrière de l'armée peuvent être employés par ordre du Gouvernement.

*

Ministère de la Santé Publique.

Un règlement grand-ducal du 14 avril 1965 détermine les conditions d'admission, de nomination et de promotion des agents sanitaires au service de l'Inspection sanitaire.

Un règlement grand-ducal du 13 mai 1965 établit des critères de pureté spécifiques pour les agents conservateurs pouvant être employés dans les denrées alimentaires destinés à l'alimentation humaine.

*

Ministère du Trésor.

Un rèlement grand-ducal du 13 mai 1965 détermine les conditions d'admission, de nomination et de promotion du personnel des carrières artisanale et technique de la Caisse d'Epargne de l'Etat.

*

Ministère des Affaires Etrangères.

La loi du 26 mai 1965 approuve : 1° le protocole portant revision des conventions instituant l'Union économique belgo-luxembourgeoise, 2° le protocole spécial relatif à l'agriculture, 3° le protocole spécial relatif au régime d'association monétaire, signés à Bruxelles, le 29 janvier 1963.

Chambre des Députés (mois de mai)

4 mai 1965 : Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. — Réunion de la Commission Agricole. —

5 mai : Réunion de la Commission Agricole. — Réunion de la Commission des Traitements. — Réunion de la Commission des Finances et des Affaires Economiques. —

11 mai 1965 : 46e séance publique. — Allocution de Monsieur le Président à l'occasion du décès de Monsieur Léopold Figl, Président de l'Assemblée Nationale autrichienne. — Questions posées au Gouvernement. — Lecture d'une proposition de loi. Prise en considération et renvoi au Conseil d'Etat. — Dépôt des propositions de l'honorable Monsieur Fandel concernant la modification du règlement. — Composition d'une commission spéciale. — Projet de loi portant modification de la loi du 21 mai 1951 ayant pour objet la création d'une caisse de pension des artisans, telle qu'elle a été modifiée et complétée par les lois des 24 décembre 1955, 26 juillet 1956 et 13 mai 1963, ayant pour objet l'amélioration et l'harmonisation des régimes de pension contributifs (N° 854). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nomial et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant les conventions collectives de travail (N° 919). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. —

Réunion de la 2e Section de la Chambre. —

12 mai 1965 : 47e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Dépôt d'une proposition de loi. — Projet de loi concernant les conventions collectives de travail (N° 919). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant l'article 9 de la loi du 5 août 1963 concernant l'importation, l'exportation et le transit des marchandises (N° 1087). Rapport de la Commission des Finances et des Affaires Economiques. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet de modifier l'article 196 du Code des assurances sociales et l'article 48 de la loi du 29 août 1951 ayant pour objet la réforme de l'assurance-pension des employés privés (N° 702/16). Seconde lecture. Rapport de la Commission des Affaires sociales. Discussion générale. —

Réunion du Bureau de la Chambre. — Réunion de la Commission des Affaires Militaires. — Réunion de la Commission des Traitements. —

13 mai 1965 : 48e séance publique. — Annonce d'interpellation. — Lecture d'une proposition de loi. — Projet de loi ayant pour objet de modifier l'article 196 du Code des assurances sociales et l'article 48 de la loi du 29 août 1951 ayant pour objet la réforme de l'assurance-pension des employés privés (N° 702/16). Seconde lecture. Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles amendés. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant modification de l'article 34 de la loi du 2 août 1939 sur la protection de l'enfance (N° 1032). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. —

18 mai 1965 : 49e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Dépôt d'un projet de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi portant approbation du Protocole additionnel à la Convention Européenne relative à l'équivalence des diplômes donnant accès aux établissements universitaires, signé à Strasbourg, le 3 juin 1964 (N° 1115). Rapport de la Commission des Affaires Etrangères. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Interpellation de l'honorable Monsieur Kirsch sur les réductions fiscales en matière d'habitations à bon marché. —

Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. — Réunion de la Commission des Finances et des Affaires Economiques. — Réunion de la Commission des Pétitions. — Réunion de la Commission des Traitements. —

19 mai 1965 : Réunion des trois Sections de la Chambre. — Réunion de la Commission de Travail. —

20 mai 1965 : Réunion de la Commission des Traitements. —

25 mai 1965 : Réunion de la Commission des Traitements. —

26 mai 1965 : 50e séance publique. — Analyse des pièces. — Règlement des travaux parlementaires. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Institution de deux commissions spéciales. — Déclaration de Monsieur le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, concernant Radio-Télé-Luxembourg. Questions et interpellations concernant Radio-Télé-Luxembourg. — Projet de loi portant approbation de l'Accord européen sur la circulation des jeunes sous couvert du passeport collectif entre les pays membres du Conseil de l'Europe, fait à Paris, le 16 décembre 1961 (N° 1121). Rapport de la Commission des Affaires Etrangères. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. — Projet de loi portant approbation 1) du Protocole N° 2 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales, attribuant à la Cour européenne des Droits de l'Homme la compétence de donner des avis consultatifs; 2) du Protocole N° 3 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales, modifiant les articles 29, 30 et 34 de la Convention (N° 1075). Rapport de la Commission des Affaires Etrangères. Discussion générale. —

Réunion de la Commission des Traitements. —

La Visite Officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à Sa Sainteté le Pape Paul VI

Le 6 mai 1965 Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont fait une visite officielle à Sa Sainteté le Pape Paul VI. Cette visite revêt une importance toute particulière puisque c'est la première visite officielle de S.A.R. le Grand-Duc depuis Son avènement au trône, le 12 novembre 1964.

Rappelons qu'au mois de janvier 1930, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse Charlotte et Monseigneur le Prince de Luxembourg firent également une visite officielle à Sa Sainteté le Pape Pie XI, et que le 26 avril 1950 Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse Charlotte et Monseigneur le Prince de Luxembourg, accompagnés de LL.AA.RR. Monseigneur le Grand-Duc Héritier, des Princesses Elisabeth, Marie-Adelaïde, Marie-Gabrielle et Alix, ainsi que du Prince Charles, furent reçus en audience spéciale par Sa Sainteté le Pape Pie XII (cf. Bulletin d'Information N° 3/4 du 30 avril 1950).

Le départ pour Rome

Le 4 mai 1965, à l'occasion du départ de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse pour Leur visite officielle au Saint Père, Leurs Altesses Royales furent accueillies à l'aéroport de Luxembourg par M. Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement et par M. Albert Bousser, Ministre des Transports.

Son Altesse Royale le Grand-Duc ayant passé en revue le détachement d'honneur de la Garde grand-ducale, Leurs Alttesses Royales furent saluées sur l'aire du départ par S. Exc. Rév. le Nonce Apostolique, les Chefs des missions diplomatiques établies à Luxembourg, les membres du Gouvernement, ainsi que par plusieurs personnalités luxembourgeoises.

Avant le départ de l'avion, la musique militaire exécutait l'hymne national.

L'avion décolla de Luxembourg à 11 heures en direction de Rome en passant par Paris où, au cours d'une escale à l'aéroport d'Orly, Leurs Altesses Royales furent saluées par M. Pierre Siraud, Chef du Protocole au Quai d'Orsay, et M. Nicolas Hommel, Ambassadeur de Luxembourg à Paris.

A leur arrivée à l'aéroport international de Rome, Leurs Altesses Royales furent accueillies par Son Excellence Rév. Monseigneur Angelo Dell'Acqua, Substitut pour les affaires ecclésiastiques ordinaires à la Secrétairerie d'Etat, Son Excellence M. l'Ambassadeur Angelino Corrias, Chef du Cérémonial de la République Italienne, M. Emile Reuter, Ambassadeur du Luxembourg près le Saint-Siège, ainsi que par M. l'Ambassadeur du Luxembourg à Rome et Madame Pierre Majerus.

Le 5 mai, en fin de matinée, Son Altesse Royale le Grand-Duc, accompagné de Son Excellence M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et M. Pierre Majerus, Ambassadeur du Luxembourg à Rome, fit une visite privée à Son Excellence M. Guiseppe Saragat, Président de la République Italienne, au Palais du Quirinal.

Au cours de l'après-midi une réception fut donnée à l'Ambassade du Luxembourg en l'honneur de la colonie luxembourgeoise à Rome, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

L'Audience solennelle au Vatican

Le 6 mai a eu lieu la visite officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à Sa Sainteté le Pape Paul VI au Palais Apostolique du Vatican.

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse quittèrent l'Hôtel Hassler-Villa Medici vers 10 heures avec les membres de Leur Suite, à bord des voitures des Palais Apostoliques. Son Altesse Royale le Grand-Duc, en uniforme de Général, portait le Grand Collier de l'Ordre de l'Eperon d'Or qui lui avait été conféré par Sa Sainteté le Pape l'avant-veille de la visite officielle au Vatican. Son Altesse Royale la Grande-Duchesse, en longue robe blanche, portait la Croix en Or « Pro Ecclesia et Pontifice ». Dans la suite de Leurs Altesses Royales figuraient Son Excellence M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, Son Excellence M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, Son Excellence M. Emile Reuter, Ambassadeur du Luxembourg près le Saint-Siège, Mme Christian Calmes, Dame d'honneur hon. de S.A.R. la Grande-Duchesse, M. André Philippe, Chef du Protocole, M. Jean Rettel, Conseiller de l'Ambassade du Luxembourg près le Saint-Siège, le Rév. Père Dom. Jules Fohl, Conseiller ecclésiastique de l'Ambassade, le Major Germain Frantz, Aide de camp de S.A.R. le Grand-Duc et M. François Hallé, Commissaire de la Cour.

Accompagnées du Superintendant Général des Postes pontificales et de plusieurs dignitaires pontificaux, Leurs Altesses Royales furent accueillies à la limite de la frontière de l'Etat de la Cité du Vatican par Son Excellence Monsieur le Conseiller Général et Monsieur le Délégué spécial de la Cité du Vatican. Le piquet double de la Garde suisse, la compagnie de la Garde palatine et le peloton des Gendarmes pontificaux rendirent les honneurs militaires à la Place Saint-Pierre, tandis que la musique de la Garde palatine d'honneur jouait l'hymne national luxembourgeois.

Après avoir contourné la Basilique vaticane, le cortège s'arrêta dans la Cour St. Damase où Leurs Altesses Royales furent attendues par Son Excellence

Monseigneur le Secrétaire de la Congrégation Cérémoniale, Son Excellence le Fourrier-Major des Palais apostoliques et les Commandants des corps d'armes pontificaux.

A l'arrivée de Leurs Altesses Royales devant le perron de l'escalier d'honneur les troupes rendirent les honneurs militaires, tandis que la musique de la Garde palatine exécutait l'hymne national luxembourgeois.

Son Altesse Royale le Grand-Duc, accompagné de Monseigneur le Secrétaire de la Congrégation Cérémoniale et suivi de son aide de camp, passa en revue la compagnie de la Garde palatine d'honneur et le peloton de la Gendarmerie pontificale.

Leurs Altesses Royales, accompagnées de Monseigneur le Maître de Chambre de Sa Sainteté et de Monseigneur le Secrétaire de la Congrégation Cérémoniale, et des personnalités de la Suite, ayant chacune auprès d'elle un Dignitaire pontifical, gagnèrent ensuite par le grand escalier d'honneur la Salle Clémentine où Leurs Altesses Royales furent accueillies par plusieurs Dignitaires pontificaux.

A 10 heures 30 Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent reçus par le Saint-Père dans la bibliothèque privée de Sa Sainteté.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution de bienvenue prononcée par Sa Sainteté le Pape Paul VI au cours de cette audience solennelle au Vatican :

Tandis que Nous accueillons aujourd'hui au Vatican Vos Altesses Royales, ce Nous est un devoir très doux d'évoquer d'abord le souvenir des rapports — toujours empreints d'affectueuses cordialités — qu'entretinrent avec la Grande-Duchesse Charlotte, Nos deux Prédécesseurs de vénérée mémoire, les Papes Pie XII et Jean XXIII. Et il Nous plaît de voir se continuer, dans la rencontre de ce jour, une tradition marquée, d'un côté, par une exemplaire fidélité à la foi catholique et au Saint-Siège, de l'autre, par les sentiments et les témoignages de la plus paternelle bienveillance.

Mais à travers la famille grand-ducale, ce sont les bonnes populations du Luxembourg qui viennent aujourd'hui Nous apporter le témoignage de leur attachement à l'Eglise. Et il Nous est particulièrement agréable de le relever au moment où elles s'apprêtent, sur l'invitation de leur Evêque, à fêter par une année jubilaire le 300e anniversaire de la consécration du Grand-Duché à la Vierge Marie, honorée dans la Cathédrale de Luxembourg sous son vocable de « Consolatrice des Affligés ».

Celle que vos ancêtres choisirent alors pour leur « très débonnaire protectrice et patronne perpétuelle » n'a cessé d'entourer de sa maternelle protection ses fils luxembourgeois, et ceux-ci, pour leur part, eurent toujours à cœur de lui offrir au cours des siècles l'hommage de leur amour, de leurs supplications et de leurs vœux.

Nous souhaitons de grand cœur que les célébrations projetées apportent à tous un renouveau de foi et de ferveur, et dès maintenant Nous adressons Nos félicitations et Nos souhaits à tous ceux qui s'emploieront à leur pleine réussite.

Parmi tant de traits qui attirent à votre chère patrie l'estime et la sympathie générales, Nous voulons mentionner un point qui Nous semble revêtir pour elle, en cette période de l'histoire, une importance toute spéciale : c'est le rôle que sa situation géographique et son caractère pacifique l'ont amenée à jouer sur le plan international.

En accueillant, sur son sol, une des plus anciennes et des plus notables Communautés Européennes, celle du Charbon et de l'Acier, le Grand-Duché de Luxembourg a contribué pour sa part à faciliter l'accomplissement d'une tâche difficile, mais que Nous estimons grandement utile au bien général : l'édification de l'Europe.

En souhaitant aujourd'hui à Vos Altesses Royales la bienvenue dans Notre demeure, Nous sommes heureux de les assurer qu'Elles y trouveront toujours le meilleur accueil, et Nous leur accordons, ainsi qu'à leur famille et à tout le Grand-Duché, Notre Bénédiction Apostolique.

Du Vatican, le 6 Mai 1965

Au terme de l'entrevue avec le Souverain Pontife, S.A.R. le Grand-Duc présenta à Sa Sainteté Son Excellence M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, Son Excellence M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, Son Excellence M. Emile Reuter, Ambassadeur du Luxembourg près le Saint-Siège, ainsi que les autres personnalités de la Suite.

Après avoir pris congé de Sa Sainteté le Pape, Leurs Altesses Royales furent reçues par son Eminence Rév. le Cardinal Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté. Les Prélats de la Secrétairerie d'Etat de Sa Sainteté furent présentés à Leurs Altesses Royales à l'issue de cette visite.

En quittant la salle des Congrégations, le cortège se dirigea vers l'entrée centrale de la Basilique patriarcale de Saint-Pierre, où Son Eminence le Cardinal Marella, Archiprêtre de la Basilique, accompagné d'une délégation du Chapitre, accueillit Leurs Altesses Royales.

Leurs Altesses Royales se recueillirent ensuite dans la Chapelle du Saint-Sacrement et, de là, se rendirent à l'Autel de la Vierge, puis à la Confession, pour s'incliner devant la Tombe du Prince des Apôtres.

La visite à la Basilique terminée, Son Eminence le Cardinal-Archiprêtre prit congé de Leurs Altesses Royales. Le cortège sortit par la grille centrale du portique de la Basilique où la compagnie d'honneur de la Garde palatine rendit les honneurs militaires, tandis que la musique jouait l'hymne pontifical.

Leurs Altesses Royales furent ensuite saluées par Monseigneur le Secrétaire de la Congrégation Cérémoniale et par les autres Dignitaires de la Cour avant de quitter la Cité du Vatican pour regagner l'Hôtel Hassler-Villa Medici.

A l'arrivée du cortège aux frontières de l'Etat de la Cité du Vatican, les corps armés rendirent les honneurs et la fanfare de la Garde palatine d'honneur jouait une marche militaire.

Dès que Leurs Altesses Royales furent de retour à leur résidence. Son Eminence Rév. le Cardinal

Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, accompagné de Son Eminence Monseigneur Dell'Acqua, Substitut de la Secrétairerie d'Etat, arriva à l'Hôtel Hassler pour rendre la visite à Leurs Altesses Royales.

A 13 heures 30 eut lieu un déjeuner officiel offert par Leurs Altesses Royales à l'Hôtel Hassler à l'occasion de leur visite officielle au Saint-Siège. A ce déjeuner assistèrent, outre les membres de la Suite de Leurs Altesses Royales, les personnalités suivantes :

Son Eminence Rév. le Cardinal Eugène Tisserant, Doyen du Sacré Collège; Son Eminence Rév. le Cardinal Giovanni Cicognani, Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté; Son Eminence Rév. le Cardinal Fernando Cento; Son Eminence Rév. le Cardinal Efrem Forni; S. Exc. M. l'Ambassadeur de Belgique et la Baronne Poswick; S. Exc. M. l'Ambassadeur des Pays-Bays et la Baronne de Marchant et d'Ansembourg; Mgr Angelo Dell'Acqua, Substitut pour les affaires ecclésiastiques ordinaires à la Secrétairerie d'Etat; Mgr Gennaro Verolino, Secrétaire de la Congrégation du Cérémonial; Mgr Ernesto Camagni, Chancelier des Brefs Apostoliques; Mgr Pietro Canisio Van Lierde, Sacriste et Vicaire de Sa Sainteté; le Prince Don Leone Massimo, Superintendant Général des Postes vaticanes et la Princesse Massimo; le Prince Don Mario del Drago, Commandant de la garde noble pontificale et la Princesse del Drago; Mgr Antonio Mauro, Chef du Protocole à la Secrétairerie d'Etat; Mgr Agostino Casaroli, Sous-Secrétaire de la Congrégation pour les affaires ecclésiastiques extraordinaires; Mgr Angelo Felici, Sous-Secrétaire de la Congrégation pour les affaires ecclésiastiques extraordinaires; Mgr Paolo Mosconi, Conseiller de nonciature; M. l'Avocat Mario Belardo, Chef-adjoint du Protocole à la Secrétairerie d'Etat.

En fin d'après-midi Son Ecxellence M. Emile Reuter, Ambassadeur du Luxembourg près le Saint-Siège, donna une réception à l'Hôtel Hassler-Villa Medici pour le Sacré-Collège, le Corps diplomatique et les Dignitaires de la Cour pontificale.

Parmi les nombreux invités qui assistèrent à la réception on remarquait les cardinaux suivants :

Son Eminence Rév. le Cardinal Eugène Tisserant, Doyen du Sacré Collège; Son Eminence Rév. le Cardinal Benedetto Aloisi Masella; Son Eminence Rév. le Cardinal Giovanni Cicognani, Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté; Son Eminence Rév. le Cardinal Gregorio Pietro Agagianian; Son Eminence Rév. le Cardinal Paolo Giobbe; Son Eminence Rév. le Cardinal Fernando Cento; Son Eminence Rév. le Cardinal Paolo Marella; Son Eminence Rév. le Cardinal Efrem Forni; Son Eminence Rév. le Cardinal Guglielmo Teodoro Heard; Son Eminence Rév. le Cardinal Giuseppe Slipyj; Son Eminence Rév. le Cardinal Enrico Dante; Son Eminence Rév. le Cardinal Josef Beran.

Le retour à Luxembourg

Le 7 mai, avant leur départ de Rome, Leurs Altesses Royales visitèrent dans la matinée les fouilles du Tombeau de St. Pierre.

Au cours de la même matinée Son Excellence M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, rencontra M. Amintore Fanfani, Ministre des Affaires Etrangères d'Italie, au Palais de la Sarnesia à Rome. L'entretien portait sur les problèmes européens d'actualité.

Avant de quitter Rome, Son Altesse Royale le Grand-Duc adressa un télégramme de remerciement à Sa Sainteté le Pape Paul VI dont nous reproduisons le texte ci-après :

Sa Sainteté le Pape
Cité du Vatican

Avant de regagner le Luxembourg, la Grande-Duchesse et Moi avons à cœur d'exprimer à Votre Sainteté Notre profonde reconnaissance pour l'accueil chaleureux qu'Elle a bien voulu Nous accorder et pour les sentiments de haute bienveillance qu'Elle a manifestés avec tant de bonté à l'égard de Notre pays.

Nos compatriotes seront vivement touchés de cette particulière marque d'attention. En présentant à Votre Sainteté l'hommage de Notre attachement filial, Nous formons les vœux les plus fervents pour le rayonnement et la prospérité de Son règne.

JEAN

A Leur départ de l'aéroport de Rome Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent salués par Son Excellence Rév. Monseigneur Angelo Dell'Acqua, Substitut pour les affaires ecclésiastiques ordinaires à la Secrétairerie d'Etat, Son Excellence l'Ambassadeur Angelino Corrias, Chef du Cérémonial de la République italienne, Son Excellence M. Emile Reuter, Ambassadeur du Luxembourg près le Saint-Siège, ainsi que par Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Luxembourg à Rome et Madame Pierre Majerus.

Après une escale à l'aéroport de Milan, Leurs Altesses Royales et les personnalités de Leur Suite regagnèrent Luxembourg à bord de l'avion de la compagnie Luxair.

A Leur descente d'avion à l'aéroport de Luxembourg l'hymne national fut exécuté par la musique militaire, tandis qu'un détachement de la Garde grand-ducale rendit les honneurs militaires sur l'aire de l'arrivée.

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent accueillis par M. Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement, et par M. Albert Bousser, Ministre des Transports. Leurs Altesses Royales furent saluées ensuite par S. Exc. Rév. le Nonce Apostolique, les Chefs des missions diplomatiques établies à Luxembourg, par les membres du Gouvernement et par plusieurs personnalités luxembourgeoises.

Après les salutations, Son Altesse Royale le Grand-Duc passa en revue le détachement d'honneur de la Garde grand-ducale, tandis que la musique militaire exécutait le « Wilhelmus ».

Leurs Altesses Royales quittèrent ensuite l'aéroport pour rentrer au Palais grand-ducal.

Visite Officielle
de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse aux chefs-lieux des cantons de Wiltz, Grevenmacher et Clervaux

La visite officielle à Wiltz

Dans le cadre des visites officielles aux divers chefs-lieux de canton du pays, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse furent accueillis le 9 mai 1965 à Wiltz, chef-lieu du canton de Wiltz.

Leurs Altesses Royales, accompagnées de Son Excellence Monsieur Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, du Major Norbert Prussen, aide de camp, et de Mme Félix Meyers, dame d'honneur, furent accueillies à leur descente de voiture par M. le Dr René Miller, Bourgmestre, entouré des membres du collège échevinal et du conseil communal, et par M. André Origer, Commissaire de district. Un bouquet de roses rouges fut remis à S.A.R. le Grande-Duchesse par une petite fille, tandis que l'harmonie « Concordia » exécutait l'hymne de la Maison grand-ducale.

Sous les acclamations de la foule, Leurs Altesses Royales se rendirent à pied vers le Monument National de la Grève où Elles furent saluées par M. Victor Bodson, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Intérieur, et les membres de la Commission de coordination.

Devant la foule recueillie et en présence des membres de la résistance et des porte-drapeau des associations patrotiques et des diverses autres sociétés locales, Leurs Altesses Royales déposèrent des fleurs au pied du Monument National de la Grève, tandis que retentit la Sonnerie aux Morts.

Le cortège se rendit ensuite à la place du théâtre où une ovation très chaleureuse fut réservée à Leurs Altesses Royales dans le cadre de l'enceinte du château féodal de Wiltz. Les Conseillers communaux furent alors présentés à Leurs Altesses Royales par Monsieur le Bourgmestre René Miller, tandis que Messieurs les bourgmestres du canton de Wiltz leur furent présentés par le Ministre de l'Intérieur et que les députés du canton leur furent présentés par le Président de la Chambre des Députés.

Après les présentations, M. le Dr René Miller, Bourgmestre de Wiltz, s'adressa en ces termes à Leurs Altesses Royales :

« Altesses Royales,

Kurz no Erer Tro'nbesteigung, A. R., hut Dir décide'ert alle Kantonen vum Land êng Offiziell Visite ze mâchen. Des Décisio'n, verbonnen mam Wonsch, direkte Kontakt mam Vollek ze huelen, huet an alle Schichten vun der Bevölkerung dê beschten Echo fond, a we' richteg desen Entschêd wâr, erliewe mir haut alleguer.

Dausende vu Leit, aus der Stâdt Woltz ann aus den Dérfer vum Kanton, dên dê selwigten Numm dre't, hunn sech op deser Plâtz afondt fir Iech, Altesses Royales, hirr Sympathie ann hirren Respekt ze erweisen.

De' begêschtert Ovatio'n, de' mir Iech aus de'fstem Hêrz elo grad ann eise festlich garne'erte Strôssen duerbruecht hunn, ass dê beschte Beweis, dass mir Iech, Monseigneur, als Grand-Duc Jean, ann Iech, Madame, als Grande-Duchesse Josephine Charlotte, ann d'Hierz geschloss hunn.

Op Schlass Berg op d'Welt komm, Monseigneur, sidd Dir önnert eis opgewuess, hut mat eis stude'ert, erzun no den Uweisungen vun Erer weitbleckender Mamm, onser le'wer Grande-Duchesse Charlotte ann Erem nobelen Papp, dem Prenz Felix. D'Grande-Duchesse Charlotte, dote'ert mat aussergewe'nlichen staatsmännischen Kapacite'ten, durchdrongen vun höchstem Pflichtgefill géntiwer dem Land, huet wärend 45 Jôr d'Geschecker vun eiser Hêmecht gelêt.

Dese gleckliche Règne ass karakterise'ert durch d'sozial Befriddung, durch êng gre'sser Prosperit'et, d'Verdêdigung ann d'Secherung vun eiser Freihêt ann eiser Onofhängigkêt. An dese Règne fâlen âwer och de' krittischst ann de' glorreichst Stonnen an der Geschicht vum Grand-Duché. Wa mir eis 25 Jôr zreckversetzen, sti mir um Virowend vun der schicksâlschwe'erer Nuecht, an dér d'Grande-Duchesse Charlotte ann d'Regierung, am Interessi vum Fortbestand vun der Independenz dê schwe'ren mä ênzig richtigen Entschêd getraff hunn, de Wé vum Exil ze wielen.

Getrei Erem Schwur a getrei Erer Devise „Je maintiendrai", hut dir, Monseigneur, als blutjongen Prenz Iech an den Dingscht vum letzeburger Land ann der freier Welt gestallt.

Eren Dévouement fir eis Cause, Er he'ch Opfassung vu Pflicht a Responsabilite't, ann net zulescht Ere Courage, Monseigneur, hu wie ê Phare vun dér Seit dem Mier eriwergelicht ann eis heihêm ann dénen deischteren Stonnen de Wé gewiesen.

Ann ênger nationalerDemonstratio'n, hei zu Woltz ugefe'ert vun der Arbechter- a Beamtenschaft, huet d'letzeburger Vollek sei Wöllen zur Freihêt zum Ausdrock bruecht. Den Tribut, dên et dôfir huet misse bezuelen, wâr aussergewe'nlich he'ch u Gudd a Bludd. Erlâbt mir dôfir, Altesses Royales, dass ech Iech, am Numm vun der Cité Martyre ann am Numm vun alle Letzeburger merci soen, dass dên e'schten Akt vun Erer Visite doera bestannen huet, Iech ze verneigen virum Monument National de la Grêve ann eisen Nationalhelden.

Madame, un der Seit vum Grand-Duc Jean, hât Dir d'Geléenhêt, Land a Leit kennen ze le'eren. Durch Ere Familjesönn, Eren Takt, Er Hêrzlichkêt ann Ere Charme, huet Dir Iech d'Affectio'n vum letzeburger Vollek gesechert.

Mir si stolz op Iech, Madame, Ert Hêmechtshaus a Land ass ann der ganzer Welt ugesin a respekte'ert, mat dem letzeburger Land durrich frendschaftlich a wirtschaftlich Beze'ungen enk verbonnen. Altesse Royale, wann eis zwê Länner och kléng sin wât hirr Ausdénung ubetrefft, da sin sie dach gro'ss an hirren Opfassungen vun internationaler Zesummenârbicht.

Viru lânger Zeit schon hunn sie durrich d'Schaffung vun der U.E.B.L. Europa de Wé virgezêchent, dên et elo virsichtig ufengt anzeschloen.

Monseigneur, Madame,

Als Erennerung unn Er Entrée joyeuse biéde mir Iech dese Cadeau entgéent zu huelen, offere'ert vu Stâdt a Kanton.

Altesses Royales,

Mir liewen hei zwar ann ênger rauher mê ann ênger vun der Natur mat landschaftlichen Sche'nhêten favorise'erter Gégend.

Heirann hu mir ê Quell vun nationalem Reichtum, dên nach freigeluegt ann ausgewért muss gin. Eis Populatio'n, matt hirren erierwten Kalite'ten, Fleiss, Upassungsfähigkêt ann Ausdauer, ass fortschrettlich ann opgeschloss.

Hirr Aktivite't erstreckt sech op all Gebidd. Mir alleguer bekennen eis zu nationaler Solidarite't, hu Vertrauen ann d'Zukunft ann ann eis Jugend, vun dér net ên Talent vernolêssegt oder brôch leie bleiwe soll.

Dâg fir Dâg schaffe mir um weideren Ausbau vun eiser Wirtschaft am Dengscht vum soziale Fortschrett, zum Wuel vun eiser Hêmecht.

Mir wenschen Iech, Altesses Royales, ê lângen a glecklichen Règne ann énger friddlecher Welt, ê Règne dê fir all Letzeburger weider Wuelstand brengt.

Vive eise Grand-Duc Jean

Vive eis Grande-Duchesse Josephine Charlotte

Vive Letzeburg. »

A l'issue de son discours, le Bourgmestre de Wiltz remit à Leurs Altesses Royales un cadeau de la part des diverses communes du canton. Il s'agissait d'un service de table, frappé aux armes de Wiltz. Les illustres hôtes signèrent alors le livre d'or de la Ville de Wiltz, puis des chansons luxembourgeoises furent chantées par les élèves des écoles du canton et la société de chant de Wiltz, sous la direction de M. Jos. Grobelny, directeur de musique.

Avant de quitter la place du théâtre, la population massée sur les gradins, dans ce merveilleux décor naturel du vieux château, acclamait une fois encore avec enthousiasme le couple grand-ducal qui répondit par des gestes de la main à cette ovation spontanée.

Leurs Altesses Royales se rendirent ensuite à la salle des chevaliers du château où les nombreuses personnalités cantonales leur furent présentées au cours d'une réception. Pendant ce temps les diverses sociétés de musique donnèrent un concert de musique patriotique.

Leurs Altesses Royales prirent finalement congé des personnalités avant de quitter Wiltz pour retourner à Colmar-Berg.

La visite officielle à Grevenmacher

Le 16 mai Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se rendirent en visite officielle à Grevenmacher, où ils furent accueillis à leur arrivée par M. Auguste Hoffmann, Bourgmestre de Grevenmacher, entouré des membres du collège échevinal et du conseil communal, ainsi que de M. Victor Kesseler, Commissaire de district.

Leurs Altesses Royales, qui étaient accompagnées de Son Excellence Monsieur Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, de Mme Emile Neuman, dame d'honneur et du Major Germain Frantz, aide de camp, furent saluées ensuite par M. Victor Bodson, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Henry Cravatte, Ministre de l'Intérieur, et les membres de la Commission de coordination.

Le couple grand-ducal, suivi des personnalités, gravit alors les marches du chemin escarpé qui mène au Monument aux Morts situé près de la chapelle du « Kreitzerbierg » où, en présence des délégués des prisonniers politiques, des déportés et des enrôlés de force, il déposa une couronne de fleurs, tandis que retentit la Sonnerie aux Morts.

Le cortège de voitures se dirigea ensuite vers l'Hôtel de Ville sous les vivats des écoliers et les applaudissements de la population. A la place du marché, la foule réservait une réception particulièrement chaleureuse à Leurs Altesses Royales.

Après la présentation des élus du canton à Leurs Altesses Royales par le Bourgmestre de Grevenmacher, celui-ci prononça un discours en langue luxembourgeoise dont nous reproduisons le texte ci-après :

« Altesses Royales,

Ech hun de' grou'ss E'er Eech, Altesses Royales, am Numm vun der Stât an dem Kanton Gre'evemâcher, am Numm vun den Hèren Depute'erten, de Borgemèsteren an all âneren Gäst herzlech a respektvoll op der Musel Wellkomm ze hèschen an Eech fir Eren he'gen Besuch Merci ze soen.

Mat waat fir éner Ongedold, mat waat fir éner oprichteger Fréd a mat wivill Enthousiasmus d'Miseler Eech, Grand-Duc Jean an Eech Madame la Grande-Duchesse Josephine-Charlotte erwart hun, konnt Dir elo grâd selwer feststellen.

Dir huet bestömmt constate'ert, we' d'Sympathie an d'Le'wt vun der Populatio'n Eech entge'nt geschlon hun. Dir huet ganz secher gespiert, datt hir Ovatio'nen aus oprichtegem an treiem Herz komm senn. Mat Erer e'schten Visite huet Dir all Miseler gee'ert, de Wenzer esou' gou'd ewe' de Bauer, de Geschäftsmann we' den gèstegen an manuellen Arbechter teschent Wasserbelleg an Jonglenster.

Den haudegen Daag ass fir ies aleguer en Erliewnes. Et ass en Dâg, dén als én vun dénen sche'nsten an ies Geschicht agedroen gett, weil mir haut d'Fréd an d'Satisfactio'n hun, de Fils vun ieser vere'erter Grande-Duchesse Charlotte als hiren Nôfolger perse'nlech kennen ze le'eren an ennert ies ze gesin. Datt haut d'Kinneglech Prinzessin Josephine-Charlotte vu Belgien, de' an den Herzer vum belge Vollek én privilégie'ert Plaatz gehâlen huet, ies Grande-Duchesse op seiner Sei't stét, ass e Motiv fir d'Fréd vum Letzeburger Vollek me' grou'ss ze mâchen.

Monseigneur,

An Erer Tro'nried huet Dir et klôr gesôt, dass Dir dem Beispill vun Errer grou'sser an nobler Virgängerin follegen ge'wt. An daat Beispill huet bestemmt seiner Zei't an England Ert Handelen inspire'ert, we' Dir Eech freiwelleg an den De'nst vun der Befreiungsarmée gestallt huet. Jidderén erennert sech un den Dynamismus, dén Dir Grand-Duc Jean un der Spetzt vun Erem Bataillo'n gewisen huet, awer och un den Enthousiamus, dén Ere spontanen Geste bei der Jugend vun der freier Welt erfirgerou'ff huet.

Monseigneur, Madame,

De Monument um Krei'tzerberreg, dém Dir Eren e'schten Besuch reserve'ert huet, ried én symbolesch Sprôch vum Léd a vum Heldentum aus éner tragescher Zeit. Wann én um Krei'tzerberreg stét virun der âler Kapell, d'Riewhéng virun Aen, an iwert dât weit Dall mat der bréder Musel kuckt, da fe'lt én den Otem vun éner grou'sser Geschicht. An et wor én grou'ss Geschicht, de' virun bâl 25 Joer mam Blou'd vun iese Besten geschriwen gin ass. Et wor én Zei't vun grou'ssen Entschédongen. D'Miseler an d'ganz Vollek haaten sech fir d'Freihét entschiden, an hir Trei mam Blou'd vun hiren Besten bezuelt. An daat speziell ies Jugend. Sei huet, Ert Beispill virun Aen, bewisen, datt sei' an dei'sterer Stonn trei zur Dynastie stung an den Glâv an d'Hémecht net verluer huet.

Fir ies alleguer bleiwen de' Affer, de' vun hinnen gefuerdert se ginn en onvergiesslecht Vermächtnes an én helleg Verpflichtung.

Monseigneur, Madame,

Dir se't an ém Moment op d'Musel komm, wo' interessant Projets'en zum Dél réalise'ert an zum Dél an der Ausfe'erung senn.

De Muselkanal ass fierdeg. Waat domat errécht ass, beweist den Trafic um Wâsser. Dausenden vun Tonnen gin dâgdéglech hei zu Maacher dorchgeschle'sst. Nei Strôssen sin gebaut gin. De Merterter Hâfen gett e gigantescht Wierck. Dorch all de' Arbechten ze't nei Liewen an d'Land, vun den Riewen, an én Opschwong zéchent sech ôf, dén zum Wuelstand vun der Muselge'gend an dem ganzen Land beidroen werd.

Am Agank vu Maacher ass én grou'ss Uebstzentral entsangen, en imposant Gebei, dât net eleng den Uebstziichter, mais jidderén an der Ge'gend zugou'd kennt. Mat deser Réalisatio'n schaffe mir an dem selwechten Gést, dén dé' e'scht Champagner-Kellerei vun der letzeburger Musel an de Maueren vun iesem Stiedchen geschâfen huet. Mat grou'ssem Stolz an éner begreiflecher Satisfactio'n weist all Maacher Wenzer nach haut drop hin, datt och hei zou' Maacher de' e'scht Wenzergenossenschaft gegrönnt gou'f. An dât an éner Zei't, wou' iese Weinbau an éner schwe'erer Krisis stong. De Genossenschaftsgedanken ass vun Maacher ausgangen a stellt elo schons während me' ewe' 40 Joer én seriös Garantie fir den Fortbestand vun iesem Weinbau dur.

Monseigneur, Madame,

Als Erennerong un den haudegen Dâg erlâben ech mir Eech, Monseigneur an Eech Madame, e Film ze iwerréchen, den am Bild den Daag vun der Aweihong vum Muselkanal festhellt, den Daag, wo' Er Mamm, Monseigneur, ies vere'ert Grande-Duchesse Charlotte, zesummen mam President vu Frankrei'ch dem Général de Gaulle, an dem Bundespräsident Luebke an der Schle'ss zou' Maacher Halt gemaach hun, fir e Werreck vun europäescher Bedeitong seiner Bestömmung ze iwerginn.

De' Cassette de' mir Eeech iwerginn, soll Eech un den Dâg erenneren, wo' Dir, Monseigneur an Dir Madame, Er Stât an Ere Kanton Gre'vemaacher besicht huet. Sei' soll Eech drunn erönneren, dat d'Börger vun desem Eeck vum Land trei zu Eech stinn a mat Eech vertrauensvoll zesummeschaffen wellen, fir den Wuelstand ze hiewen an dorrech nei Idéen an nei Réalisatio'nen iest Land op alle Gebidder nach sche'ner ze maachen.

An dém Senn wenschen ech Eech, am Numm vun der Stât an dem Kanton Gre'evemacher, vu ganzem Herzen én lang a glecklech Regierongszeit de' d'Gleck vun ieser Hémecht secheren soll an éner Welt vu gegenseitegem Verständnes, vu Fridd an Freihét.

Vive de Grand-Duc Jean

Vive d'Grande-Duchesse Josephine-Charlotte. »

A l'issue du discours de M. Auguste Hoffmann, les cadeaux du canton de Grevenmacher furent remis à Leurs Altesses Royales. Il s'agissait, d'une part, d'une cassette contenant 22 gouaches de l'artiste Pit Weyer et 4 aquarelles de l'artiste Roger Steffen sur « La Ville et le Canton de Grevenmacher », et d'autre part, d'un film réalisé par les ciné-amateurs de Grevenmacher sur la cérémonie d'inauguration de la Moselle canalisée.

L'harmonie municipale, la chorale municipale de Grevenmacher et la chorale « Museldall » de Wasserbillig, exécutèrent alors une cantate intitulée « Grevenmacher », d'après un texte de Putty Stein et une musique de Peter Faber, sur un arrangement d'Albert Wirtz, avec comme soliste M. Armand Bruch.

Après la signature du livre d'or et l'exécution de l'hymne national, Leurs Altesses Royales se rendirent à l'Hôtel de Ville, sous les acclamations et les vivats de la population.

A l'Hôtel de Ville eut lieu une réception au cours de laquelle, comme à l'occasion des visites précédentes, toutes les personnalités du canton furent présentées au couple grand-ducal.

A plusieurs reprises Leurs Altesses Royales se rendirent au balcon de l'Hôtel de Ville, pour recevoir l'ovation enthousiaste de la population qui témoignait par là tout son affectueux attachement à la Maison souveraine.

Peu après 16 heures 30, Leurs Altesses Royales quittèrent Grevenmacher, sous les vivats de la population.

La visite officielle à Clervaux

Le 30 mai 1965, Son Altesse Royale le Grand-Duc visitait Clervaux, chef-lieu du canton de Clervaux. Son Altesse Royale la Grande-Duchesse, légèrement souffrante, ne pouvait malheureusement pas accompagner le Souverain au cours de cette visite officielle.

Son Altesse Royale le Grand-Duc, qui était accompagné de S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, et du Major Germain Frantz, Aide de camp, fut accueilli à son arrivée à la place du Marché par M. André Origer, Commissaire de district, et M. Georges Wagner, Député-Maire de la Ville de Clervaux, entouré des membres du collège échevinal, tandis que la Philharmonie de Clervaux exécutait l'hymne de la Maison grand-ducale.

Sous les acclamations de la population et les vivats des écoliers qui agitaient gaiement des fanions aux couleurs nationales, Son Altesse Royale le Grand-Duc fut salué par M. Victor Bodson, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Intérieur, ainsi que par les membres de la commission de coordination.

Après le dépôt d'une couronne de fleurs devant le Monument aux Morts et l'exécution de la Sonnerie aux Morts, Son Altesse Royale, accompagnée des personnalités, se rendit à pied devant l'Hôtel de Ville où, en présence d'une foule importante qui réservait un accueil très chaleureux au Souverain, tous les maires et les échevins du canton de Clervaux, ainsi que les membres du conseil communal de la commune de Clervaux, furent présentés à Son Altesse Royale le Grand-Duc par M. André Origer, Commissaire de district.

Son Altesse Royale prit ensuite place sur une tribune d'honneur avec les personnalités, pour assister au défilé d'un magnifique cortège historique et folklorique retraçant plusieurs siècles d'histoire de Clervaux.

Après le passage du cortège, des chansons patriotiques, des déclamations des écoliers et des rondes enfantines se succédèrent devant la tribune d'honneur. La chorale Ste Cécile de Clervaux prêta son concours à cette manifestation populaire.

M. Georges Wagner, Député-Maire de Clervaux, prononça ensuite une allocution en langue luxembourgeoise, dont nous reproduisons le texte ci-après :

« Altesse Royale !

Heichvereierten Grossherzog Jean !

Ech schwetzen hokt hei am Naam van de gewiellte Vertrieder vam Clierrwer Kanton, eise Buurgemeeschteren, eise Schäffen, eise Conseillers'en an driwer eraus vam gesamte Vollek aus dem Clierwer Kanton. Och eise Klerus, deen hatt sech hokt afondt, fier matt eis dei Festlechkeet hei ze begoen an eise Grossherzog zu Clierref ze begreissen.

Altesse Royale ! Et deet eis am deifsten Hèrz leed, datt d'Grande-Duchesse net konnt mattkommen. Mier haaten eis esou gefreet dorobber, fier sie hei zu Clierref können ze greissen. D'Grossherzogin Joséphine-Charlotte ass an d'Hèrz vun alle Letzeburger kommen schon an deem Ableck, wou Er heichgeeiert Mamm, d'Grande-Duchesse Charlotte, d'Hand iwert sie gehalen hott, wei sie gedeeft ass gienn. Du hat schon deemols d'ganzt letzebuurger Vollek sie adopteiert an et hat sie an d'Hèrz geschloss. A vill von eis, dei hann deemols schon derva gedreemt, datt sie eng Keier soll Grossherzogin vu Letzeburg gienn. Den Herrgott haat dem Land dee Wonsch do erföllt, sie ass hokt eis Grossherzogin, an et deet ons nemme leed, datt sie net bei eis ka seen. Sie soot eng Keier zu mier, datt sie Clierref sou gèren hätt, an datt sie sou gèren Clierref eng Keier kucke keim.

Altesse Royale ! Iwerbrengt hier de Wonsch, datt Clierref an de Clierrwer Kanton opp sie geinge waarden an sie geingen gèr bei eis gesinn. Et get gesoot, wann een an d'Eisleck eroppkimm, do wier d'Welt matt Breeder zougeneelt. Ma ech mengen, Grossherzog Jean, wei Der d'Grenz vum Clierrwer Kanton iwerschratten hatt, du hutt Der gesinn, datt fier deen Daach d'Brieder ewechgeholl se gienn, datt Eierepaarten ogericht se gienn, datt Fendelen doo stinn an datt an dem Kanton, dén sou un der Spetz vom Land leit, datt dooten Lekt wanen, dei d'Hèrz opp der Lung an opp der Zung hann. Wanne mier och vleicht net dei richteg Wierder fanne, fier Iech ze begreissen, ech soon Iech, bei eis do kennt all Wuart eraus aus dem Hèrz, graad ewi mer et denken.

Ech mengen wi Der raaf gefaare sidd virausser an Der hatt an den Dall gekuckt, do hott Der Iech vleicht zwanzech Jooer zreckversatt, wie Clierref a Schutt an Trümmer doo luch. Deemols ass d'Grossherzogin Charlotte mamm Prönz Felix a matt Iech hei duerch Clierref gangen, duerch engt Clierref, watt zerrass woor va Wonnen, sie huet matt eis gekrasch an sie hatt daat Leed gekuckt, waat aus den Aaen vu jidderengem deen doo stung, rausgeguckt hatt. Sie hatt gesinn, datt sie bei eng Bevölkerung kommen ass, dei gelidden haat an dei nemmen dee Wonsch haat, rem eng Keier sie, de Prönz Felix an

Iech Prözekanner erömzegesinn an röm eng Keier eis Heemecht frei ze hann.

Altesse Royale ! Deen Daach vergösst Clierref nie.

Dier sidd hokt bei eis kommen als eise Grossherzog. Deemols sedd Der komm als engt jonkt Prönzekand. Der woord an der Zaldotenuniform. Der wollt Iech haard haalen deemols, mä d'hott jiddereen an Eren Aaen gesinn, datt Der daat Leed erkannt hott, waat eis allegaarten dei Jooren gedreckt haat.

Dier hutt eloo Bloumen niddergelaacht dohannen um Denkmal vun eisen Dukdechen, et waaren der 21 Dukdecher, dei Clierref verlueren hatt, mä et wooren vill annerer, dei am Streit fier hier Heemecht hiert Best och hierginn hann. Am Prisong, Deporteiert, Refractairs'en an Déserteurs'en wooren 20 Prozent van der Clierrfer Lekt, dei eng aktiv Roll an der Resistenz deemols gespillt hann. Ech mengen, graad ewei Clierref hatt jidder Ortschaft hier Pflicht geleescht, all stungen sie doo fir d'Heemecht an sie hunn de Wonsch nemme gehaat, rem eng Keier frei ze sinn an rem frei kennen ze liewen enner dem Zepter vun eiser Grossherzogin Charlotte.

Altesse Royale ! Dier sidd eis keen Onbekannten. Dier woort verschiddentlech bei eis an Der hott emmer bewiesen, datt Dier d'Eisleck gèren haat. Mier han daat allegaarten gespuert, a wei Dier opp den Troun sidd kommen, do war bei eis eng eenzech Begeeschterong, eng eenzeg Freed, wann och vermescht matt enger gewesser Trauer. Well Dier wösst et selwer, datt kee Letzebuerger Er Mamm, dei eis sou möll an sou gudd gefeiert hatt, ka vergiessen. Mee all dei Leift an all daat Vertrauen, watt mier haaten an sie, daat iwerdrooen mier opp Iech a mier denken, a mier si gewöss, datt dat Vertrauen gerechtfertegt ass.

Mier Letzebuerger, mier seen Europäer. Mier denken a mier wenschen, dass en neit Europa entstoe soll. Mä eng Trauer, dei fleisst matt dran, daat ass de Gedanken, dass mer vleicht e Steck vun eiser Selbstännechkeet, vun eiser Freiheet, dei mer eruwert hunn, opp musse gienn. Mä eppes gi mer nie opp, do gi mer nie derhannert : eis Dynastie, dei muss eis daat bleiwen, waat sie eis waar an der Vegangenheet, eng Garantie fier d'Heemecht an d'Fe'erung vun eisem Letzebuerger Land. Daat ass de Wonsch, dee mier hann, an ech sinn domadder iwerzeecht, datt, wann ech dei Wärder ausspreechen, sie net eleng aus den Hèrzer van den Eislecker kommen, mä aus den Hèrzer vun all eise Letzeburger.

Altesse Royale ! Ech sinn iwerzeecht, datt Dier graad sou gudd wei mier deen Daach hei zu Clierref nie wärd vergiessen. Mä mier wöllen Iech trotzdem ee bleiwend Andenken offereiren. Mir hun Iech enkt Bild moole geloss van eiser Buurch, van eisem Clierref, waat ee Symbol ass van eiser Vergangenheet, a waat och eng Basis soll gienn fier d'Zukunft.

Fier oofzeschleissen ging ech Iech dann allegaarte biedden, aus vollem Hèrz een Hoch auszebrengen opp eise Grossherzog Jean, opp eis Dynastie, opp sie allegaarten, dei mir sou gären hann. »

Après son allocution, le Député-Maire de Clervaux remit comme cadeau à Son Altesse Royale le Grand-Duc un tableau de l'artiste Edmond Gœrgen, représentant le vieux château de Clervaux, dominé par l'abbaye bénédictine.

Son Altesse Royale signa ensuite le livre d'or de Clervaux. La cérémonie fut clôturée par l'exécution de l'hymne national par la musique de Weiswampach.

Au cours d'une réception offerte par l'administration communale de Clervaux à l'Hôtel de Ville, toutes les notabilités du canton furent présentées à Son Altesse Royale le Grand-Duc, tandis qu'à l'extérieur, un concert de musique luxembourgeoise fut donné par la Philharmonie de Troisvierges.

C'est sous une ovation spontanée et particulièrement chaleureuse que Son Altesse Royale le Grand-Duc quitta Clervaux en fin d'après-midi pour retourner à Colmar-Berg.

Allocution de S.A.R. le Prince Charles au déjeuner des Comités de Rapprochement Benelux à Bruxelles

Le 6 mai 1965 a eu lieu à Bruxelles un déjeuner organisé par les présidents des Comités de Rapprochement Benelux des trois pays, auquel assistèrent Leurs Altesses Royales le Prince Bernard des Pays-Bas, le Prince Albert de Liège et le Prince Charles de Luxembourg, ainsi que les représentants du Corps diplomatique et des institutions européennes de Bruxelles, plusieurs membres des Gouvernements néerlandais, belge et luxembourgeois, ainsi que de très nombreuses personnalités du monde politique, des milieux des affaires et de la vie culturelle des trois pays.

A l'issue du déjeuner, M. le Professeur Collin, Président du Comité belge de Rapprochement Benelux, présenta à la brillante assistance S.A.R. le Prince Charles de Luxembourg, qui prononça ensuite une allocution dont nous reproduisons le texte intégral ci-après :

« Altesses Royales,
Excellences,
Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs,

C'est de tout cœur que je remercie les trois Comités de Rapprochement Benelux de m'avoir donné l'occasion de parler aujourd'hui devant vous. Après mes éminents prédécesseurs à cette tribune, il est bien difficile de dire quoi que ce soit de neuf; aussi me contenterai-je de donner un aperçu des problèmes de Benelux qui attendent actuellement encore une solution. Je le fais d'autant plus volontiers qu'au

terme de cette année le Traité Benelux aura 21 ans. Espérons que la majorité spirituelle qui lui vient de ce fait lui vaudra de jouir en pleine maturité de tous ses droits, grâce à la sagesse que nos hommes d'Etat sont capables d'apporter à la réalisation des buts que le traité leur pose.

Ce petit cercle de peuples, de nations, aujourd'hui dit „Benelux", a été groupé et regroupé dans l'histoire, ses membres se trouvant tantôt séparés, tantôt réunis. La forme sous laquelle l'union se présentait dans l'époque précédente, a chaque fois semblé vieillie lors de l'époque suivante. Mais Benelux est resté une notion géographique et économique bien définie. Plus encore : c'est un sentiment d'affinités profondes et de liens historiques étroits. C'est aussi une alliance entre amis dans le respect et la confiance réciproques. C'est, enfin, une réponse identique aux problèmes des temps modernes, une attitude analogue vis-à-vis des événements souvent mouvementés de la scène internationale.

Pourtant, c'est l'organisation des six Etats européens en trois Communautés, et celle, plus discrète, de 7 pays en une Zone de libre échange, qui tiennent la vedette de l'actualité européenne. Est-ce donc démodé, ce qui se fait à trois, sur le plan Benelux ? L'activité des Six n'est-elle pas tellement plus audacieuse, plus passionnante, plus utile ? D'ailleurs, voici que se dessine à l'horizon une nouvelle intitiative : la fusion des trois Communautés elles-mêmes, qui pourra aboutir à réaliser un ensemble unique, dont la puissance économique et les prolongements politiques n'ont pas besoin d'être évoqués ici. Dans ces conditions, comment justifier la survie du Benelux ? Petit marché commun, ne sera-t-il pas absorbé par le grand Marché Commun des six pays membres des Communautés Européennes ?

A l'heure qu'il est, il faut reconnaître que nous conservons encore de l'avance sur l'intégration dans le cadre des Six. Notre union tarifaire et douanière est en place depuis de longues années. La période transitoire de cinq ans, prévue pour l'établissement complet de la libre circulation dans le Benelux expire en effet le 1er novembre 1965, alors que la Communauté Européenne ne peut l'envisager avant 1967 au plus tôt. Notre intégration économique à trois progresse — quoique peut-être au ralenti par rapport aux espoirs de 1958. Les entraves frontalières ou internes à la libre circulation et aux échanges sont éliminées peu à peu, quoique, à mon avis encore, pas assez vite. Enfin, le Benelux a formulé et applique une politique commerciale commune vis-à-vis des pays tiers. Le Marché Commun, de son côté, ne peut songer à suivre notre exemple de si tôt, tant les divergences entre les conceptions de nos partenaires en matière de politique étrangère apparaissent profondes.

Mais que se passera-t-il lorsque le Marché Commun des Six nous aura rattrapés ? Car il ne faut pas douter qu'il nous rejoindra, puisque les prémisses structurelles et institutionnelles sont plus favorables à une évolution dynamique dans la C.E.E. que dans le Benelux. La prémisse structurelle du Marché Commun, c'est que, par sa nature même, l'unification d'une vaste aire géographique, hautement développée, exige un degré d'intégration plus poussée. Cette unification doit être plus serrée que l'association économique du Benelux ne le demandait, et cela aussi bien pour des motifs d'ordre économique que par les implications politiques d'une telle entreprise. D'un autre côté, le dynamisme du Marché Commun s'explique par les moyens puissants dont ses organes moteurs sont investis pour atteindre les objectifs prescrits. A cet égard, la Commission Européenne cumule d'une façon extrêmement efficace les fonctions de moteur, de conciliateur et d'exécutant. Son rôle est naturellement facilité par le caractère indépendant des membres et du collège lui-même à l'égard des six Gouvernements, alors que dans le Benelux, tout le progrès est fondé sur la seule coopération volontaire intergouvernementale.

Mais plaçons-nous au moment où l'acquis d'intégration économique du Benelux aura été rejoint par l'unification des Six. Faudra-t-il alors considérer que le dernier acte de Benelux aura été joué, que le rideau tombera sur notre œuvre commune ? Faudra-t-il, en d'autres mots, ranger notre union dans le grenier des ustensiles périmés, et condamner du même coup votre association à se cantonner dans le rôle d'une société savante qui n'est plus tournée vers l'avenir, mais qui se borne à conserver les choses du passé ? Je ne le pense pas. Au contraire ! Je tire mes raisons de l'existence même des Communautés Européennes. Supposons en effet un moment que ces Communautés n'existent pas. Alors, nous pourrions probablement nous contenter d'avoir fondu nos trois marchés nationaux en une seule et puissante entité industrielle et agricole. Le stade actuel de notre intégration pourrait nous suffire. Nous aurions le mérite d'avoir créé un marché de 20 millions de consommateurs, mais aussi et surtout un groupement de producteurs actifs et dynamiques qui font de notre union la quatrième puissance commerciale du monde. Autonomes, séparés de nos voisins, nous pourrions exploiter nos richesses, nos techniques, la qualité de notre travail physique et intellectuel, tout en nous protégeant par des mesures appropriées des excès de la concurrence extérieure. Mais nos politiques économiques pourraient en quelque sorte rester coupées sur mesure pour rencontrer les besoins individuels de chacun de nos pays.

Voilà les hypothèses sur lesquelles on pourrait tabler, si les Communautés Européennes n'existaient pas. Mais la réalité de l'intégration des Six invalide heureusement ces hypothèses; elle bouleverse l'ordre antérieur et les prémisses acceptées. Elle nous force à nous adapter à ceux de nos voisins avec lesquels nos trois pays se sont unis. Elle nous oblige à nous plier à une discipline communautaire à Six qui embrasse tous les domaines essentiels de notre existance commerciale, agricole, sociale, économique, etc. et qui nous entraînera bien souvent plus loin que ne l'avaient envisagé le traité et les accords de l'Union Benelux.

Bien sûr, dans l'élaboration de cette discipline communautaire, chacun des six pays a son mot à dire. Mais n'est-il pas probable que le fléau de la balance risquera de ne pas souvent pencher du côté de l'un de nos trois pays, puisque la balance mesurera

l'intérêt commun des six pays et celui de leurs 170 millions d'habitants ?

Alors, voici où je voudrais en venir en faisant devant vous mon acte de foi dans le Benelux : La poursuite des intérêts désormais communs de la Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg ne peut se faire que s'ils font front commun, s'ils agissent en tant qu'une étroite association au sein des Communautés Européennes. Les possibilités économiques, sociales et culturelles sont considérablement plus étendues qu'elles ne le seraient pour chaque pays pris à part. On peut en venir à cette formule frappante que la Reine des Pays-Bas a énoncée dans un discours prononcé à Luxembourg en 1952 : le Benelux n'est non pas 3×1, mais $3 \times 1 + X$, ou peut-être même $3 \times 1 \times X$. Et cela surtout lorsque les problèmes communautaires transgressent le cadre assez étroit des domaines assignés à l'Union Economique Benelux. Si nous sommes unis, si nous formons bloc, nous pèserons d'un poids bien plus lourd que si nous agissons séparément. C'est, si vous voulez, une évidence par soi-même, mais elle est si pertinente qu'une personnalité française a avancé l'autre jour qu'à son avis, maintenant déjà, „c'était le Benelux qui menait pratiquement le Marché Commun". Propos exagéré bien entendu, et sans doute ironique, mais il contient sa part de vérité. Ai-je besoin d'ajouter que notre action commune ne pourra et ne voudra pas retarder l'établissement du Marché Commun des Six, ni nous procurer des avantages indus, mais seulement assurer aux voix de nos pays la résonance indispensable dans le concert des grands pays européens auxquels nous sommes alliés.

Aussi — et c'est là le fond de ma pensée — devrions-nous orienter la collaboration beneluxienne dans la perspective d'une action commune au sein des institutions des Six. Cela ne veut pas dire qu'il ne faudra pas coopérer dans d'autres domaines, mais je prends l'exemple du Marché Commun comme un cas-test particulièrement important.

On se pose alors tout naturellement la question de savoir sur quels plans la collaboration à trois devrait s'effectuer et s'accentuer ?

A mon sens, il faudrait tout d'abord intensifier l'unification et l'interpénétration économiques des trois territoires. Les dispositions légales et réglementaires relatives à la vie commerciale et économique devraient être harmonisées ou unifiées à un rythme accéléré. Par ailleurs, nos politiques économiques pourraient être mieux coordonnées que par le passé.

A cet égard je prends un exemple : J'ai parfois été frappé par la discrétion avec laquelle le 1er article de notre Traité a été appliqué. Cet article parle de la coordination des politiques économiques et financières de nos Etats. Je veux bien admettre que les programmes de nos Gouvernements, les discours budgétaires dans nos Parlements, évoquent des lignes de force identiques et emploient des expressions-clé analogues comme, par exemple, la prospérité, l'expansion, la stabilité, la lutte contre l'inflation, ou la répartition plus équitable des revenus. Mais ces programmes, ces discours ne préconisent pas pour autant l'ajustement des mécanismes utilisés pour mettre en œuvre ces grands principes, ni celui des instruments dont on se sert dans chacun de nos pays.

Sans exagérer, on peut donc dire que ce n'est pas un bien commun qui est recherché par nos pays, ni une prospérité commune ou une commune politique de revenus qui sont poursuivies. Au contraire, nous continuons à penser surtout en critères essentiellement nationaux. En ce sens, on peut dire que notre Union Benelux présente d'abord des caractéristiques d'ordre passif. Si j'osais, je dirais qu'elle a réalisé jusqu'à ce jour non une union économique parfaite, mais plus modestement une union douanière très évoluée. Bien sûr, elle a fait tomber la plupart des barrières aux échanges entre nos pays, mais elle n'a pas donné à ces échanges des impulsions supplémentaires pour réaliser une plus grande interdépendance commerciale, industrielle, financière et agricole, en même temps qu'une spécialisation adaptée au territoire unifié. Or, c'est dans cette direction qu'il faut absolument diriger nos efforts actuels et futurs dans la perspective de la C.E.E.

Comment cette coopération beneluxienne pourrait-elle s'exercer ? Ne faut-il pas songer à l'inévitable et si difficile unification de nos fiscalités, à l'élaboration des politiques financières et monétaires communes ? Ce sont là de graves questions politiques mais que je crois de mon devoir d'évoquer dans ce contexte.

Au niveau des entreprises, les liens entre les unités de production et de distribution doivent être resserrés, les réseaux commerciaux mieux organisés, les échanges entre nos cellules économiques intensifiés. Cela pourra se faire par la coopération scientifique et technique ou par des accords entre les entreprises, pour ne citer que les exemples les plus frappants. Dans le développement de l'unification législative il est indéniable que le Benelux accomplit une œuvre d'avant-garde et particulièrement intéressante. Le traité portant création d'une Cour de Justice Benelux pourra être ratifié dans un avenir rapproché. En outre, les travaux préparatoires pour la convention d'assistance judiciaire et administrative entre les trois pays sont assez avancés et, dans le même ordre d'idées, il faut signaler les projets en vue de la préparation de „lois uniformes" sur différents sujets. Et puis il y a l'essentiel. L'unité d'action de Benelux ne peut exister que si elle se fonde, dans nos Gouvernements, dans nos peuples, sur la ferme conviction que nos trois pays forment une entité homogène et que nous voyageons tous, en quelque sorte, sur un même bateau et vers un même destin. Il ne faut pas qu'une trop grande partie de nos concitoyens persistent à croire que le Benelux n'est qu'un engagement technique entre gouvernements et administrations, qui n'affecte pas en profondeur les grandes lignes de leur vie. En d'autres mots, le Benelux doit devenir pour eux cette réalité vivante et dynamique qui seule pourra engendrer, et en même temps justifier dans l'avenir, notre solidarité d'action vers l'intérieur et l'extérieur.

Pour faire pénétrer cette conception dans l'opinion publique il faut, en premier lieu, mieux informer celle-ci sur les véritables avantages à court terme,

à moyen terme et à longue échéance que nous apporte notre union. Un effort concerté des autorités publiques et des organismes privés sera nécessaire pour donner toute leur portée aux nombreuses mesures qui sont suggérées depuis quelque temps dans les milieux du Benelux. Certaines sont déjà réalisées : Je pense aux timbres Benelux qui frappent l'imagination peut-être plus que de longs articles ou de grands discours. D'autres sont à l'étude : La publicité axée sur le régime beneluxien de nos produits, ou une propagande touristique et commerciale commune aux trois pays. D'autres mesures dans le domaine culturel et sportif ne seraient-elles pas essentielles pour créer chez nos concitoyens un esprit d'équipe que les différences de langues, de coutumes et souvent la simple absence de contacts personnels ont pu retarder ? Au même titre, on peut citer les voyages d'information d'élèves et les échanges d'étudiants qui pourraient être organisés sous le patronage de Benelux au lieu de dépendre uniquement des initiatives de chacun de nos pays à l'heure actuelle. Ne faudra-t-il pas faire également un effort dans la presse, à la radio et à la télévision, de même que dans les actualités du cinéma pour présenter les faits d'une façon conséquente sous une rubrique consacrée au Benelux. Les voyages d'étude organisés en commun depuis quelques années par les journalistes des trois pays constituent certainement un pas efficace dans cette direction. A l'étranger, nos représentations commerciales et touristiques coopèrent sans doute, mais, dès à présent, on peut se demander si cette coopération ne pourrait pas être marquée d'une façon encore plus apparente vers l'extérieur. En un mot, il faudra que le Benelux développe ce qu'on désigne par le terme „public relations" d'une façon considérable.

Messieurs les membres des Comités de Rapprochement !

En vous adressant la parole je n'ai, bien entendu, pas la prétention de vous apprendre quelque chose de nouveau, à vous qui êtes férus des problèmes qui se posent encore à Benelux, et qui avez déjà tant fait pour entretenir et augmenter l'esprit de solidarité qui est à la base même de notre Traité et la condition sine qua non de sa réussite. Mais, en vous parlant, au moment où l'organisation économique européenne est à la veille de prendre corps, j'ai pensé qu'il n'était pas inutile de rappeler et de souligner que c'est grâce à l'existence de Benelux, qu'au sein de l'Europe nouvelle, nos trois pays auront le plus de chance de voir leurs intérêts communs reconnus et assurés.

Depuis la création de Benelux, cette idée a peu à peu pénétré dans l'esprit de nos populations, grâce, en grande partie, à votre action de rapprochement. Mais beaucoup reste encore à faire. Et la mission que vous vous êtes assignée et à laquelle chacun de vous apporte sa part est encore loin d'être finie.

J'ai, pour ma part, la foi absolue que nous arriverons à combler les lacunes que j'ai signalées dans mon exposé, et à faire disparaître les imperfections et les insuffisances du Traité qui existent encore.

Where there's a will, there's a way ! Le passé d'hier nous permet d'espérer en l'avenir de demain. Les résultats obtenus, après tant de tâtonnements, justifient l'optimisme raisonné de ceux qui croient que dans la vie des peuples, comme dans la vie des individus, il faut poursuivre son effort en accordant plus d'attention aux chances de succès qu'aux obstacles et difficultés qui parsèment la route. C'est cet optimisme qui nous permet de nourrir l'ambition de faire de notre pacte régional dans une Europe encore désorganisée, l'exemple par excellence de l'organisation fondée sur la solidarité des peuples.

Et ainsi, en servant nos intérêts, nous aurons servi, dans la mesure de nos forces, la grande cause de l'Europe unie. »

Manifestation européenne à Luxembourg

Allocution de S. Exc. Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Étrangères

A l'occasion du quinzième anniversaire de la déclaration du Président Robert Schuman du 9 mai 1950 concernant la création de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, le Conseil luxembourgeois du Mouvement Européen avait organisé le 7 mai 1965 une séance commémorative à Luxembourg, au cours de laquelle des allocutions furent prononcées par Son Excellence M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et par Son Excellence M. Dino Del Bo, Président de la Haute Autorité de la C.E.C.A.

Les deux orateurs furent présentés à une nombreuse et brillante assistance par M. Arthur Calteux, Président du Conseil luxembourgeois du Mouvement européen.

Nous reproduisons ci-après l'allocution prononcée au cours de cette soirée par Son Excellence M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères :

« La Section Luxembourgeoise du Mouvement Européen nous a invités ce soir à commémorer le 15e anniversaire de la célèbre déclaration du Président Robert Schuman, par laquelle le Gouvernement français offrait aux pays de l'Europe occidentale de créer une première communauté européenne, celle du charbon et de l'acier. Nous éprouvons tous le besoin de

marquer cet anniversaire par des réflexions sur la signification et l'avenir de l'œuvre européenne audacieusement lancée, il y a trois lustres.

Les situations historiques, qui mettent en branle de nouvelles forces, sont uniques et il n'est pas possible de les reproduire à volonté. Elles résultent de maturations lentes, du rassemblement momentané de tendances convergentes, de l'illumination subite des intelligences et des volontés sur la voie à suivre. Tel fut bien le cas de l'état de l'Europe vers 1950, alors que la menace militaire et politique ainsi que les nécessités de la reconstruction économique se cumulaient pour induire les Européens à serrer les rangs, à s'engager dans la voie de l'interdépendance et de la solidarité, dans le domaine de l'économie, de la défense, de la politique.

A cet égard, l'année 1948 avait été une année cruciale. Les initiatives se multiplièrent alors, les efforts de coopération répondirent à la poussée de l'opinion publique, sensibilisée depuis le congrès européen de La Haye, au mois de mai de la même année. C'est l'année où se crée l'Organisation Européenne de Coopération Economique, où s'élabore le statut du Conseil de l'Europe, où se négocie le Pacte Atlantique. Les plans foisonnent, les esprits s'échauffent à l'idée d'un dépassement des tendances nationales. Les timides ou les prudents, soucieux de conserver le plus solide et le plus valable des conceptions politiques d'hier, affrontent alors l'ardeur des rénovateurs, que la générosité ne défend pas toujours contre des confusions d'idées et des faux départs.

Mais il subsistait au cœur de cette Europe un problème crucial qui, tant qu'il n'était pas résolu, pouvait vouer à l'échec toute autre entreprise de collaboration pacifique entre les nations libres. Il s'agissait de dépasser l'historique et funeste différend franco-allemand, de liquider tout un passé de sang et de luttes fratricides, de fonder sur des bases nouvelles les rapports des deux pays et cela dans une vue de pérennité et d'irréversibilité, que les simples traités internationaux, hélas, n'ont pas toujours.

A cette exigence répondait en premier lieu la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950. C'est là toute sa signification révolutionnaire. A l'antagonisme économique et politique se substitue le principe de solidarité et d'intégration. Une autorité centrale était proposée, avec la mission de prendre des décisions pour l'ensemble du secteur industriel sur lequel s'était appuyé, de part et d'autre, l'armement militaire. Cinq autres Etats se déclarèrent disposés à participer aux négociations proposées par le Président Schuman.

Ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, les situations historiques capables d'imprimer aux événements une nouvelle orientation, sont uniques. Je pourrais ajouter qu'elles semblent avoir le pouvoir de solliciter, pour les servir, des hommes prédestinés par leur caractère, leur mentalité et l'expérience de leur vie. A une certaine conjonction d'événements correspond une conjonction de personnalités.

Après coup on ne s'étonne guère que l'auteur de cette initiative historique fût ce „Lotharingien", tranquille, affable, méditatif, modéré dans toutes ses allures, dont le sort familial et personnel était marqué par l'antagonisme qu'il fallait dépasser, homme des frontières, homme des carrefours intellectuels, étonné sans doute lui-même de se voir porté aux commandes du vaisseau de la grande histoire européenne. Jean Monnet a dit de lui : „Quand le moyen de commencer se présenta, il sut arrêter sa méditation pour accepter de passer à l'action", une action dont il pressentait la nécessité contraignante, même s'il n'était pas encore possible d'en prévoir tous les aboutissements. N'a-t-il pas lui-même répondu à un journaliste qui lui posait à ce sujet une question, que „son projet était un saut dans l'inconnu".

L'offre de former un marché commun du charbon et de l'acier s'adressait d'emblée également à notre pays. Elle reconnaissait à la fois l'importance internationale de notre industrie sidérurgique et notre souveraineté sauvée du désastre de la guerre.

Pour le surplus, elle était inspirée de l'amitié profonde qui attachait Robert Schuman à notre pays. Amitié, non pas de rencontre occasionnelle ou d'intérêt épisodique, mais amitié enracinée, fondée sur la parenté familiale, intellectuelle et linguistique. Ce Lorrain convaincu et fidèle, attaché à sa patrie française, s'est nourri, nous nous flattons de l'affirmer, de plus d'un grain de substance luxembourgeoise. Né à Luxembourg, il y reçut sa formation scolaire. Les années de l'école primaire, les années de lycée vous marquent votre homme, à n'en pas douter, et ce pour la vie !

Est-il dès lors étonnant que les Luxembourgeois se soient sentis attirés, séduits par la politique inaugurée par un homme dont maints réflexes correspondaient aux leurs, dont la visée de conciliation intellectuelle et de coopération pacifique répondait à leurs propres aspirations, dont l'initiative, conduite à ses fins, était une garantie de plus pour leur propre existence politique.

Ayant rempli son rôle historique, Robert Schuman a passé la main. L'histoire fluctuante de la solidarité européenne a continué sa marche. De nouvelles communautés ont été créées, de nouvelles préoccupations se sont fait jour sur une lancée faite de succès et d'échecs, les deux d'ailleurs souvent emmêlés.

Par exemple, quand la Communauté économique européenne vit le jour en 1958, tous les bons Européens se réjouissaient de l'ampleur des vues consignées dans le traité de Rome, en même temps que de nombreuses voix dénonçaient comme un symptôme regrettable l'abandon du concept d'une „Haute Autorité" dotée de pouvoirs supranationaux bien déterminés. Néanmoins la Commission créée par le nouveau traité, moins bien pourvue peut-être, à certains égards, de pouvoirs a pu en fait réaliser une œuvre communautaire remarquable. L'approche de l'unification européenne par secteurs spécifiques, dotés chacun d'organismes spécifiques, a cédé le pas à l'idée de concentration des organes de gestion et d'action pour l'ensemble de l'économie européenne. C'est cette tendance qui a déterminé la politique des six gouvernements dans les derniers temps. Il n'en reste pas moins vrai que la Communauté européenne aura encore à trouver le point d'équilibre entre la

concentration et le degré souhaitable de décentralisation administrative.

L'évolution des idées et des méthodes ne porte pas atteinte à la vérité fondamentale de la pensée qui a inspiré le plan Schuman. Fonder la paix et la prospérité de l'Europe sur une intégration de plus en plus poussée des économies des États membres, cela reste l'idée-force de notre action européenne.

Il nous est démandé aujourd'hui de continuer l'œuvre de nos prédécesseurs et des pères fondateurs dans une ambiance politique incontestablement changée. Pourtant, il ne saurait être question d'abandon ou de relâchement. Mais il nous faut chercher avec perspicacité les lignes selon lesquelles le cheminement est prometteur de progrès.

Nul doute que de nombreux Européens sont déroutés ou découragés. les uns par l'affaiblissement de l'idéal supranational, les autres par les difficultés résultant des réadaptations exigées par le marché commun, d'autres encore par les conceptions de plus en plus mouvantes sur l'aire géographique à couvrir par les activités des communautés. Il y a ceux enfin qui redoutent que l'absence de dialogue politique entre les Six n'altère leur cohésion et leur véritable potentiel politique. L'incidence de la politique mondiale se fait sentir. Le dégel dans les pays de l'Est européen rappelle qu'indéfiniment notre continent ne peut rester divisé en deux blocs impénétrables.

Cherchons un fil conducteur à notre philosophie politique !

Considérée dans une vue de continuité, qui s'impose dans des situations pareilles, la voie à suivre me paraît claire. L'ouverture d'esprit pour de nouvelles évolutions de la politique internationale se concilie parfaitement avec ce qui fut et ce qui reste le noyau de la conception de Robert Schuman.

Tout d'abord, la prémisse pour la paix de l'Europe est toujours la collaboration loyale entre la France et l'Allemagne, cimentée par une réconciliation définitive dans le cadre d'une construction européenne. Il s'agit de développer celle-ci et de l'étendre dans toutes les directions, en enchaînant sur l'œuvre déjà réalisée.

J'ai dit tout à l'heure que l'intégration par secteurs économiques a cédé le pas à une autre conception. Pourtant, ce qu'il y avait de fondamental dans la déclaration du 9 mai 1950 reste valable. C'est la conviction que l'interpénétration économique écarta les dangers de conflit et contribua à la prospérité de chacun des pays, tous les producteurs profitant d'un marché libre, étendu à la dimension des exigences posées par la technique moderne.

Les succès de l'Europe économique ont été réels. Mais les traités n'ont pas encore épuisé leur substance. Il pourra encore être fait une immense consommation de bonne volonté européenne dans l'œuvre qui reste à accomplir. Le marché agricole doit obtenir sa dernière touche. Dans le domaine des transports, de la libre circulation des capitaux, de l'harmonisation fiscale, de grandes perspectives sont susceptibles d'être ouvertes. La définition et le développement d'une politique commerciale commune vis-à-vis des pays tiers doit nous amener à mettre en place, corrélativement, des procédures monétaires communes, sans parler de la nécessité de consacrer dans un statut monétaire la fixité des taux de change.

Ne sommes-nous pas poussés en avant par le mouvement économique lui-même, d'autant plus que les milieux d'affaires ont en bien des endroits anticipé sur l'évolution future? On m'a demandé l'autre jour si j'étais sûr de l'irréversibilité de ce mouvement. Quelles seraient les conséquences d'une suspension des traités ? Je réponds qu'elles seraient douloureuses au plus haut point pour la plupart des producteurs. L'acceptation des sacrifices demandés ne se concevrait que dans une ambiance de catastrophe généralisée : or, une telle hypothèse, personne ne veut et ne peut l'envisager.

Les décisions économiques prises dans le cadre des traités ont d'ailleurs une portée politique certaine. La coopération politique pour autant, est donc en cours. Le Président Hallstein ne se lasse pas de le répéter.

On se pose cependant la question de savoir s'il est possible à la longue de poursuivre entre les partenaires une politique économique aussi étroitement coordonnée en l'isolant d'options plus générales qui se posent sur le plan de ce qu'on appelle la politique pure : les relations internationales, la défense, la culture . . . Il est à craindre que si sur ces plans et pour des questions essentielles les partenaires suivaient pendant longtemps des politiques opposées, la collaboration économique finirait par en pâtir.

D'où la nécessité, dont j'étais toujours convaincu, sinon d'une communauté — celle-ci étant l'aboutissement — mais du moins d'un effort de rapprochement, d'une coopération politique avec des visées de coordination fondée sur un dialogue constant.

Il ne m'appartient pas de refaire ce soir l'historique des tentatives entreprises dans la direction d'une telle coopération politique, la dernière ayant été l'invitation adressée par le Gouvernement italien aux Ministres des Affaires Etrangères de se réunir à Venise afin d'y faire le tour de la question. Vous savez que cette initiative n'a pas été suivie d'effet. Il faut bien dire qu'à l'heure actuelle, les chances ne paraissent pas favorables à un rapprochement des vues entre les partenaires sur divers problèmes européens ou atlantiques très fondamentaux. Mais je ne crois pas que ce soit une raison suffisante de renoncer à tout effort de rapprochement politique. Certes, il serait prudent de commencer par l'examen des thèmes qui nous rapprochent, plutôt que par les autres. Mais finalement nous devrons les affronter tous, même les plus délicats, dans la pleine liberté de notre propre jugement, mais aussi dans une disposition d'esprit qui nous amène à prendre des égards les uns pour les autres, à nous mettre à la place les uns des autres, dans un esprit de communauté.

Est-ce trop demander à l'heure actuelle ?

Quoi qu'il en soit, il y a quinze ans un acte de foi dans la possibilité d'une rénovation de la politique européenne a déclenché un mouvement qui a abouti à des résultats positifs dont nous sommes tous à nous féliciter. En matière économique des solutions communautaires sont devenues une réalité.

Tâchons de retrouver l'élan. Il nous impose deux devoirs dans l'immédiat, premièrement celui de conserver et de consolider la substance des instruments qui ont permis l'évolution récente dans le domaine économique; deuxièmement, celui d'orienter l'économie de la Communauté en fonction de vues de plus en plus rapprochées sur les devoirs et les possiblités politiques propres de l'Europe, dans le concert des nations qui partagent notre conception de l'homme et de son destin.

Puisse, selon le mot prononcé au Capitole de Rome par mon éminent prédécesseur, le Ministre d'Etat honoraire Joseph Bech, „la volonté commune de l'Europe être plus puissante que les volontés nationales".

Déclaration de S. Exc. M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Étrangères, concernant Radio-Luxembourg

A la suite de plusieurs demandes d'interpellation ou d'information dont le Gouvernement luxembourgeois avait été saisi à la Chambre des Députés, relatives à des rumeurs concernant l'achat par le Gouvernement français d'un paquet d'actions de la compagnie luxembourgeoise de radiodiffusion, Son Excellence M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, fit une déclaration à la séance de la Chambre des Députés, le 26 mai 1965, dont nous reproduisons le texte ci-après :

Le Gouvernement est saisi de quatre demandes d'interpellation ou d'information au sujet de tractations relatives à des actions de Radio-Luxembourg. Ces demandes émanent des honorables MM. Gaston Thorn, Adrien van Kauvenbergh, Jean Reisdoerfer et Dominique Urbany. Elles se rapportent toutes à des rumeurs concernant l'achat par le Gouvernement français d'un paquet d'actions de notre compagnie nationale de radiodiffusion; elles sont cependant diversément formulées et, se référant à des bruits et des éléments incomplets d'information, elles n'échappent pas au risque de vues spéculatives ou de procès d'intention.

C'est pourquoi je demande à la Chambre de pouvoir faire une déclaration qui se fonde sur les éléments d'information à la disposition du Gouvernement luxembourgeois et qui permettra de situer le débat dans ses perspectives véritables et nettement circonscrites. Nous devons nous rendre compte en effet qu'il s'agit en l'occurrence d'une question qui met en cause les intentions du Gouvernement d'un pays ami, qui a traditionnellement manifesté les plus généreux égards pour les droits inaliénables de notre pays et dont, par conséquent, nous aurions mauvaise grâce à suspecter a priori les objectifs proches et lointains sur notre compte.

En vous renseignant sur l'état de la question, je pense fournir les véritables éléments d'un débat fructueux et objectif. Je m'excuse donc auprès des honorables députés d'anticiper sur leurs exposés.

Le point de départ des discussions est le fait, qui est établi, qu'un des groupes d'actionnaires de la Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion, intervenant pour environ 12,8% dans le capital, a offert ses actions à l'Etat français.

Le second élément certain est que cette offre fait l'objet d'un examen de la part du Gouvernement français, qui cependant, selon les renseignements les plus récents, n'a pas encore réalisé la transaction. En fait, à la dernière assemblée générale de Radio-Luxembourg, qui s'est tenue le 17 mai 1965, à Luxembourg, ledit paquet d'actions était encore déposé au nom de l'actionnaire actuel.

Dès que j'ai eu connaissance des rumeurs circulant sur cette offre, il y a plus d'un mois, je me suis empressé d'en entretenir des ministres responsables du Gouvernement français en attirant leur attention sur les problèmes délicats qu'une telle transaction soulève et en leur demandant d'entrer en conversation avec nous avant de prendre une décision.

Par ailleurs, en plein accord avec le Gouvernement grand-ducal, le Président du Conseil d'administration de Radio-Luxembourg, le Ministre d'Etat honoraire M. Joseph Bech, a demandé audience au Premier Ministre M. Pompidou pour lui exposer le point de vue de la société et divers autres aspects.

La position légale du Gouvernement est très particulière. Les actions au porteur sont en effet librement cessibles sous le régime du cahier des charges de 1930.

Il y a déjà un bon moment que nous avons reconnu les inconvénients de cette situation juridique, qui paraît en contradiction avec le régime de la concession de l'exploitation d'un service à caractère public, qui devrait déterminer des rapports intuitu personae entre le concédant et le concessionnaire. C'est pourquoi le Gouvernement envisage de proposer l'inscription d'une clause de négociabilité restreinte des actions dès que l'occasion d'une modification du cahier des charges se présentera. Bien antérieurement à l'affaire qui nous occupe aujourd'hui, j'avais informé la société de cette intention. Quoi qu'il en soit sous le régime actuel et sur le plan purement juridique, aucun autre actionnaire ni l'Etat grand-ducal ne peuvent s'opposer à la cession. Aussi faut-il formuler le problème autrement. Il se ramène en effet à la question de savoir si l'intervention progressive comme actionnaires d'organismes publics ou mixtes est compatible avec la conception que le pouvoir concédant s'était faite de l'exploitation en 1930.

Il faut relever que la concession fut considérée comme portant sur une exploitation à caractère à la fois public et commercial, confiée à des groupes de sociétés privées, sous la surveillance du Gouvernement grand-ducal. Les conditions du cahier des charges sont libellées en fonction de cette conception, notamment celles qui se rapportent à la neutralité politique du poste. L'Etat luxembourgeois lui-même n'est pas entré dans l'entreprise comme actionnaire.

Les auteurs du cahier des charges de 1930 pensaient sans doute trouver la meilleure garantie contre des développements indésirables du point de vue des intérêts publics luxembourgeois dans la clause de rachat anticipé, qui fait l'objet de l'article 18 du cahier des charges et qui permet à l'Etat luxembourgeois de racheter les installations sur le territoire luxembourgeois depuis que la 18e année d'exploitation est expirée. C'est cette clause qui est la sauvegarde décivise des intérêts de notre pays. Si jamais nos intérêts nationaux étaient compromis, nous n'hésiterions pas à nous prévaloir des droits qui en découlent.

Je reviens à la question de l'acceptation de l'offre d'actions présentée au Gouvernement français.

Je ne peux préjuger la décision que prendra le Gouvernement français, ni les modalités éventuelles de l'opération. Je puis admettre que le Gouvernement de la République prendra contact avec nous avant de parfaire l'opération.

Nous lui réitérerons notre point de vue et nos objections tirées essentiellement de la considération que cette transaction, faite par un organisme public ou semi-public, indique un précédent et une orientation qui sont susceptibles de dénaturer la conception et le rôle actuel du poste, dont l'indépendance doit être garantie en toute hypothèse.

Vous comprenez cependant que dans les conditions données je ne puis entrer dans les détails de l'attitude du Gouvernement suivant que l'une ou l'autre hypothèse se réalise.

Ce que je puis vous assurer, c'est que dans toute hypothèse nous défendrons le caractère propre de la société qui est en première ligne une entreprise luxembourgeoise, soumise à notre législation et à notre contrôle souverain exclusif, qui a néanmoins un caractère international par ses émissions en cinq différentes langues et qui veut être un facteur de compréhension internationale.

Nous affirmerons l'observation des clauses du cahier des charges, notamment celles relatives à l'indépendance et à la neutralité politique du poste. Nous continuerons à veiller à l'application rigoureuse des dispositions de l'article 9 du cahier des charges conçu comme suit :

« Il est interdit à la société de procéder à des radiodiffusions contraires aux lois, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, à la sécurité ou à la neutralité du pays, ainsi qu'à des radiodiffusions qui constitueraient une offense à l'égard d'un Etat étranger.

Sont également interdites les radiodiffusions à caractère antireligieux ou à tendance politique et en général, celles qui n'auraient pas été autorisées par la commission des programmes.

Les informations et communications se feront dans un esprit de rigoureuse impartialité; la société devra respecter les droits d'auteurs et observer la législation sur la presse. »

Nous ne devons pas nous dissimuler que le rayonnement même de nos postes de radiodiffusion nous impose aussi des devoirs d'objectivité et de non-immixtion politique vis-à-vis des pays voisins. Mais ceux-ci trouveront également dans l'application loyale du cahier des charges la plus sûre des garanties.

La discussion éventuelle, le Gouvernement est résolu à la mener en affirmant nos droits, mais avec la compréhension nécessaire pour les préoccupations légitimes de ses interlocuteurs, dans l'esprit de l'immuable amitié qui nous lie à la République française. A cet égard nous avons intérêt, de part et d'autre, à éviter toute situation et tout arrangement susceptibles d'être la source de constants tiraillements et de tensions entre les diverses autorités et les divers groupes impliqués.

Telle est, Messieurs, la position du Gouvernement luxembourgeois et tel est l'esprit dans lequel il entend aborder les développements possibles.

La déclaration de Son Excellence M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, fut suivie d'un débat à l'issue duquel la Chambre des Députés a voté à l'unanimité, à l'exception des cinq députés communistes, la motion suivante :

« La Chambre des Députés,
après avoir entendu la déclaration du Gouvernement au sujet de la situation de Radio-Télé-Luxembourg et après en avoir discuté en séance publique,

— invite le Gouvernement à défendre le caractère propre de la société concessionnaire, qui est une entreprise luxembourgeoise soumise à la législation nationale et assujettie au contrôle souverain du Grand-Duché,
— insiste sur la nécessité de maintenir l'indépendance et la neutralité absolue du poste de Radio-Télé-Luxembourg, et dans cet ordre d'idées, prie le Gouvernement de veiller à une stricte application du cahier des charges, notamment en ce qui concerne l'article 9 et d'envisager de recourir au besoin à tous les moyens diplomatiques à sa disposition pour réaliser les buts ci-avant définis.»

La Célébration du Memorial Day à Luxembourg

Le 30 mai 1965 a eu lieu à Luxembourg la traditionnelle cérémonie du Memorial Day au cimetière militaire de Hamm, en présence de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince de Luxembourg.

Parmi les nombreuses personnalités qui assistèrent à cette cérémonie on remarquait notamment S. Exc. M. William R. Rivkin, Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg, les membres du Corps diplomatique résidant à Luxembourg, M. Victor Bodson, Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Intérieur, M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Education Nationale, M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie, M. Marcel Fischbach, Ministre de la Force Armée, Ministre adjoint aux Affaires Etrangères, M. Maurice Sevenig, Vice-Président du Conseil d'Etat, M. Paul Wilwertz, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, M. le Colonel Robert Winter, Chef d'Etat-Major, des représentants de la Gendarmerie et de la Police, ainsi que des délégués des Anciens Combattants, des mouvements de résistance et des associations patriotiques, de la American-Luxembourg Society, etc.

Après que les prières furent dites par Monseigneur Jean Bernard, S. Exc. M. William R. Rivkin, Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, prononça une allocution au cours de laquelle il évoqua notamment la signification du Memorial Day.

Des prières furent également dites par les représentants des cultes protestant et israélite, puis M. Marcel Fischbach, Ministre de la Force Armée, prononça une allocution dont nous reproduisons le texte ci-après :

« Your Royal Highness,
Excellencies,
Ladies and Gentlemen,

Once again we are gathered here in this sacred place of the military cemetery of Hamm to celebrate the Memorial Day.

On this day the American Nation pays a tribute to those of her sons who gave their lives to their country. For our American friends it is a day of meditation and respect.

During the last twenty years Luxembourg has associated herself to the traditional ceremonies of this Memorial Day. We do it with all our heart, conviction and profound sincerity, and this for two reasons :

First we owe a debt of profound gratitude to the valiant sons of the United States, who, after four years of oppression and tyrany, brought us back liberty and freedom. Our generation and the Luxembourg generations coming after us, will always remember with deep emotion the sacrifices brought by the United States armies. These tombs of Hamm Cemetery are considered and will always be considered by us Luxembourgers as a sacred place to which we are attached by sentiments of devotion and gratitude.

The second reason why we celebrate with our American friends the Memorial Day is the profound solidarity which binds us to our powerful Ally. The aspirations of the people of the United States to strive for Peace and Liberty, for the safeguard of the basic rights of human personnality and for human rights throughout the world is the cause why our country and our people are devoted to America with a close and lasting loyalty. For that is also our cause, our common cause.

This climate of solidarity in our aspiration is the condition of the confidence which we have into the United States and their political leaders.

If we look back into the past, it is on this basis of solidarity, that we find the friendly relations between the United States and Luxembourg. The generous hospitality given by President Franklin Delano Roosevelt to our Sovereign, Her Family and Her Government during the second world war and his support of the Luxembourg cause, is one of the most lightful pages of recent Luxembourg history. May I recall, in this same respect, the kind reception given to Grand-Duchess Charlotte in Washington by President John F. Kennedy. May I recall also the warm and hearty applause by which the honorable Lyndon B. Johnson, at that moment Vice-President of the United States, was welcomed when he was here in Luxembourg.

And on an other level are woven day after day, numerous links of a constant friendship by distinguished and sympathetic ambassadors, by visits such as those — to quote only the most recent ones — of General Frank E. Fraser, General Olive or General Norman D. Cota, not to forget the warm reception which our bishop has received on his recent visit to the United States.

These and all the other numerous manifestations and celebrations in our country and in the United States concerning Luxembourg and America, illustrate the close ties of American-Luxembourg friendship.

Nevertheless between the permanent manifestations, the celebration of the Memorial Day occupies one of the first places, because of the fact that since twenty years our grand ducal House is represented by His Royal Highness the Prince of Luxembourg. This high presence gives to this ceremony the concrete distinction and respect which Luxembourg attaches to this ceremony.

Be this commemoration a new occasion to express the deep sentiments of gratitude and solidarity which exist in our minds and in our hearts between Luxembourg and the United States.

Be it a new occasion to honour the valiant dead of this Cemetery and their glorious memory. »

Après l'allocution du Ministre de la Force Armée, des couronnes de fleurs furent déposées devant le mémorial du cimetière de Hamm par Son Altesse Royale Monseigneur le Prince de Luxembourg, par S. Exc. M. William R. Rivkin, Ambassadeur des Etats-Unis, par S. Exc. M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, au nom du Gouvernement, par M. Victor Bodson, au nom de la Chambre des Députés, par M. Maurice Sevenig, au nom du Conseil d'Etat, par M. Paul Wilwertz, au nom de la Ville de Luxembourg, ainsi que par les représentants de la American Overseas Memorial Day Association, les habitants de Hamm, la communauté israélite, la communauté protestante, la American-Luxembourg Society et la American Legion Luxembourg, Post 7.

Une couronne de fleurs fut également déposée sur la tombe du Général Patton par Son Altesse Royale Monseigneur le Prince de Luxembourg.

Tandis que la musique militaire exécutait la « Sonnerie aux Morts », une formation de chasseurs à réaction des Forces Aériennes des Etats-Unis survola le cimetière militaire de Hamm.

Le drapeau des Etats-Unis fut ensuite hissé au sommet du mât, pendant qu'un détachement de l'Armée américaine tirait les traditionnelles salves d'honneur.

Après une courte allocution du Major-Général Henri Thorne, Commandant de la dix-septième Armée des Forces Aériennes des Etats-Unis, la cérémonie fut clôturée par l'exécution des hymnes nationaux américain et luxembourgeois.

L'Inauguration de la XVIIe Foire Internationale de Luxembourg

Le 27 mai 1965 a eu lieu l'inauguration de la dix-septième Foire Internationale de Luxembourg en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Trente-huit pays étaient représentés à cette foire par un total de 1.693 exposants. Les principales participations étaient, par ordre d'importance : la République Fédérale d'Allemagne avec 592 exposants, le Grand-Duché de Luxembourg avec 281 exposants, la Belgique avec 258 exposants et la France avec 232 exposants.

A cette dix-septième Foire Internationale de Luxembourg participaient officiellement : l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, l'Autriche, la Belgique, la Grande-Bretagne, l'Italie, la République Fédérale d'Allemagne, la Suède, l'U.R.S.S. et les Etats-Unis d'Amérique.

De très nombreuses personnalités assistèrent à l'ouverture de la Foire Internationale de Luxembourg, notamment les membres du Corps diplomatique résidant à Luxembourg, les représentants des Institutions européennes, le Président et plusieurs membres du Gouvernement, les personnalités civiles et militaires luxembourgeoises, ainsi que les personnalités du monde industriel, financier, commercial, touristique et artisanal luxembourgeois et étranger.

Ce fut M. Alphonse Weicker, Président du Comité de gérance de la Foire Internationale de Luxembourg, qui ouvrit la séance d'inauguration en prononçant une allocution de bienvenue.

Ensuite M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie, prononça un important discours dont nous reproduisons le texte intégral ci-après :

« Altesses Royales,

Avant d'entrer dans le vif du sujet de mon discours à l'occasion de l'inauguration de la 17e Foire Internationale de Luxembourg, j'ai à cœur de vous présenter, Altesses Royales, l'expression de notre profonde gratitude pour l'intérêt que vous ne cessez de témoigner au développement de l'économie nationale.

Par votre présence à l'ouverture de notre plus grande manifestation commerciale de l'année, vous continuez la tradition inaugurée par S.A.R. Madame la Grande-Duchesse Charlotte.

Soyez très sincèrement remerciés de l'appui précieux que vous apportez à tous ceux qui œuvrent pour le progrès économique.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Chaque année, l'inauguration solennelle de la Foire Internationale de Luxembourg offre au Ministre responsable de l'économie l'occasion d'une prise de conscience. Une louable tradition exige de lui qu'il vienne à cette tribune éclairer, dans un esprit de critique franche et ouverte, les soucis économiques du moment, qu'il expose les problèmes majeurs qui le tracassent et qu'il donne certaines vues prospectives sur l'avenir.

Devant cette tâche redoutable, j'ai eu soin de revoir les brillants discours de mes prédécesseurs. Leur langage a été à tour de rôle, pondéré, documentaire, ensuite incisif, indicateur et étincelant avec feu mon maître et ami Michel Rasquin. J'avoue avoir été stupéfait en relisant les critiques de ce grand Ministre et en constatant que ses discours sont restés d'une brûlante actualité. Ses propos acerbes en face du pédantisme et de la mauvaise foi, les appréciations justes et rigoureuses à l'égard des difficultés qu'il rencontrait, il y a 7 ou 8 ans, ont gardé toute leur pertinence et la tentation était grande de me borner à répéter les arguments développés par lui, ses conseils et ses vues d'avenir. Car dans la plupart des domaines économiques, notamment dans ceux qui posent des problèmes en relation avec l'intégration de notre économie dans le Marché Commun, il n'y

a eu que peu de progrès. Nous sommes à deux pas de la phase ultime de l'intégration, et la mentalité de certains milieux économiques n'a guère évolué. Ceux qui devraient attendre le plus de la libéralisation des échanges, de la disparition des barrières, continuent, avec une méfiance et une crainte accrues, à se cantonner dans un protectionisme désuet, dont il faudra abattre, dans un délai excessivement réduit, toutes les sujétions et entraves, tous les obstacles échafaudés durant les deux décennies qui ont suivi la dernière guerre mondiale.

Il y a un secteur important cependant qui n'est pas resté en arrière, c'est celui de notre industrie qui s'est développée et consolidée. Les discours successifs de mon prédécesseur M. Paul Elvinger ont d'abord tracé les grands principes de l'expansion industrielle et en ont relaté ensuite dans une vue panoramique les points réalisés et ceux à réaliser.

Quel sera le style de mon discours et de ceux qu'il me sera peut-être encore donné de faire à l'avenir ? Il ne m'appartient pas de le définir, d'autres le feront abondamment. J'essayerai, aujourd'hui, d'insister sur l'avènement de l'intégration en cours, de qualifier la liberté qui en résultera et qui ne peut se conquérir que de haute lutte. Je plaiderai aussi pour la nécessité d'être, dans cette lutte, à la fois raisonnable et progressif. Je passerai finalement en revue l'un ou l'autre grand secteur et tâcherai de tracer ce cadre général dans lequel l'activité économique est appelée à se développer.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Les promoteurs de la Foire sont allés de succès en succès et la Foire Internationale de Luxembourg est devenue l'événement le plus marquant de la vie commerciale du pays.

Je tiens à les féliciter sincèrement de l'œuvre réalisée et à souhaiter à eux-mêmes et aux nombreux exposants, tant étrangers que nationaux, un plein succès et une juste récompense pour leurs efforts.

Toute foire moderne stimule et excite la compétition. La confrontation devant les visiteurs et les acheteurs de marchandises les plus variées, la démonstration des progrès les plus récents de la technique permettent au consommateur, grâce à la transparence du marché, de porter un jugement implacable, ce jugement, qui est si utile, voire indispensable pour l'orientation du producteur et surtout du commerçant clairvoyant.

Le caractère international prononcé de la Foire doit inciter nos producteurs et nos commerçants à réfléchir aux responsabilités qui sont les leurs et aux occasions qui se présentent dans cette période décisive pour notre économie. La Communauté Economique Européenne progresse de façon irrésistible et nous nous rapprochons à pas de géants des dates fatidiques de juillet 1967 et de 1969, où se réalisera complètement le Marché Commun avec toute sa liberté. Sur cette liberté de 1967, il n'y a plus d'équivoque possible.

Cette liberté n'est pas anarchique, mais s'inscrit dans le cadre d'une concurrence organisée, conforme à l'économie de marché. Ce qui en est organisé, ce sont les règles du jeu, un jeu éclairé et raisonné, libre au niveau de l'agent économique.

Ce n'est donc pas la liberté absolue pour soi-même de s'entendre dans une coalition, de revendiquer, de rechercher la protection et le cloisonnement, exclusive de la concurrence sans laquelle il n'y a pas d'économie libre.

Toute liberté s'apprend, se conquiert. Toute voie vers la liberté est difficile, car toutes les réformes contrarient des positions acquises, bouleversent les habitudes et tous les enfantements sont laborieux, parfois douloureux. Il faut faire l'apprentissage de la liberté et pour la conquérir il faut être capable d'en payer le prix.

Il faut avant tout adopter une nouvelle disposition d'esprit, être raisonnable et progressif.

Raisonnable, cela signife avoir une vue non équivoque du but poursuivi, en avoir une conception logique, exprimée de façon claire et précise et agir de la façon la plus humaine possible.

Progressif, cela signifie essayer d'étudier et de résoudre aujourd'hui les problèmes de demain, avec la mentalité qui sera celle de demain. Cela signifie encore quitter à temps la carapace du vieil homme et ne pas donner de chance à la conjuration obstinée des médiocres, pour qui compte seule l'utilité immédiate.

Le Marché Commun nous impose un effort urgent et intense d'adaptation. L'inadaptation, la protection, le refus de concurrence peuvent se révéler mortels pour tous les secteurs. Il faudra donc un effort global, une discipline cohérente pour réussir dans l'effort d'adaptation, le changement et le renforcement des structures.

L'intégration de l'agriculture dans l'économie s'impose. Elle devra cependant éviter les distorsions et les disparités, le poids excessif sur le consommateur. Il faudra assainir le secteur agricole et pour cela parler le langage franc de la rentabilité et du calcul économique. C'est aussi à cela que le professeur Henri Rieben faisait allusion récemment en demandant de trouver un Dudweiler pour l'agriculture.

Le secteur de l'artisanat devra plus que jamais prendre en considération les exigences du progrès économique et du progrès technique. Déjà en 1959, le président Hallstein a dit : „L'importance de l'artisanat pour le Marché Commun pourrait être résumée de la façon suivante : soutien, condition et complément de la production en masse, fondement de l'économie libre et support des besoins individuels dans le grand marché".

Je ne désire pas m'étendre davantage sur ces secteurs, ni sur d'autres où des problèmes sérieux se posent, comme par ex. ceux du travail, de l'énergie, des transports. Mon propos est de m'arrêter un peu plus longuement à l'industrie et au négoce et de préciser le cadre économique général dans lequel les activités de ces secteurs doivent se déployer.

Grâce à la mise en œuvre de la loi-cadre, l'expansion de notre industrie a connu un essor remarquable. La politique de quantité des dernières années et le saupoudrage de nouvelles unités de production à

travers tout le pays ont été excellents. Cette politique n'a pas été arrêtée brutalement comme on l'a déjà insinué. Une pause relative, un temps de réflexion s'avère nécessaire pour juger et agir suivant les possibilités actuelles, après cette année „folle" de 1964 et en relation avec les pronostics de faible croissance du produit national brut pour 1965. Il faut sérieusement examiner l'inventaire des possiblités et des nécessités d'ordre économique et social. A la politique de quantité j'entends ajouter l'élément qualitatif et en faire l'élément prépondérant. Il importera aussi de tenir compte du dynamisme propre aux entreprises installées, de leurs projets de développement, pour les unes, de leur entrée en opération pour les autres.

Cela n'empêche pas de résoudre définitivement le problème régional à Steinfort, d'inaugurer une entreprise de moyenne envergure et d'excellente tenue à Redange, de porter des soins attentifs à la mosaïque d'entreprises à Wiltz, d'appliquer courageusement et sélectivement la loi-cadre, de songer au nord du pays, d'examiner les grandes possibilités encore inexplorées de la Moselle canalisée.

Qualitatif veut encore dire technique, spécialisé, scientifique. J'ai eu l'occasion d'exposer largement mes vues à ce sujet dans mon discours budgétaire, il y a quelques mois. Cette voie sera poursuivie et toute action susceptible de promouvoir la recherche scientifique et technique sera plus particulièrement encouragée.

Mais comme responsable de la politique économique générale, j'ai une tâche au moins aussi importante devant moi, celle de m'intéresser à la fonction économique du commerce et des services. Je n'hésite pas à proclamer qu'il faut fortifier les classes moyennes, cette couche sociale importante, qui est si souvent véhiculaire des progrès économique et technique. Les échéances sont trop proches. Il n'est pas possible de reléguer certaines activités du secteur tertiaire dans un ilôt qui serait finalement submergé dans le Marché Commun.

Je suis résolu à vivifier la concurrence et à l'introduire là où elle fait défaut. Le fait que je prône et que je stimule la concurrence me désigne comme cible de critiques méchantes. On dirige un tir de barrage contre ma politique. C'est fort maladroit et cela augmente ma détermination d'agir avec fermeté pour empêcher certaines gens de nuire à notre économie générale et de se nuire en fin de compte à elles-mêmes. Il y a des malades qu'il faut empêcher d'essayer de se suicider.

Qualification professionnelle, certes oui, protection excessive, retranchement, micromanie et compartimentage, non.

On prétend qu'il y a équivoque entre, d'un côté, mon désir d'activer la concurrence, et de l'autre, l'intervention renforcée de l'Office des Prix et les rigueurs de ses investigations.

En y regardant de plus près on se rend compte que ces deux actions sont bel et bien complémentaires.

L'Office des Prix, le contrôle de marges illicites combattent l'abus, les manifestations rendues possibles derrière le retranchement de la protection.

Les conditions de concurrence elles concernent la structure; il faut les mettre en place d'abord, ensuite le contrôle de l'Etat — parallèlement — se fera moins attentif, plus subsidiaire.

Mes vues sont arrêtées, les réflexions de principe faites et je suis en train de les mettre en œuvre comme un technicien imperturbable.

L'arsenal anti-inflationniste sera garni, n'en doutez pas. Cela ne s'arrête pas au règlement grand-ducal qui a aménagé certaines conditions de la vente à tempérament.

Je viens de restructurer la Commission des prix et de redéfinir sa mission, je relance la réactivation des commissions de prix locales, j'installerai un conseil des consommateurs comme organisme consultatif auprès de mon Département.

Le projet de règlement sur les prix imposés et le refus de vente est déposé auprès du Conseil d'Etat. J'ai fait mettre la dernière main à un volumineux document — un avant-projet de loi sur les pratiques commerciales restrictives. Je continuerai à demander, avec insistance, — le document de mon Département est là — l'aménagement adéquat de la loi — cadenas du 2 juin 1962 sur le droit d'établissement.

Est-ce anti-économique, est-ce l'inimitié avec les classes moyennes ?

Non, c'est très certainement salutaire au point de vue économique, c'est aussi porter des soins aux classes moyennes, les solliciter, les prier et les amener à s'ajuster, les aider à faire le saut en 1967.

Je faillirais à ma tâche en agissant autrement ou moins énergiquement.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Les actions en cours doivent se mouvoir dans le cadre de la programmation économique, selon certaines règles de jeu, dont j'ai développé les premières idées lors des récents débats budgétaires. Elles se précisent et se concrétisent petit à petit.

La programmation ne sera jamais rigide, inflexible. Ce sera la rationalité, la réflexion, le jugement pondéré, la „discipline de cohérence" prônée par F. Bloch-Lainé.

Pourquoi cet exercice ?

D'abord il est nécessaire de collaborer avec les différentes instances dans l'intégration en cours. Les traités de Paris et de Rome, leur mise en application nous demandent cet effort. Ensuite c'est salutaire. Enfin cela rendra plus aisé le choix et facilitera ainsi le déploiement de l'initiative privée.

Gouverner, c'est prévoir, juger et agir. Pourquoi ne gouvernerait-on pas en régime de démocratie économique ? Dans sa „Révolution à l'Ouest" mon camarade de promotion et ami Jean Fourastié attribue à la démocratie économique quatre traits distinctifs :

— les solutions sont en progrès constant;
— le pouvoir politique identifie et réglemente les les pouvoirs économiques;
— l'opinion publique contrôle les pouvoirs;
— l'aspect scientifique et expérimental en constitue la clef de voûte.

Ajoutons-y, dans notre perspective, la nécessité du dialogue entre les partenaires sociaux, l'orientation du partenaire le plus faible — au-delà du pouvoir de contestation — vers le droit à la parole, vers la participation active, vers la responsabilité aussi.

Le futur Conseil Economique et Social, laboratoire de la conception et de la discussion de problèmes économiques et sociaux, ira dans le même sens.

Voilà, Mesdames et Messieurs, un cadre général qui dépasse de loin le simple concurrentialisme d'école néo-libérale devenu bien insuffisant.

J'aime à croire que les réflexions qu'il m'a été donné de formuler aujourd'hui ne vont pas être interprétées dans une fausse optique.

Pour ma part, je crois qu'elles ne diminuent en rien la vitalité d'un secteur dont je reconnais le dynamisme, mais aussi les possibilités d'adaptation et de croissance. En fin de compte, je constate au terme de mon discours que mes considérations se sont articulées autour de la notion de liberté bien comprise.

J'entends par là la liberté réglée, non anarchique, la liberté qui affranchit et qui évite que le faible ne soit écrasé, la liberté d'opinion et la liberté qui supprime la faim et les servitudes.

Cette liberté là se conquiert et s'arrache de façon continue.

Elle est le contraire de l'abandon et du laisser-aller.

En cette journée d'inauguration de la 17e Foire Internationale de Luxembourg, songeons-y, en parcourant les stands toujours plus beaux et plus fonctionnels, en admirant ces nombreux produits dont la gamme est si riche et diversifiée.

C'est une des façons, à mon sentiment essentielle de comprendre Renan lorsqu'il dit :

„La liberté est en apparence un allègement. En réalité, c'est un fardeau. Voilà justement sa noblesse, la liberté engage et oblige. Elle augmente la somme des efforts imposés à chacun". »

Après l'allocution du Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie, M. Paul Wilwertz, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Président d'honneur de la Foire Internationale de Luxembourg, s'adressa en ces termes à la nombreuse assistance :

« Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

La Foire Internationale de Luxembourg, XVIIe du nom, ouvre toutes grandes ses portes aujourd'hui. Elle les ouvre au mille et deuxième printemps de la Ville de Luxembourg, elle les ouvre sur le printemps d'un Marché Commun Européen dont elle a été, dès ses débuts la préfiguration. Avec ses 1700 exposants qui représentent 38 nations elle pourrait être cette fois la préfiguration d'un Marché Commun à l'échelle mondiale. Puisse-t-elle pour ce marché-là être aussi bon augure qu'elle le fut pour celle-ci. La flatteuse renommée de cette foire qui nous amène une affluence de plus en plus massive d'exposants et de visiteurs risque de mettre les organisateurs devant une situation critique. Et puisque la vie n'attend pas, il faut rechercher une solution aux besoins nouveaux et urgents. La Ville de Luxembourg est prête à accorder son concours dans la mesure de ses moyens.

Au nom de la Municipalité de Luxembourg, au nom d'une Ville qui ne renoncera jamais à sa mission européenne je vous apporte, Altesses Royales, les sentiments d'un indéfectible attachement, je salue les représentants des pays amis et alliés, je souhaite la bienvenue aux exposants luxembourgeois et étrangers, je remercie et félicite une fois de plus les organisateurs et les animateurs de cette manifestation chainon, et non des moindres, de la chaîne fraternelle que, partout de par l'Europe, forment les grandes foires internationales.

Je viens de dire que jamais la Ville de Luxembourg ne renoncerait à sa mission européenne dont cette Foire est l'un des nombreux et tangibles témoignages, cette Foire qui, "mutatis mutandis" prolonge celle qui, il y a plus de 6 siècles, fut créée par le plus européen de nos comtes : Jean roi de Bohême.

Depuis la Foire de 1964, des décisions essentielles susceptibles d'entraîner pour notre Ville des conséquences incalculables, ont été prises sur le plan de la construction européenne. On nous a donné des assurances. Mais les déclarations d'intention doivent être suivies d'actes. D'aucuns se sont plu à nous conseiller d'apprendre à sourire, à accueillir, à prendre telle ou telle Ville comme exemple. De grâce, l'amabilité d'une population ne se mesure pas tant à la richesse de l'accueil et à la somptuosité du cadre. Le charme des sites entourés de verdure, l'accueil franc et cordial, un passé historique exceptionnel sont des atouts non moins négligeables.

C'est justement dans sa longue histoire que notre Ville puise sa vocation européenne et en trouve la justification. Dans cette histoire souvent tragique et toujours mouvementée au cours de laquelle une Europe pas nécessairement amicale façonna le visage de notre cité et forma l'esprit ouvert et compréhensif de ses habitants.

Vous savez, Messieurs, si je ne me trompe, accolé à la lettre "L" de votre emblême les ailes attachées aux pieds de Mercure. Que le dieu soit favorable à ceux qui sont venus pour vendre et à ceux qui accourent pour acheter.

Mais au-delà de ces échanges utilitaires et commerciaux d'autres échanges, j'en suis certain, se feront sur le plan humain, des échanges d'amitié, de sympathies et de meilleure compréhension, entre toutes les nations qui sont représentées ici.

Tout à l'heure nous admirerons le vaste échantillonage de tout ce qui, années par années, est créé par l'esprit inventif de l'homme, et nous constaterons que face aux forces de la destruction et de la réaction, toujours plus nombreuses, toujours plus perfectionnées, sont produites et créées les œuvres destinées à servir la paix et le progrès, que face au désespoir et à la misère, hélas, trop répandus encore est fait tout ce qui rend la vie plus facile, plus agréable, plus souriante.

Votre Foire, comme toutes celles qui se montent à travers l'Europe et de par le monde recèlent aujour-

d'hui un espoir qui devra être la réalité de demain : que tout ce que l'homme produit ne serve qu'à son bien-être physique et moral et que jamais il n'en devienne l'esclave; qu'en fin tout ce que le génie de l'homme propose à l'homme soit accessible à tous.

C'est dans cet esprit que je déclare ouverte la XVIIe Foire internationale. »

A l'issue de la séance d'ouverture, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, suivis des invités d'honneur visitèrent longuement les différents halls de la Foire Internationale de Luxembourg.

Un déjeuner offert par le Président et les membres de la Société de la Foire Internationale de Luxembourg réunissait ensuite les personnalités au restaurant de la foire.

Au cours de ce déjeuner des toasts furent portés par Son Excellence le Baron François de Selys-Longchamps, Ambassadeur de Belgique, Doyen du Corps diplomatique à Luxembourg, à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi qu'à la Maison grand-ducale, et par M. Victor Bodson, Président du Conseil de Surveillance de la Foire Internationale de Luxembourg, aux Chefs d'Etats des pays représentés à la Foire Internationale de Luxembourg.

Ajoutons ici qu'en marche de la Foire Internationale de Luxembourg, de nombreuses réceptions et déjeuners furent offerts par les différents pays représentés officiellement à la Foire Internationale de Luxembourg.

La Journée Luxembourgeoise à la Foire Internationale de Bruxelles

Le 10 mai 1965 a eu lieu à la Foire Internationale de Bruxelles la traditionnelle journée luxembourgeoise.

M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie, accompagné de Son Excellence M. Camille Dumont, Ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles, et de nombreuses personnalités du monde économique luxembourgeois, fut reçu officiellement au Palais du Centenaire par M. Lucien Cooremans, Bourgmestre de la Ville de Bruxelles, Président de la Foire Internationale de Bruxelles, entouré des membres du Conseil d'administration.

Après la visite des vastes halls d'exposition de la Foire Internationale de Bruxelles, et notamment du pavillon officiel luxembourgeois, un déjeuner réunissait les nombreuses personnalités belges et luxembourgeoises, parmi lesquelles on remarquait également Son Excellence le Baron François de Selys-Longchamps, Ambassadeur de Belgique à Luxembourg.

A l'issue du déjeuner, des allocutions furent prononcées par M. Lucien Cooremans, Président de la Foire Internationale de Bruxelles, M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie, et M. André Dequae, Ministre des Finances de Belgique.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours de Monsieur le Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie :

« Excellences,
Monsieur le Bourgmestre-Président,
Mesdames,
Messieurs,

Il m'est un devoir particulièrement agréable d'adresser au nom du Gouvernement luxembourgeois et au mien propre de vives félicitations et des vœux sincères de succès aux promoteurs, organisateurs et exposants de la 38e Foire Internationale de Bruxelles.

La visite que je fais aujourd'hui pour la première fois en ma qualité de Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie a l'avantage de combiner l'utile et l'agréable. Ma mission est utile en ce qu'elle me permet de constater sur le vif l'étonnant développement d'une rencontre commerciale résolument internationale, de m'instruire en regardant et en confrontant, cela à deux semaines de l'ouverture de la Foire Internationale de Luxembourg. Elle est utile encore en ce qu'elle me permet de développer tantôt quelques considérations sur la Foire et donc sur l'activité de commerce, nos relations commerciales et l'U.E.B.L. rajeunie.

Ma mission est finalement agréable puisqu'elle s'effectue entre amis, dans une atmosphère de cordialité et de sympathie.

Les Foires se suivent, sans se ressembler rigoureusement.

Elles constituent bien sûr le point de mire et la synthèse vivante des activités économiques et du progrès technique.

Au fil du temps, des glissements s'opèrent. Des secteurs nouveaux font leur entrée, se signalent avec insistance à notre attention, d'autres reculent. La loi implacable des progrès économique et technique aura joué. Tout cela se passe dans des conditions de paisible compétition, dont les composants rappellent le modèle de la concurrence parfaite. Les produits exposés sont, d'une année à l'autre, plus nombreux, plus diversifiés et rivalisent au point de vue qualité et prix. Une publicité de plus en plus ingénieuse accompagne la manifestation, publicité qui n'ignore plus l'immense pouvoir que détient le consommateur, placé dans des conditions optima pour juger, comparer, reconnaître, condamner.

Il y a là un signe du temps que les agents économiques comprennent.

L'effort de prendre pied sur les marchés plus vastes et plus solidaires, d'y consolider la position, la pénétration et la prospection commerciale peuvent se concrétiser par plusieurs techniques. Il sera cependant difficile de se passer de la formule moderne de la foire.

Les modèles d'expansion reposant sur l'hypothèse d'une économie fermée restent excellents pour l'étude théorique. Ils sont dépassés dans la vie économique qui évolue, quelquefois avec des rebondissements, toujours avec une rapidité qui bouleverse les habitudes et élimine le timoré, l'inadapté. Nous vivons des échanges, cette Foire magnifique nous le rappellerait si besoin en était.

Le professeur Raymond Barre a forgé récemment la notion de „force motrice des échanges", qui n'est pas seulement un stimulant, mais une condition pour une croissance rapide.

Et bien, la force motrice des échanges se manifeste en U.E.B.L. et constitue un des ressorts qui font que l'Union Economique est vivante et dynamique.

Le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques, rattaché à mon Département, vient de consacrer une étude intéressante à l'évolution et à la structure de nos échanges.

Certes, le solde de la balance commerciale reste défavorable au Grand-Duché depuis 1953 et accuse même une tendance à l'accroissement; la valeur des importations luxembourgeoises en provenance de la Belgique a augmenté de 1953 à 1963 de 54%, tandis que les exportations ont progressé de 27%.

L'éventail des importations, tout en étant assez large, ne présente pas de postes qui se distinguent spécialement par leur importance. En revanche, pour ce qui est des exportations luxembourgeoises vers la Belgique, nous retrouvons une prépondérance bien compréhensible, puisque le poste des métaux et ouvrages en métaux représente 60% de la valeur totale des exportations.

Le déficit de la balance commerciale au détriment du Luxembourg ne doit pas être exagéré. En effet, par le jeu de la réglementation commune des changes, des fonds importants, revenant aux exportateurs luxembourgeois, sont réemployés en Belgique et compensent le déficit de la balance commerciale.

Une deuxième preuve de dynamisme renouvelé, je la trouve dans le fait que la convention U.E.B.L. a été remise sur le chantier en vue d'une œuvre régénératrice. La Chambre des Députés du Luxembourg a marqué son accord, le 29 avril 1964, par un vote massif.

Une union économique est un organe vivant, adaptable et perfectible, qui doit recevoir des soins attentifs et constants.

Dans le bilan positif de l'entreprise, je me plais à relever comme premier avantage la présentation d'un ensemble de textes bien articulés.

Le progrès est net sous ce rapport, puisque la clarté des choses a été rétablie.

Comme deuxième point positif, je note la structure institutionnelle qui se fonde sur le principe de la parité juridique des deux partenaires. L'idée de l'équilibre institutionnel se développe sur le plan de plusieurs organismes de coopération.

Je note dans ce même contexte — et ce avec une satisfaction particulière — le fait d'avoir précisé le concours des services commerciaux rattachés aux missions diplomatiques au profit de l'économie luxembourgeoise.

L'assistance fort précieuse pour le Luxembourg s'amplifie et se renforce, ce que je constate avec plaisir et avec une vive gratitude à l'adresse du Gouvernement belge. Le troisième volant de l'U.E.B.L. remise à neuf concerne les dispositions économiques et financières.

Je dépasserais le cadre de mon allocution en en faisant l'exégèse.

Constatons cependant rapidement que plusieurs points apportent des compléments et des précisions utiles et que des lacunes sont comblées.

J'aimerais tirer de ces notes rapides une double conclusion.

La franche collaboration, la discussion, le dialogue permanent dans le cadre de structures reformulées continueront d'être fructueuses et indispensables plus que jamais.

D'autre part, nous constatons — au-delà des textes — que nos deux peuples ont choisi d'être associés pour le bien et le pire et de lier leurs économies jusqu'au point du „non-retour".

Cette expérience s'appelle intégration et constitue toujours un modèle pour d'autres expériences sur une échelle plus vaste.

Nous tenons à l'une et aux autres pour des raisons de logique, d'harmonie, d'efficience économique et de foi en l'Europe.

Pour terminer mon allocution, j'ai à cœur en cette journée belgo-luxembourgeoise de vous faire connaître encore un double message.

En premier lieu, je voudrais adresser des mots d'encouragement et des souhaits de réussite à mes compatriotes-exposants, qui sont venus relativement nombreux à la Foire Internationale de Bruxelles.

Je me réjouis de leurs efforts de prospection et d'expansion commerciale.

Le Gouvernement luxembourgeois participe aussi à la Foire avec un stand officiel que nous avons pu admirer tantôt.

Notre présence est le gage de la fidélité au signe du Sonneur et de l'amitié envers nos partenaires belges.

Le message de l'amitié et de la cordialité qui s'en dégage, ai-je besoin de le délivrer en termes exprès ?

Des liens de franche sympathie ont été tissés depuis de nombreuses années entre nos deux pays et ils vont en se renforçant.

Et voilà pourquoi cette journée est aussi une journée de liesse.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Il nous a été donné tout à l'heure au cours d'une sympathique randonnée viticole de scruter abondamment l'oracle de la dive bouteille, pour parler avec Rabelais, ceci au grand profit de l'économie luxembourgeoise. Je m'aventure tout de même à lever maintenant mon verre, en vous invitant à faire de même, pour boire au succès de la 38e Foire Internationale de Bruxelles, à l'avenir de l' U.E.B.L. et à l'amitié belgo-luxembourgeoise. »

Colloque de l'O.C.D.E. à Luxembourg sur la Politique Scientifique et le Développement Économique

Allocution de M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Culturelles

Le 31 mai 1965 a eu lieu à Luxembourg un colloque sur le thème : « La Politique Scientifique et le Développement Economique », organisé par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, placé sous le haut patronage de M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Education Nationale et des Affaires Culturelles.

Une centaine de représentants des Fédérations des Industries des pays membres de l'O.C.D.E., y compris de nombreuses personnalités luxembourgeoises du monde industriel et scientifique, prirent part à ce colloque dont la séance d'ouverture eut lieu en présence de plusieurs représentants du Corps diplomatique résidant à Luxembourg.

Le discours d'ouverture fut prononcé par M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Education Nationale et des Affaires Culturelles.

Au cours de ce colloque des discours furent prononcés par M. le Dr C.J.F. Böttcher, Professeur de l'Université de Leiden, Délégué des Pays-Bas au Comité Intérimaire des Ministres de la Science, par M. le Dr Alexander King, Directeur des Affaires Scientifiques à l'O.C.D.E., et par M. le Dr O. M. Solandt, Vice-Président de la Haviland Aircraft Co. (Canada), Représentant du Business and Industry Advisory Committee. Les sujets traités par les trois orateurs étaient les suivants : « Les Réunions Ministérielles de la Science, expériences et objectifs », « La Science et l'Economie » et «Les Relations entre le secteur gouvernemental et le secteur privé dans le domaine de la Recherche Scientifique ».

Ajoutons ici qu'en marge du colloque, les délégués étrangers furent les hôtes à déjeuner de M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Culturelles, et qu'en fin d'après-midi, l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques offrit une réception en l'honneur des participants au colloque.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours prononcé par M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Culturelles, au cours de la séance d'ouverture du colloque de l'O.C.D.E. :

« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Le rôle, dévolu au Ministre de l'Education Nationale et des Affaires Culturelles, dans les entretiens à buts scientifiques qui, sous les sigles de l'OCDE, se dérouleront aujourd'hui dans la capitale du Grand-Duché de Luxembourg, est aussi agréable qu'honorable, malgré la double charge qu'il impose :

être, d'abord, l'hôte qui, au nom du Gouvernement et à cœur ouvert, outre la meilleure des bienvenues, souhaite le plus franc succès aux participants de ce colloque international

et entamer, ensuite, la discussion d'un sujet extrêmement important, d'une complexité passionnante, qui concerne la politique de la recherche scientifique.

Les organisateurs de cette rencontre ont voulu mettre trois accents sur le thème de mon allocution d'ouverture, en relevant les termes de la responsabilité gouvernementale dans la recherche scientifique, recherche à entreprendre en vue d'un développement économique progressif. Si j'accepte de répondre avec plaisir aux intentions des dirigeants de l'entreprise, ce sera sous le bénéfice de plusieurs conditions que je n'hésite pas à formuler, dès le début, afin de marquer — et de bien marquer — ma compétence réelle, ma manière de voir un peu spéciale et l'extension que j'entends donner à l'idée fondamentale.

En effet, je suis un non-initié dans le domaine des sciences exactes. Les vers de Molière :

„Le ciel, dont nous voyons que l'ordre est tout-puissant,
Pour différents emplois nous fabrique en naissant",

s'appliquent, peut-être, aux „Femmes savantes", de quelque Faculté qu'elles soient; ma confiance personnelle à cet égard est nulle. En revanche, j'ai bien mis en marche le moteur de toute activité scientifique : la curiosité de savoir, le désir et la joie de connaître et la volonté de comprendre quiconque, sans être une sorte de superman, a pu percer certains mystères mathématiques, physiques et chimiques. J'espère donc y arriver par la voie la plus directe, en choisissant scrupuleusement parmi les trois mille trois cents articles et les cent-soixante livres à caractère scientifique, qui constituent, me dit-on, la moyenne quotidienne des publications. Et nonobstant cette préparation fortuite, préparation faite à l'aide d'une sélection raisonnée de la littéra-

ture correspondante, il paraîtra bizarre aux experts de voir un représentant des sciences humaines se faire le porte-parole quasi officiel des savants, des chercheurs et des techniciens. Les faits, toujours contrôlables, qu'à Bangkok, en 1956, j'ai présenté, dans le cadre de l'Union Interparlementaire, une étude sur la formation des enseignants, la diffusion des connaissances et le développement économique, qu'à Strasbourg, comme membre du Conseil de l'Europe, j'ai longuement rapporté, en 1958, sur la recherche scientifique et ses répercussions, et qu'à Paris, en 1963, j'ai pris part à la conférence des Ministres chargés de la recherche, ne me conféreront, certes, aucune compétence en la matière, ni aucun droit à la reconnaissance d'un titre particulier quelconque.

Ecartant, par conséquent, toute équivoque à ce sujet, me plaçant, résolument, sur le seul terrain qui me soit accessible, celui de la recherche compréhensible, par opposition à la recherche opérationnelle, je ferai ressortir le point de vue qui ne peut être propre qu'à un membre de gouvernement. J'éviterai, sciemment, de dire des choses nouvelles, mais je m'efforcerai de dire les autres d'une manière différente. Ce ne sera pas un spécialiste qui parlera, ce sera un homme, dont la mission s'exprime par un seul verbe : prévoir !

Vous lui accorderiez, passagèrement, toutes les témérités, qu'il refuserait celle qui, par le fait même de présenter les chercheurs d'aujourd'hui comme des hommes très courageux, vivant sans cesse au-dessus des moyens matériels et spirituels de leur temps, exigerait péremptoirement qu'il fît le point au sujet de l'état actuel des sciences, que la vision, qu'il a du passé, pût l'amener à décrire le monde futur et qu'il tentât de définir une philosophie des sciences techniques par leur fixation dans le langage de tous les jours.

Or, une des difficultés majeures de la vulgarisation — dans l'acception la plus élevée du mot — des résultats tangibles, visibles, audibles ou sensibles de toutes les recherches de notre ère a son origine dans l'ésotérisme des termes qu'elles ont créés au fur et à mesure de leurs progrès. Faire entrer les ordinateurs électroniques, les isotopes, les transistors, les radars, les lasers et les synchrotrons dans les habitudes normales de l'homme moyen, sera plus facile, me semble-t-il, que de faire saisir, à ce même homme, l'essentiel des lois naturelles qui les régissent. Ce grand profiteur est plutôt enclin à risquer l'approche par le biais. En partant d'une sorte de caricature des disciplines en question, il tâchera de comprendre les sciences exactes par les sciences inexactes : l'astronomie par l'astrologie, la physique par la radiesthésie, la chimie par l'alchimie, la médecine par l'homéopathie, la psychologie par la télépathie. Et les maîtres incontestés des Facultés n'auront pas le moindre droit de s'en plaindre, puisqu'ils ont prouvé, à l'aide de maint apparat d'érudit, que les sciences inexactes permettent des vues très profondes sur les autres, comme, par exemple, l'alchimie, dont l'idée-maîtresse, poussée à ses plus extrêmes limites, la transformation d'un corps en un autre, du plomb en or, a été pleinement justifiée par la physique nucléaire. Cette constatation, faite en marge de mon exposé, pourrait m'amener à prétendre que les problèmes existentiels, posés par les philosophes de l'antiquité, seront résolus par les savants du vingtième siècle. Ainsi s'expliquerait l'inclination des humanistes, accusés d'être fermés aux sciences techniques, à leurs produits et à l'application de plus en plus marquée des inventions et des découvertes, de reconnaître, plus ou moins, la valeur formative des branches scientifiques, d'affirmer encore le noble sentiment humain qui fait que, par souci de vérité, l'homme se consacre à la recherche, en obéissant à un mandat impératif de son évolution spirituelle, mais de craindre que l'explosion en chaîne de découvertes sensationnelles et d'inventions révolutionnaires, avec leur suite imprévisible de renversements d'ordres bien établis, d'accélérations dans le rythme de vivre et de divertissements intempestifs, n'enlève à l'être moderne les bases absolues de toute culture : la méditation et la contemplation.

Voilà une peur de mal-pensants que je n'ai certainement pas, bien que je me garde de nier que ces éléments soient nécessaires à la maturation des idées les plus profitables. Rien n'influera donc sur mon dessein d'apporter à cette étude des critères scientifiques et de procéder, en délimitant le thème, dont les experts ont lapidairement condensé l'énoncé dans la formule : „Investir dans la recherche scientifique ou disparaître", une recherche personnelle, visant, à la fois, la science pure, la science appliquée, la technique qui en résulte, l'industrie octopodesque qui s'en empare et la civilisation actuelle qui en pâtit, malgré toutes les bonnes intentions de changer la face du monde uniquement pour garantir à la créature pensante la nue existence, d'abord, et le confort progressivement augmenté, ensuite.

Le problème offre des aspects à la teinte tragique. Je l'affronte, bien conscient de ma responsabilité ministérielle, mais plein d'enthousiasme aussi pour la grandeur de l'entreprise. Sous le poids de la réflexion cette responsabilité se fait polymorphe. Quelle est son ampleur ? Est-elle à la mesure de l'étendue qui définit les dimensions de mon pays par rapport à d'autres, sinon par rapport à l'univers ? Aurai-je le droit de fixer le montant de nos investissements, pour autant qu'ils concernent la recherche, en relation directe avec les cent dollars, dépensés annuellement par tête d'habitant aux Etats-Unis d'Amérique ou bien avec les dix dollars que la Belgique exige de la part de ses contribuables ? Serai-je forcé, par la nature des choses, de renverser le raisonnement et de dire : Puisqu'il est prouvé que la recherche scientifique, prémisse de tout développement économique ultérieur et de tout progrès social, est d'une nécessité vitale, puisque les transformations structurelles, provoquées par les découvertes et par les inventions successives, marquent de plus en plus la culture moderne, puisque l'évolution en cours exige des adaptations pédagogiques, fonctionnelles et organisatrices de plus en plus dispendieuses, puisque l'appareillage demandé à cette fin s'acquiert à des frais excessivement élevés, puisque le déficit national en chercheurs bénévoles et en techniciens de qualité est énorme, il faut que, de toute urgence, l'Etat intervienne, il faut que l'Etat s'en occupe, il faut que l'Etat, avant

même d'escompter des résultats, fasse de la recherche scientifique un des chapitres les plus chargés de son budget, quitte à s'imposer, dans d'autres domaines, des restrictions appropriées, qui ne pourraient être qu'atrophiantes !

Hélas ! Même si nous voulions investir dans les laboratoires d'électronique et d'automatique, dans les centrales nucléaires avec leurs réacteurs atomiques — fûssent-ils „gaz cooled" ou dûssent-ils fonctionner au „boiling water" — la totalité de notre revenu national, l'effort serait inopérant, le coût normal des installations dépassant de loin le sacrifice que la solidarité nationale pourrait consentir, abstraction faite encore de l'impossibilité, dans laquelle nous serions d'épuiser notre réservoir national des experts, nécessités pour la mise en marche des usines scientifiques.

Le monde en accélération, imposant à l'économie une accélération appropriée de l'activité collective et des investissements incroyables en hommes et en crédits, il nous faut, évidemment, dépasser les cadres étroits, dans lesquels, en hommes antiques, nous avions l'air de nous complaire, et nous intégrer, en hommes „faustiques", selon Gœthe, dans des communautés aux dimensions continentales, sinon intercontinentales. Je ne rêve point, je ne divague pas, je n'invente rien, j'observe et je constate; je constate que cette communauté existe, qu'une coopération, à base d'alliance, s'est faite, et que notre entreprise pourrait porter ses fruits. Malheureusement, me dit-on, cette coopération se fait antinomique dans la mesure où ses dispositifs de progrès, face à l'adversaire, face au compétiteur, ont l'air de servir des desseins de guerre. Au lieu de produire le bonheur, ils font naître la peur et l'angoisse.

D'aucuns, n'en voulant pas, se font les champions d'une conception différente, en choisissant entre deux forces également menaçantes la via media ou la via tertia qui leur permettrait de faire d'une région assez grande et bien définie une troisième force. D'autres préfèrent s'engager dans une communauté plus restreinte qu'ils appellent Marché Commun ou Communauté Economique Européenne, s'ils ne s'arrêtent pas à une autre étiquette. Les étiquettes ne manquent pas. Mais vaincre les particularismes régionaux, faire omettre, dans les considérations intéressées, certains poncifs chers aux égoïsmes nationaux, voilà qui est moins aisé auprès des masses qui, elles, apprennent seulement à faire les premiers pas vers cette solidarité qui, enfin, devrait se réaliser selon la force agissante de notre vocation universaliste, tout comme elles doivent apprendre encore que la liberté, la tranquillité et le bonheur individuels ont leur garantie et leur gradation proportionnées à la liberté, à la tranquillité et au bonheur de tous et de chacun. La révolution sociale, accompagnant la révolution technique, est centrifuge, irrésistible et irréversible. Elle aura des effets hautement humanisants ou bassement déshumanisants, selon qu'elle se prolongera dans une révolution morale ou non.

Et me voilà engagé à un autre titre, face aux bouleversements qui, déjà, s'opèrent dans tous les domaines, alors que l'ère des inventions massives et des découvertes hallucinantes n'a fait que commencer. Voilà que les rapports entre moi et autrui se sont complètement transformés. Regardez l'attitude de supériorité, adoptée par l'homme de 1965 par rapport aux générations antérieures ! Voyez sa préoccupation de posséder le plus d'appareils techniques et électro-domestiques possibles ! La machine inventée pour le délivrer, tend à augmenter sa dépendance. Au renforcement progressif de son pouvoir physique et intellectuel semble répondre un affaiblissement continu du point de vue psychologique et spirituel. Et Aldous Huxley de dire dans son „Brave new world" :

„Toute découverte de la science pure est subversive en puissance; toute science doit parfois être traitée comme un ennemi possible."

Ou encore :

„La science est un danger public. Elle est aussi dangereuse qu'elle a été bienfaisante."

L'Américaine Rachel Carson a eu un succès mondial avec son livre „Le Printemps silencieux", qui démontre que, grâce aux pesticides, l'homme guérit un mal de la nature, pour en faire surgir un autre. Il serait trop simpliste de compléter ces citations par l'énumération des éléments nocifs qui, en servant l'homme, empoisonnent l'atmosphère, vicient l'air et corrompent l'eau. Et passons sous silence les bombes avec leurs trois ondes meurtrières : onde de pression, onde de lumière et onde de chaleur, ainsi que les déchets radio-actifs ! Même si elle n'a pas encore su trouver le mode de penser nouveau, exigé par Einstein, notre société est assez imprégnée, je crois, de l'esprit scientifique pour ne pas confondre la bombe H avec l'énergie pacifiquement serviable. Bien qu'elle n'arrive guère à se défaire d'une anxiété assez précise — ce qui la met à l'abri du reproche d'être soit indifférente, soit d'une légèreté inqualifiable dans le processus de l'évolution sociale — elle ne fait pas trop confiance aux exclamations des Cassandres modernes : „La catastrophe a été déclenchée; l'homme ne peut plus l'éviter; et les pires conséquences seront engendrées par son impuissance."

Elles sont bien nombreuses, ces Cassandres du vingtième siècle. Même en changeant de sexe, elles n'ont que mépris pour le bel optimisme de Jules Verne que, d'ailleurs, un Roger Bacon a pu devancer de six siècles dans la prédiction de l'invention du bateau à vapeur (ou à réacteur), de l'auto et de l'avion. Les Georges Orwell, les Carel Čapek, les Evguéni Ivanovitch Zamiatine et les Constant Virgil Gheorghiu, en revanche, ont toute leur sympathie. Ce qui est parfaitement compréhensible, puisque le „Krakatit" de Čapek, publié en 1924, nous parle de l'explosif le plus puissant du monde que, par onde électrique, en vue d'une destruction infernalement totale, on peut faire exploser à une distance de trois mille kilomètres. Le drame „R.U.R." (Rossum's Universal Robots) du même Čapek, publié trois ans plus tôt, avait prédit la révolution des hommes-machines et un massacre sans précédent. L'œuvre de Zamiatine „My", publiée en 1927, nous montre le monde soumis au pouvoir d'un Etat Unique, à l'organisation mathématiquement parfaite, dirigé par des inquisiteurs synchronisés, contrôlant les pensées les plus cachées des hommes. Et dans

„La vingt-cinquième heure" Constant Virgil Gheorghiu nous décrit l'ère de l'esclave technique :

„L'esclave technique allume le feu qui chauffe l'appartement ou l'eau du bain, ouvre les fenêtres, produit des courants d'air. Il a l'immense avantage sur son camarade humain, d'être mieux dressé, de ne rien entendre et de ne rien voir. L'esclave technique n'apparaît que lorsqu'il est appelé. Il vous apporte la lettre d'amour en un instant, et la voix même de la femme aimée, il vous la fait entendre à distance. Les esclaves techniques sont des serviteurs parfaits. Ils labourent. Ils mènent les guerres, la police, l'administration. Ils ont appris toutes les activités humaines et les exécutent à merveille. Ils font les calculs dans les bureaux, peignent, chantent, dansent, volent dans les airs, descendent sous l'eau. L'esclave technique est même devenu bourreau et exécute les condamnés à mort. Il guérit les maladies dans les hôpitaux à côté des médecins, assiste le prêtre lorsqu'il célèbre la messe . . . "

„. . . La supériorité numérique des esclaves techniques qui peuplent aujourd'hui la terre est écrasante. En tenant compte du fait que les esclaves techniques tiennent en main les points cardinaux de l'organisation sociale contemporaine, le danger est évident. En termes militaires les esclaves techniques tiennent en main les nœuds stratégiques de notre société : L'armée, les voies de communications, l'approvisionnement et l'industrie pour n'en citer que les plus importants . . . "

„. . . Nous apprenons les lois et la manière de parler de nos esclaves pour mieux les diriger. Et ainsi, peu à peu, sans même nous rendre compte, nous renonçons à nos qualités humaines, à nos lois propres. Nous nous déshumanisons, nous adoptons le style de vie de nos esclaves techniques. Le premier symptôme de cette déshumanisation, c'est le mépris de l'être humain. L'homme moderne sait que ses semblables, et lui-même d'ailleurs, sont des éléments qu'on peut remplacer. La société contemporaine qui compte un homme pour deux ou trois douzaines d'esclaves techniques doit être organisée et fonctionner d'après des lois techniques. C'est une société créée selon les nécessités mécaniques et non humaines. Et c'est là que commence le drame . . . "

„Tous les événements qui se déroulent, à cette heure, sur la surface de la terre, et tous ceux qui se dérouleront au cours des années à suivre, ne sont que les symptômes et les phases de cette même révolution, la révolution des "esclaves techniques". Pour finir les hommes ne pourront plus vivre en société en gardant leurs caractères humains. Ils seront considérés comme égaux, uniformes et traités suivant les mêmes lois applicables aux esclaves techniques, sans concession possible à leur nature humaine . . . "

„Du moment où l'homme a été réduit à la seule dimension de valeur technico-sociale, il peut lui arriver n'importe quoi. Il peut être arrêté et envoyé aux travaux forcés, exterminé, obligé à effectuer qui sait quels travaux — pour un plan quinquennal, pour l'amélioration de la race ou autres buts nécessaires à la société technique, sans aucun égard pour sa propre personne. La société technique travaille exclusivement d'après des lois techniques — en maniant seulement des abstractions de plans — et ayant une seule morale : la production . . . "

„. . . L'homme se trouvera enchaîné par la société technique pendant de longues années. Mais il ne périra pas dans les chaînes. La société technique peut créer du confort. Mais elle ne peut créer de l'Esprit. Et sans Esprit il n'y a pas de génie. Une société dépourvue d'hommes de génie est vouée à la disparition. La société technique qui prend la place de la société occidentale et qui va conquérir toute la surface de la terre, périra elle aussi . . . "

Ainsi parle Gheorghiu. Faut-il donc, dès aujourd'hui, réagir contre ce monde en gestation ? Réagir à l'exemple des „Erewhonians" de l'Anglais Samuel Butler qui, dans son roman „Erewhon, or over the Range", nous a fait découvrir le pays où, afin de survivre aux effets du supertechnicisme, les habitants ont purement et simplement détruit toutes les machines et proscrit les moindres inventions techniques ?

Non, assurément non ! Mais personne n'ignore que la recherche scientifique, loin de pouvoir être réduite à une question, plus ou moins embarrassante, de budget ou à un objectif, hautement intellectuel, des Universités, a des aspects humains, philosophiques et éthiques qui font que les deux parties en cause ont à répondre de leurs actes, sans la moindre indulgence de la part de la société. Aux gouvernements de tout entreprendre pour que les chercheurs aient encore — aient aussi — des réactions d'hommes, qu'ils continuent à se conduire en êtres sensibles et qu'ils ne se spécialisent pas à outrance, de peur de finir par se déshumaniser. Certes, il sera nécessaire, à cette fin, de donner des répliques aux laboratoires scientifiques par la création, de plus en plus poussée, de laboratoires spirituels.

La recherche elle-même qui, dans le passé, en règle générale, a été une belle aventure intellectuelle, née d'une très grande liberté individuelle, supportée, à tour de rôle, par l'enthousiasme, par le goût du risque personnel, par l'esprit d'abnégation ou de persévérance, soutenue par l'imagination ou par l'intuition et récompensée, de temps à autre, par le plus heureux des hasards, gagnera certainement à ne pas se faire trop diriger, ni à prendre des allures collectivistes, ni à être administrée par des commissions, composées de technocrates.

Où doit-elle aller ? Continuer dans la direction que, dès le départ, elle a empruntée ? Rendre la vie plus agréable, l'homme plus heureux dans un univers plus vaste ou meilleur dans une humanité moins divisée ?

Ce qui est sûr, c'est qu'il y a encore du chemin à faire, non seulement par les astro- ou par les cosmonautes, mais dans le domaine plus caché des activités intellectuelles où une grande partie mécanisable nous réservera bien des surprises, avant que la lumière et la chaleur ne soient changées en électricité et l'alimentation plus substantielle, appelée à nourrir une population mondiale quadruplée, tirée d'un sol enrichi par des énergies inconnues. Cela se fera, paisiblement, dès que nous aurons réussi à introduire dans la civilisation de l'atome les valeurs impérissa-

bles du passé. Alors les trois sciences théoriques d'Aristote, les mathématiques, la physique et la théologie, ne seront plus hermétiquement cloisonnées. Les pensées les plus profondes des savants, développées avec sincérité, conduiront, nécessairement et en ligne directe, avec toutes les connaissances scientifiques, de la chimie à la physique, de la physique à la biologie, de la biologie à la psychologie, de la psychologie à la théologie. Le processus d'osmose a déjà commencé.

Voilà pourquoi les meilleurs chercheurs joindront à leurs qualités innées d'érudits celles de l'humilité et de la charité. Leur inquiétude naturelle se transformera en foi, et ils sauront réellement. Chacun d'eux saura qu'il est Prométhée, par destinée, qu'il a dérobé le feu et qu'il a sa mission à remplir. Que fera-t-il ? Sera-t-il l'incendiaire du monde ? Ou bien apportera-t-il aux hommes la chaleur de l'amour avec la lumière de la vérité ? Que choisira-t-il : la Haine ou le contraire ? La Recherche, l'Assurance et l'Organisation ou la Foi, l'Espérance et la Charité ? Ce n'est pas le Gouvernement qui décidera. C'est lui, l'homme. S'il est homme, s'il est humain, dans la plénitude du terme, il décidera humainement.

Et nous vivrons. Nous vivrons, pour accomplir notre devoir : nous ressaisir, prendre conscience de ce qui se passe, nous adapter aux progrès fulgurants, maîtriser les forces nouvelles, les appliquer aux œuvres d'une civilisation ennoblie, donner à chaque homme le goût de vivre mieux et l'encourager à réaliser, avec les savants, un monde meilleur dans un élan unanime de fraternisation ! »

Le Congrès International de la Promotion du Travail et des Travailleurs à Luxembourg

Du 11 au 13 mai 1965 a eu lieu à Luxembourg et à Mondorf-les-Bains, le quatrième Congrès International de la Promotion du Travail et des Travailleurs, organisé par le Gouvernement luxembourgeois — Commission de la Promotion du Travail près le Ministère du Travail, en collaboration avec l'Institut International pour les Problèmes Humains du Travail. Ce congrès international était placé sous le haut patronage de Son Altesse Royale le Grand-Duc, sous la présidence générale de M. Nicolas Biever, Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Santé Publique, et sous la présidence de M. Raymond Vouel, Secrétaire d'Etat à la Santé Publique, de M. Jean Fournoy, Commissaire Général à la Promotion du Travail de Belgique et de M. le Dr Carlo Putz, Médecin-chef à la société des A.R.B.E.D.

Le secrétariat général de ce congrès, dont le thème était : « De l'accident à la réadaptation professionnelle », était confié à M. Gaston Glaesener, Commissaire du Gouvernement aux examens de fin d'apprentissage, et à M. Emile Dave, Directeur général de l'Institut international et de l'Institut belge pour les problèmes humains du travail à Namur.

La séance solennelle d'ouverture du Congrès International de la Promotion du Travail et des Travailleurs eut lieu au nouveau Théâtre municipal de la Ville de Luxembourg, en présence des représentants du Corps diplomatique résidant à Luxembourg, de plusieurs membres du Gouvernement, de nombreuses personnalités luxembourgeoises et des délégués étrangers venant de la République Fédérale d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, du Danemark, de France et d'Italie.

Après une allocution de bienvenue de M. Paul Wilwertz, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, M. Nicolas Biever, Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Santé Publique, Président général du Congrès, prononça une allocution dont nous reproduisons le texte ci-après :

Allocution de M. Nicolas Biever, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale

« Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Je remercie d'abord les organisateurs du IVme Congrès International de la Promotion du Travail et des Travailleurs qui ont de nouveau choisi notre petit pays pour la tenue de leurs assises de travail.

Je les félicite d'avoir désigné la Ville de Luxembourg pour recevoir leurs hôtes et l'idyllique centre thermal de Mondorf pour tenir les séances de travail.

Le nouveau théâtre de notre capitale, où nous sommes en train d'ouvrir le congrès, montre en effet que le Luxembourg, malgré l'étroitesse de son territoire, sait tenir le pas avec ses pays voisins.

La salle de l'orangerie de l'Etablissement thermal de Mondorf-les-Bains, située dans un parc magnifique où les tulipes et les fleurs printanières s'épanouissent à l'abri de ses arbres séculaires, constitue un cadre particulièrement approprié aux délibérations et discussions d'un congrès qui réunit des spécialistes de sept pays européens pour échanger leurs expériences et pour faire un travail utile et pratique dans l'intérêt des accidentés.

J'ai l'honneur de présenter les hommages du Gouvernement et du Congrès à leurs Excellences les

Ambassadeurs ou leurs représentants qui ont bien voulu assister à cette séance.

Je tiens à remercier Monsieur Paul Wilwertz, l'actif bourgmestre de la Ville de Luxembourg qui nous a permis d'organiser cette manifestation dans ce magnifique centre culturel, Monsieur Joseph Linster, bourgmestre de Mondorf qui nous a apporté tout le concours de son administration ainsi que Monsieur Jean Fournoy, Commissaire général du Gouvernement belge aux Expositions Nationales du Travail, qui en sa qualité de Président général de l'Institut International pour les Problèmes humains du Travail est un des initiateurs de ce congrès.

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Je crois qu'il n'est pas nécessaire de relever ici que notre siècle est caractérisé par l'essor de la science et de la technique, car nous l'éprouvons chaque jour sur la route, sur le lieu de notre travail et dans notre vie en général. L'irruption de la technique dans notre vie quotidienne a brusquement changé notre manière de vivre, de travailler et de penser. La mécanisation et l'automation contribuent certainement à faire croître la productivité qui est à la base notre standard de vie.

Il est vrai qu'elles nous permettent d'un côté d'activer les tendances vers une politique sociale progressive dans l'intérêt des classes travailleuses mais d'un autre côté, elle nous pose des problèmes sérieux et inhabituels.

La machine n'est en effet pas toujours l'ami de l'homme. Quoiqu'elle l'aide dans sa tâche, lui épargne d'onéreux travaux manuels et lui assure un déplacement rapide et confortable vers son lieu de travail, elle lui est très souvent un ennemi acharné.

Je pense ici surtout aux accidents qui se produisent sur le trajet à effectuer pour gagner le lieu de travail et aux accidents de la route en général. La statistique nous montre que les victimes de ces accidents sont plus nombreuses que celles de toutes les maladies réunies.

Le problème des accidents du trajet et de la route est connu par presque tous les Etats de l'Europe et les autorités compétentes font tous les efforts possibles pour réduire le nombre de ce genre d'accidents. La progagande anti-accident est activée et les études concernant le rôle du facteur humain dans les accidents sont approfondies.

Le nombre des accidentés et surtout des handicapés reste cependant très élevé.

C'est avec les plus grands soins que la société s'occupe de ces personnes qui sont devenues partiellement ou totalement incapables au travail. Elle s'efforce aujourd'hui de les faire bénéficier d'une rééducation physique suivie d'une réadaptation professionnelle pour leur rendre ainsi la capacité de reprendre le travail, pour gagner leur vie et pour les réintégrer dans la communauté des travailleurs.

La réparation physique, professionnelle et morale — bref, la réhabilitation — constitue le problème social numéro un de notre époque.

Les organisateurs du IVme Congrès International de la Promotion du Travail et des Travailleurs se sont bien rendu compte de ces problèmes et c'est exactement pour cette raison qu'ils ont choisi le thème : „De l'accident à la réadaptation professionnelle". Car celui qui dit accident doit y inclure les phases de l'hospitalisation et de la réadaptation professionnelle.

Il appartient maintenant à nos spécialistes étrangers d'éclaircir ces différentes phases au cours des séances de travail et d'étudier ce problème humain et social pour en tirer des conclusions valables et utiles. »

Après l'allocution de Monsieur le Ministre du Travail, M. Jean Fournoy, Président général de l'Institut International pour les Problèmes humains du Travail, prononça une allocution consacrée au thème du congrès de Luxembourg.

Le discours d'ouverture fut ensuite prononcé par M. Raymond Vouel, Secrétaire d'Etat à la Santé Publique, Président du Congrès. Nous en reproduisons le texte intégral ci-après :

Discours de M. Raymond Vouel, Secrétaire d'État à la Santé Publique

« Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de m'associer aux paroles de bienvenue que viennent de vous adresser les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, et de vous remercier d'être venus si nombreux pour assurer un bon départ à ce IVe Congrès International de la Promotion du Travail et des Travailleurs et pour prendre part à ses travaux.

Je remercie Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc de Luxembourg, d'avoir daigné accepter le Haut Patronage de ce Congrès.

Que Son Altesse Royale soit assurée que ce témoignage de sollicitude et d'intérêt constitue, pour les organisateurs, à la fois un encouragement puissant et la preuve réconfortante que les problèmes du monde ouvrier continuent à bénéficier en Haut Lieu de la même attention bienveillante que sous le règne heureux de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Charlotte.

Je tiens à assurer de mon profond respect mon camarade et ami, Monsieur le Ministre Nic. Biever, initiateur et Président Général de ce congrès. Je le remercie de la confiance qu'il m'a témoigné en me chargeant de la présidence des travaux. Sachant l'intérêt qu'il porte au sujet de nos études, je m'efforcerai de m'acquitter de ma mission de façon à lui donner entière satisfaction.

Les remerciements du Gouvernement luxembourgeois et particulièrement ceux du Ministère du Tra-

vail, de la Sécurité Sociale et de la Santé Publique vont aussi à la Ville de Luxembourg et notamment à Monsieur le Bourgmestre Paul Wilwertz, qui ont mis à notre disposition le cadre admirable de cette salle de théâtre. Il n'est pas douteux que ce geste d'hospitalité de la Ville de Luxembourg et de son bourgmestre, que de nombreux liens professionnels et sentimentaux attachent depuis longtemps à la cause ouvrière, ne manquera pas de trouver dans l'esprit de la population laborieuse de notre pays l'interprétation symbolique qu'elle comporte.

J'ai l'honneur, ensuite, de remercier les nombreuses personnalités qui, d'une façon ou d'une autre, ont prêté leur concours à l'organisation de ces journées d'étude, c'est-à-dire les membres de la commission luxembourgeoise de la Promotion du Travail, ceux du Comité Organisateur proprement dit, l'Institut International pour les Problèmes Humains du Travail, son éminent président général, Monsieur Jean Fournoy, que nous venons d'avoir l'honneur d'acclamer à cette tribune, et son dynamique administrateur-directeur, Monsieur Emile Dave. Mes chaleureux remerciements vont aussi aux conférenciers belges, français, allemands, italiens, autrichiens, danois et luxembourgeois qui ont bien voulu accepter l'invitation du Gouvernement et qui sont venus apporter à l'étude du vaste sujet de ce congrès, leur talent, leur science et les lumières de leur expérience.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Les Dieux ne semblent jamais d'accord sur la mesure de bonheur à accorder aux hommes.

Pendant que Prométhée et Fortune déservent sur nous la corne d'abondance des bienfaits du progrès, Pandore nous afflige de nouveaux fléaux. Et, s'il est vrai que nous jouissons aujourd'hui d'agréments et de commodités sans précédent, il est vrai aussi que nous le faisons au prix de risques de plus en plus graves et de plus en plus fréquemment mortels.

Au foyer, dans la rue, au travail, pendant nos loisirs, voire pendant notre sommeil, l'accident se tient à l'affût en permanence, sous des déguisements les plus divers et les plus trompeurs. La moindre maladresse, un moment d'inadvertance, une légère négligence, l'interprétation fautive d'un mode d'emploi, et voilà que le plus banal et le plus docile des innombrables engins dont nous nous servons au jour le jour se rebiffe, blesse et tue.

Qu'on soit écrasé dans la rue, qu'on meure asphyxié dans son bain, qu'on soit déchiqueté en nettoyant un vêtement, intoxiqué par les émanations d'un poêle, qu'on se casse le cou en roulant dans un arbre, tout cela est devenu chose si courante, qu'en général on n'en fait plus grand cas.

L'accident individuel n'émeut plus. On s'y fait. On l'accepte comme un risque inhérent à l'évolution technique et sociale et, par conséquent, comme une chose aussi inéluctable que les impôts ou la hausse des prix.

Les raisons de cette attitude défaitiste, les raisons de cette acceptation collective d'un des phénomènes les plus effrayants de notre civilisation, ont fait l'objet, au cours des années, d'interprétations les plus diverses. Certains n'y voient rien de plus que l'expression éloquente du durcissement général des cœurs. D'aucuns n'y voient que la confirmation de l'égoïsme, toujours enclin d'admettre que l'acident est à jamais celui des autres et que le jeu des probabilités se fera invariablement au détriment du prochain.

Pour ma part, je n'hésiterai pas à me ranger du côté de ceux qui estiment que cette attitude passive est en elle-même génératrice de nouveaux dangers et qu'elle est donc moralement condamnable. Je crois, cependant, que cette attitude est moins le fait de l'égoïsme que de l'inconscience ou de la méconnaissance, sinon de l'ignorance pure et simple, de l'ampleur de ce fléau et de ses conséquences sur le plan humain, médical, économique et social.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

L'occasion est excellente pour secouer les consciences en étant explicite. Si donc, au cours de cet exposé, je ne vous paraîtrai pas assez concis, ayez à l'esprit que les faits familiers aux hommes avertis ne font pas toujours partie du bagage du grand public.

L'imagination se laissant facilement capter par les chiffres, surtout s'ils sont impressionnants, j'estime qu'il est utile, pour aborder le sujet, d'aligner quelques faits statistiques.

Depuis 1956 les accidents de la circulation accusent une progression brutale dans tous les pays évolués. En général, cette progression varie entre 5 et 10% par an. Dans certains pays, le nombre des blessés et des tués a presque doublé entre 1956 et 1964.

Aux Etats-Unis le nombre des blessés de la route s'est élevé, en 1964, à 1.600.000 blessés et 43.000 tués. La même année, les pays de l'Europe des Six, la Grande-Bretagne, les Pays Scandinaves, le Danemark et la Suisse, ont enregistré 1.455.000 accidents routiers dont 48.000 à issue fatale. Tablant sur les prévisions de vente du marché automobile, on est d'accord pour prédire une augmentation sensible de ces chiffres pour l'année 1965.

Faut-il ajouter que notre pays suit l'évolution générale puisqu'il est archiconnu qu'en 1963 nous avions le redoutable privilège de figurer parmi le peloton de tête avec 3.876 accidents, 92 tués, 628 blessés graves et 1.621 blessés légers.

Dans le domaine des accidents du travail les courbes statistiques sont restées horizontales dans la plupart des pays européens; il n'en reste pas moins que, pour l'ensemble des entreprises des pays européens le nombre des accidentés et des tués est énorme.

A ce tableau également notre pays n'était pas mal placé avec 25.488 blessés et 32 tués.

Si l'accident du travail semble marquer le pas, les occupations agricoles, le travail au foyer s'avèrent de plus en plus dangereux. La prolifération des substances chimiques à usage agricole et domestique et l'abus des médicaments ont fait monter en flèche le nombre des intoxications aiguës. Des statistiques anglaises affirment que la fréquence des accidents

par intoxication est en passe d'égaler celle des accidents automobiles, et qu'il y a lieu de se faire à l'idée de devoir hospitaliser à l'avenir une personne sur mille pour intoxication aiguë.

Voilà pour les accidents qui répondent clairement à la définition classique de „la rencontre d'un facteur objet et d'un facteur sujet dans un milieu donné". Mais il y en a d'autres, qu'on a l'habitude de ranger parmi les maladies de la civilisation, mais qui, à vrai dire, cadrent parfaitement avec la définition de l'accident ordinaire. Ne citons que l'infarctus du myocarde, l'embolie artérielle, les accidents vasculaires, si peu fréquents il y a 50 ans et si nombreux aujourd'hui.

Les conclusions qui se dégagent de ces chiffres et données sont évidentes : Dans l'ensemble du monde civilisé le chiffre des accidents de toute espèce augmente à une cadence effrayante et notre propre pays n'échappe pas à ce phénomène général.

L'accidentisme ne saurait cependant être énoncé en termes quantitatifs seulement. Il a aussi des aspects qualitatifs dont l'incidence se révèle tout aussi néfaste. Il apparaît, en effet, que si les accidents augmentent en nombre, parallèlement ils deviennent de plus en plus graves, de plus en plus variés et de plus en plus difficile à soigner, en raison de la complexité des lésions ou des problèmes inextricables résultant de l'ignorance des causes et des origines du mal.

On s'explique facilement, au regard de ces deux aspects d'une évolution foudroyante, les déficiences si souvent décriées des services-secours actuels de la plupart des pays européens.

Le raz-de-marée des accidents a surpris tous les pays sans exception. Même les états qui se prévalent d'une médecine exemplaire et avancée éprouvent des difficultés sérieuses à répondre aux besoins sans cesse accrus par une augmentation parallèle et suffisante des moyens de secours. Et, il faut se l'avouer, la mise en place d'une organisation de secours parfaite, susceptible d'intervenir dans des délais utiles sur l'immensité des réseaux routiers, et de pourvoir, en un minimum de temps, à un maximum de soins et de chances de rémission à la gamme entière des „urgences", n'est sans doute pas pour demain. Les problèmes soulevés par l'irruption des exigences nouvelles, se révèlent en effet extrêmement complexes, et cela non seulement du point de vue de l'équipement en moyens de transport et de soins, du recrutement et de la formation des équipes médicales, de la répartition géographique et de l'articulation du réseau, mais aussi du point de vue méthodologique et juridique. Les difficultés de tous ces aspects s'aggravent enfin par le fait de tomber sous l'empire astreignant de la notion d'urgence :

urgence de l'appel,
urgence du rammassage,
urgence du transport,
urgence de la réanimation et
urgence des soins.

Comment s'étonner, à l'énoncé de tous ces problèmes, du désarroi, des hésitations et des erreurs de ceux qui s'y trouvent confrontés en tant que responsables médicaux ou politiques ?

Il est réconfortant de constater, cependant, que, peu à peu, la direction dans laquelle les solutions raisonnables doivent être recherchées, commencent à se préciser.

La médecine, comme toujours, a taillé les premiers sentiers en mettant au point les méthodes et l'équipement de secours, et en élaborant une doctrine des soins d'urgence, dont plusieurs points au moins semblent désormais acquis, à savoir :

1) que le „laisser faire" actuel ne saurait perdurer et que les secours doivent être organisés,
2) qu'il faut donner aux secours le caractère médical le plus élevé possible, et
3) que les hôpitaux chirurgicaux ont à prendre une part active à l'organisation des secours et qu'ils doivent, à cet effet, être équipés en fonction des problèmes qui se posent.

Enfin l'idée semble s'imposer — en France du moins — que les services d'urgence doivent être polyvalents afin de pouvoir faire face à des cas médicaux comme à des cas chirurgicaux.

Si l'unité des esprits n'est pas réalisée sur un certain nombre d'autres points, et notamment sur la question de savoir si l'organisation des secours doit envisager l'ensemble des urgences et non pas seulement les soins aux accidentés, il n'en reste pas moins que l'élaboration de cette doctrine, si imparfaite qu'elle soit, fournit aux pouvoirs publics les éléments indispensables à la détermination des lignes de force de leur intervention organisatrice et des mesures législatives que celle-ci comporte.

On sait que plusieurs de nos pays voisins peuvent déjà se prévaloir d'un certain nombre de réalisations méritoires, dont l'effet commence à se faire sentir de la façon la plus heureuse. La France est activement occupée à mettre en place un réseau expérimental d'antennes de réanimation routières et de centres d'accueil s'appuyant sur une ou plusieurs formations hospitalières. La Belgique, à son tour, peut se féliciter des progrès considérables qu'elle a réalisés par l'institution de son numéro d'appel unique, le „900", et par sa législation relative à l'aide médicale urgente, mesures qui apportent à ses sujets en détresse de sérieux bienfaits.

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Le moment est venu, pour nous également, de passer aux actes et de mettre en place une organisation rationnelle et cohérente pour les soins aux accidentés et aux cas urgents.

J'estime que je n'ai pas besoin de revenir sur les données quantitatives du problème que j'ai pu vous fournir en cours de route. Vous savez que les accidents du travail, de la route et ceux suscités par les maladies les plus diverses, font chez nous autant, sinon plus de victimes qu'ailleurs.

Pas besoin non plus, devant cet auditoire composé d'hommes avertis, de représentants des Assurances

Sociales, de médecins, de juristes et de délégués du monde ouvrier, de mettre en évidence la somme des souffrances physiques et morales qui se cachent derrière les chiffres du triste bilan qui nous est présenté chaque année, ou la signification économique qu'il revêt.

Si nous prenons conscience, une fois pour toutes, de l'ampleur de la saignée que subit le pays et si nous sommes tous d'accord pour admettre que „la façon dont les hommes sont assistés quand ils souffrent et quand ils meurent est l'un des signes les plus clairs du degré de civilisation d'une époque ou d'un régime", j'estime qu'il devrait être possible, dans des délais raisonnables, d'aboutir aux solutions qui s'imposent.

Certaines initiatives heureuses ont d'ailleurs déjà été prises. Je m'en voudrais de ne pas souligner ici les mérites du Ministère de l'Intérieur, de la Protection Civile et de certaines communes qui ont fourni une contribution appréciable à l'amélioration de notre potentiel ambulancier par l'acquisition de fourgons bien équipés et la formation systématique de nombreux secouristes en collaboration avec le Ministère de la Santé Publique. L'organisation de services d'urgence du dimanche tant par les médecins d'Esch-sur-Alzette que par ceux de la capitale, mérite à son tour d'être publiquement appréciée.

Il est incontestable, cependant, qu'en dépit de ces efforts, certainement très louables, le niveau d'ensemble de nos réalisations reste encore franchement insuffisant : L'organisation des phases successives de l'urgence : appel, ramassage, transport, réanimation, a bien subi un début d'exécution, mais elle est loin de répondre aux impératifs de la tâche qui exige un fonctionnement rapide, sûr et impeccable.

Je tiens à souligner que ces constatations, que d'aucuns trouvent peut-être sévères, ne constituent pas une appréciation des services et du dévouement de tous ceux qui se consacrent corps et âme à assurer actuellement le service d'urgence. Ils ont fait preuve, en maintes occasions, d'une intelligence et d'une présence d'esprit bien trop remarquable pour encourir le moindre blâme. Il ne sert à rien, néanmoins, de fermer les yeux sur les réalités, surtout si on est bien décidé de les changer.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

L'étude de la réorganisation nécessaire de nos services de secours médical d'urgence est en cours au sein d'une commission composée de médecins, de représentants de la Protection Civile, des Hôpitaux et de la Santé Publique. Il va sans dire que ces études, qui portent sur l'aspect technique, réglementaire et législatif du problème, s'avèrent difficiles, étant donné qu'il s'agit d'arriver à une conception satisfaisante du point de vue de l'accidenté, tout en tenant compte des conditions actuelles de l'exercice de la médecine et d'une organisation médicale hospitalière qui ne connaît pas le plein temps.

Dans le domaine technique la commission a pour tâche

d'harmoniser et de coordonner le réseau ambulancier du pays et de tendre à une standardisation du matériel et des brancards,

d'assurer une permanence de liaison des services médicaux, hospitaliers et ambulanciers et

d'installer un central téléphonique à numéro unique qui recevra et transmettra les appels de secours d'urgence.

Les progrès réalisés jusqu'ici sont encourageants et il est permis d'espérer que l'installation du central ne tardera pas à entrer dans la phase de la réalisation concrète.

Je ne cacherai pas, cependant, que des difficultés considérables restent à surmonter pour garantir un maximum d'efficacité à toutes les phases de l'urgence, y compris la réanimation et les secours proprement dits. Ces difficultés résident, d'une part, dans la pénurie d'anesthésistes-réanimateurs, de personnel infirmier et d'ambulanciers qualifiés et, d'autre part, dans la nécessité de pourvoir à l'équipement adéquat des hôpitaux d'accueil. Le Gouvernement s'efforcera de pallier ces déficiences dans la mesure du possible. Il veillera à ce que les cliniques chirurgicales soient équipées de stations de réanimation et qu'elles engagent un réanimateur qualifié. A condition de trouver la coopération des administrations intéressées, il s'efforcera, par la suite, d'implanter des services traumatologiques de conception moderne dans les grands centres hospitaliers d'Esch, de Luxembourg et d'Ettelbruck. Ce faisant le Gouvernement ne perdra évidemment pas de vue la question, si souvent débattue, de la création d'un centre hautement spécialisé de traumatologie.

Il va de soi que le service médical d'urgence proprement dit devra être étayé, sur le plan législatif et réglementaire, par de textes régissant notamment les conditions de fonctionnement des services, les rapports entre les services et le corps médical et définissant les circonstances dans lesquelles il pourra être fait obligation, aux médecins, de prêter leurs services.

Il est peut-être intéressant de mentionner que l'Association des médecins et médecins-dentistes a approuvé l'institution de l'aide médicale urgente, tout en soulignant cependant qu'elle se rallie, quant à l'organisation, „à la conception qui se fait jour en France". Reste à voir si cette conception est celle qui correspond le mieux aux besoins de notre pays.

Quoiqu'il en soit, je tiens à remercier l'Association de son adhésion au principe de la création de ce service absolument nécessaire.

Pour compléter ce tour d'horizon et puisque les études de ce congrès s'étendent également à ce sujet, il me reste à relever que le Gouvernement est parfaitement conscient du fait que l'importance de la rééducation professionnelle, en raison de l'accroissement général des accidents et de la pénurie de plus en plus grave de la main d'œuvre, va certainement s'accentuer dans les années à venir. Il ne tient pas pour exclu, dès lors, que le centre de réadaptation fonctionnelle de Mondorf, créé par Monsieur le Ministre Nic. Biever, ne soit un jour appelé à élargir son champ d'action. En attendant, le Gouverne-

ment est décidé de demander à la Chambre des Députés les crédits nécessaires pour la construction, à Mondorf-Etat, d'un bâtiment nouveau, permettant, entre autres, de mieux loger le centre actuel de réhabilitation fonctionnelle, tout en laissant les marges nécessaires en vue des fonctions nouvelles qu'il pourrait s'avérer utile de lui conférer.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Au risque de paraître long, je ne voudrais pas conclure cette préface à un congrès consacré à la lutte contre l'accident, sans insister une fois de plus, sur le fait que dans le domaine de l'accident, comme dans celui de la maladie, il ne suffit pas d'organiser des secours et de réhabiliter, mais qu'il faut avant tout prévenir.

L'action préventive doit d'abord s'efforcer à éliminer les risques et les dangers susceptibles d'engendrer l'accident.

Si vous me faisiez remarquer, dans cet ordre d'idées, que le Gouvernement devrait donner l'exemple en adaptant notre réseau routier dangereusement insuffisant aux besoins de l'heure, je ne pourrais que répondre que vous avez raison et qu'il s'efforcera de le faire.

Les statistiques concordantes établissent cependant que la majorité des accidents, tant routiers que du travail, ont leur cause dans le facteur humain. Il en découle que, sans cesser de rendre de plus en plus efficace les dispositifs de sécurité, il importe surtout de rechercher, pour les combattre, les causes d'accidents qui sont imputables à l'homme lui-même.

La lutte contre l'accident postule, enfin, un gros effort d'éducation. Tout en appréciant l'activité déployée, en ce domaine, par l'initiative privée et les Assurances Sociales, il s'agit de s'avouer qu'il reste encore énormément à faire.

Il s'agit d'alerter l'opinion publique; il faut arriver à créer une véritable hantise de l'accident, et une science de la prévention, psychologique aussi bien que technique. L'éducation est à commencer dès l'école, à poursuivre dans les centres d'apprentissage, dans les ateliers. Il faut à tout prix développer une discipline de la prévention qu'il ne sera pas exagéré de considérer comme un chapitre de la morale. Encore cette éducation ne devra-t-elle pas se limiter au personnel d'exécution; elle devra s'étendre aux cadres, aux chefs. On pense encore trop souvent rendement avant de penser sécurité, et si la plupart des patrons sont acquis à l'idée que leur responsabilité n'est pas à couvert quand ils ont indemnisé, trop d'entre eux n'en tirent pas encore toutes les conséquences en ce qui concerne l'étude rationnelle des rythmes de travail et l'aménagement des ateliers.

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de conclure en souhaitant que ce congrès soit fertile, qu'il parvienne à dégager des conclusions valables et qu'il puisse ainsi contribuer efficacement à faire reculer la mort, l'infirmité et la misère sociale. »

La séance inaugurale du congrès fut suivie d'une réception offerte en l'honneur des délégués étrangers et luxembourgeois au foyer du théâtre par la municipalité de la Ville de Luxembourg.

Les séances de travail du Congrès International de la Promotion du Travail et des Travailleurs eurent lieu ensuite à Mondorf-les-Bains, en présence d'éminents spécialistes de nombreux pays d'Europe qui ont échangé leurs expériences et étudié les différents aspects du problème de l'accident et de la réadaptation professionnelle.

Voici les noms des principaux conférenciers du congrès et le thème traité par chaque orateur :

M. le Docteur Virgilio d'Onofrino, Professeur de Médecine du Travail à l'Université de Gênes (Italie) : « De l'Accident à la Réintégration au Travail — Expériences du Service sanitaire dans le cadre d'une industrie sidérurgique. »

M. le Docteur Friedrich von Halle-Tischendorf de Bad Godesberg (Allemagne) : « Problèmes actuels du transport des blessés du lieu de l'accident au Centre de traumatologie. »

M. le Docteur J. Noppius, Directeur de l'Institut de Médecine, de Traumatologie et de Réadaptation professionnelle de Loverval (Belgique): « Les soins d'urgence aux blessés » — Présentation d'un film.

M. le Docteur Marcel Arnaud, Professeur à la Faculté de Médecine de l'Université de Marseille (France) : « Les polytraumatisés de la route — Secours et soins immédiats sur place et accueil hospitalier » — Projection de diapositives.

M. le Professeur Docteur Pierre Decoulx, Directeur du Centre de Traumatologie des Brûlés de Lille (France) : « Les accidents du tableau de bord au niveau du membre inférieur. »

M. le Docteur A. Wynen, Directeur de Clinique médico-chirurgicale à Braine - l'Alleud (Belgique) : « La traumatologie de la route. »

M. le Professeur Docteur Walter Ehalt, Directeur de Clinique chirurgicale à Graz (Autriche) : « Traitement et Réhabilitations des accidents graves de la route. »

M. le Professeur Docteur Ricardo Pollini, Directeur de Médecine générale à l'Institut National des Assurances à Rome (Italie) : « Aspects médicaux de la Réadaptation des handicapés. »

M. le Docteur Pierre Houssa, Directeur du Centre de Traumatologie et de Réadaptation de l'Hôpital Bruggmann à Bruxelles (Belgique) : « Considérations sur le reclassement social et professionnel des Handicapés du Travail. »

M. le Docteur K. Rejsek, Conseiller de Médecine du Travail et de Réadaptation auprès de l'Organisation mondiale de la Santé à Copenhague (Danemark) : « La réadaptation des hommes dispnéiques après les maladies chroniques des poumons. »

M. le Professeur Michel Mosinger, Directeur de l'Institut de Médecine du Travail et d'Hygiène industrielle à Marseille (France), était le rapporteur général.

Les rapporteurs de sections étaient : pour les accidents du trajet et de roulage : M. le Docteur Cour-

baire de Marcillat, Secrétaire général de la Fédération européenne de Réadaptation à Paris (France); pour la Traumatologie : M. le Docteur René Wiltzius, Médecin-chef à l'Office des Assurances Sociales à Luxembourg; pour la réadaptation : M. le Docteur Roger Nœsen, Médecin-Inspecteur près le Ministère de la Santé publique, du Travail et de la Sécurité sociale du Luxembourg, Directeur médical du Centre de Réhabilitation physique de Mondorf-les-Bains (Luxembourg).

Ajoutons ici qu'en marge des travaux du Congrès International de la Promotion du Travail et des Travailleurs, les congressistes furent les hôtes à dîner du Gouvernement luxembourgeois à Mondorf-les-Bains, le 12 mai, et qu'une réception fut également offerte en leur honneur par la municipalité de Mondorf en présence de M. Jean Linster, Bourgmestre de Mondorf-les-Bains, et M. le Dr René Koltz, Directeur de l'Etablissement thermal de Mondorf.

Les nombreux délégués visitèrent en outre les installations hydroélectriques de la station de pompage de Vianden et l'établissement thermal de Mondorf-les-Bains. Après une courte visite à Bettembourg et à Dudelange, les congressistes furent finalement reçus par la municipalité de la Ville d'Esch-sur-Alzette, en présence du bourgmestre M. Antoine Krier.

Cérémonie d'inauguration du Monument aux Morts et de l'aile nouvelle du Lycée de Garçons d'Esch-sur-Alzette

Le 15 mai 1965 a eu lieu à Esch-sur-Alzette, en présence de S.A.R. le Grand-Duc, l'inauguration du Monument aux Morts et de l'aile nouvelle du Lycée de Garçons.

A 10 heures, M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Education Nationale, M. Antoine Krier, Député-Maire d'Esch-sur-Alzette et M. Henri Koch, Directeur du Lycée de Garçons d'Esch-sur-Alzette, accueillirent S.A.R. le Grand-Duc à son arrivée devant le Lycée de Garçons et, après lui avoir présenté les membres du corps enseignant, conduisirent le Souverain dans la salle des fêtes où avaient pris place de très nombreuses personnalités, parmi lesquelles on remarquait notamment M. Marcel Fischbach, Ministre adjoint aux Affaires Etrangères et Ministre de la Forme Armée, M. Albert Bousser, Ministre des Travaux Publics et des Transports, MM. Nicolas Margue, Robert Schaffner et Emile Schaus, anciens ministres, Monseigneur l'Evêque de Luxembourg, le Grand Rabbin et le Pasteur de Luxembourg, les Chefs des Administrations de l'Etat et plusieurs Conseillers de Gouvernement, de nombreux députés, les membres du collège échevinal et du conseil communal d'Esch-sur-Alzette, toutes les notabilités de la Ville d'Esch-sur-Alzette, les directeurs des divers établissements d'enseignement, les parents des élèves disparus et les élèves du Lycée de Garçons.

Après l'exécution de l'hymne de la Maison grand-ducale, M. Henri Koch, Directeur du Lycée de Garçons, prononça une allocution dont nous reproduisons le texte ci-après :

« Altesse Royale,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,
Chers élèves,

Le Lycée de Garçons d'Esch-sur-Alzette est fier et heureux de célébrer en ce 15 mai, avec l'achèvement des travaux d'agrandissement, l'inauguration de locaux et d'installations qu'exige impérieusement l'enseignement scientifique moderne. Nous sommes heureux encore qu'il nous soit permis, en cette semaine d'anniversaires, de rappels et de commémorations, de remplir un devoir sacré et qui nous tient à cœur, celui d'inaugurer un monument pour nos héros qui, à peine plus âgés que nos élèves actuels, ont accepté le sacrifice suprême, pour que le Luxembourg demeure libre et indépendant.

Altesse Royale,

C'est pour nous un honneur insigne que notre jeune Souverain ait daigné participer à cette fête scolaire, malgré des obligations nombreuses et fatigantes. Vous avez été, Monseigneur, exilé comme certains de nos martyrs, vous avez été soldat comme la plupart d'entre eux. Vous avez été directement engagé dans les événements tragiques que nous évoquons. Nous sommes profondément touchés de vous savoir si près de nos souffrances et de notre deuil.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Nous sommes très sensibles à l'honneur que nous font les hautes personnalités qui ont bien voulu représenter en cette journée du Lycée de Garçons d'Esch-sur-Alzette le Gouvernement grand-ducal et les organismes politiques, religieux et économiques du pays. Qu'elles se soient associées à nous en ce jour de fierté et de deuil, qu'elles aient répondu à notre appel en si grand nombre, nous remplit de gratitude et nous encourage à continuer auprès de notre jeunesse l'humble travail quotidien de formation intellectuelle et morale.

La présence parmi nous de toutes les autorités scolaires du pays et de la plupart des anciens professeurs du Lycée de Garçons nous émeut profondément. Beaucoup d'entre eux ont été les professeurs de nos élèves martyrs.

Et vous tous qui avez accepté notre invitation, nous vous en remercions très sincèrement.

Altesse Royale,
Mesdames,
Messieurs,

Le Lycée de Garçons d'Esch-sur-Alzette veut s'acquitter aujourd'hui d'une dette de gratitude envers la communauté, envers le Gouvernement luxembourgeois et envers la Ville d'Esch-sur-Alzette. C'est la ville d'Esch-sur-Alzette, en la personne de son bourgmestre Monsieur Antoine Krier, qui a pris l'initiative des travaux d'agrandissement et de modernisation et les a menés à bon terme, encore que les charges financières en fussent écrasantes. Le Gouvernement, et surtout MM. Victor Bodson, Robert Schaffner et Albert Bousser, Ministres des Travaux Publics, MM. Pierre Frieden, Emile Schaus et Pierre Grégoire, Ministres de l'Education Nationale ont accordé une contribution financière de plus en plus importante, qui est actuellement de deux tiers des frais de construction.

Le 30 décembre 1954, M. l'architecte Chrétien Scholl fut chargé des plans. La construction commença le 10 avril 1957, la fête du bouquet fut célébrée le 29 novembre 1958. Mais les malheurs s'acharnaient sur les responsables des travaux : M. Robert Lanners qui était chargé des calculs statiques mourut subitement. M. Chrétien Scholl décéda à la fleur de l'âge. Puis, l'architecte de l'Etat-directeur, M. Hubert Schumacher, succomba, avant d'avoir vu la fin des travaux.

Les plans de l'architecte Chrétien Scholl furent exécutés par M. Gustave Pierrot, son collaborateur, sous la direction de MM. Robert van Hulle, architecte de la Ville d'Esch-sur-Alzette, Constant Gillardin, architecte de l'Etat, Henri Luja, architecte-urbaniste et leurs collaborateurs. La tâche de l'architecte n'était pas facile. La façade néoclassique, la disposition générale du bâtiment existant lui imposaient un cadre, le gênaient dans ses dispositions. Il fallait de l'ingéniosité pour marier le passé et le présent, la tradition et la conception moderne. Notre bâtiment d'école est resté un ensemble harmonieux, à défaut d'être homogène. Ce n'est pas un palais, mais un édifice fonctionnel, respectueux du milieu où il se trouve implanté, respectueux, avant tout, des nécessités scolaires.

Ce sont les pédagogues qui ont établi et défini les buts de la construction. Notre grande préoccupation a été d'offrir aux nombreux élèves qui se destinent à des études scientifiques, des laboratoires et des salles de travail de physique, de chimie, de biologie, spacieux, agréables et bien équipés.

Deux salles de dessin et une salle de chant et de musique ont été installées à l'étage supérieur. Un autre souci constant a été la santé de nos élèves, conditionnée par les exercices physiques. Notre salle d'éducation physique et le plateau de jeux qu'est devenue notre cour intérieure sont des réalisations valables et très utiles. Notre salle de fêtes sert de salle de réunion et de salle d'examen. Le préau est une salle de séjour, un foyer. Nous avons encore construit dix nouvelles salles de classe. Cette école est solide, utile et, surtout, elle reste à la mesure des enfants que sont nos élèves. Plus grande, elle risquera de se déshumaniser.

Aux entrepreneurs, aux techniciens, aux artisans, aux ouvriers qui ont accepté nombreux notre invitation, nous présentons nos remerciements et nos félicitations pour leur travail consciencieux.

Dans cette école agrandie et modernisée, nos professeurs enseigneront les connaissances de notre époque, ils les enseigneront d'une manière systématique, scientifique. Ils emploieront l'outillage perfectionné que la communauté met à leur disposition, à mieux servir l'esprit, à mieux cultiver l'intelligence de leurs élèves. Une jeunesse saine de corps et d'esprit, une jeunesse active et dynamique, voilà la fin de notre travail d'éducateurs.

Le'w Elteren, Bridder a Schwesteren vun eisen doudege Jongen,

Et sin elo 20 Joer datt de Krich aus ass a fir vill vun Iech ass d'Zeit beim Enn vum Krich stoe bliwen. Wéi Iere Jong net erem kom ass aus dem KZ, aus dem Zuchthaus, aus dem Emsiedlungslager, aus der Wehrmacht, aus dem Maquis, aus den alliéierten Armeen, aus dem Exil, sou wéi déi aner, sou wéi seng Komeroden, do ass eppes bei Iech gerass, do ass e Ressort gesprongen. Dir hat Iere Jong gepflegt a gehitt, Dir hat en an d'Schoul geschéckt fir him all Chancen ze gin op déi em sein Talent a sei Fleiss e Recht gin hun. Iere Jong huet un d'Freihét geglèwt, an un d'Kraaft vun der Wourecht an und dat Gudd am Mensch.

En ass an eng Welt an eng Zeit era geroden, wou d'Brutalitéit, an d'Lijen an den Haass dominéiert hun. En ass fir d'Recht a fir d'Hémecht agestanen mat senger ganzer jonger Persoun, mat sengem Glaw un den Herrgott a seng éiweg Uerdnong. Hien ass als Märtyrer gesturwen fir déi gudd Saach. An aus dem Bludd vun eise Märtyrer ass d'Freiheit erem operstanen.

Haut gi mir eisen doudege Jongen eng Plaz an eiser Schoul. Déi Plaz ass am Foyer, an der Stuff vun deser Schoul. Sou wéi an de Kirchen a Kapellen am Mettelalter d'Bibel a Fresken de Chreschten erzielt gin ass, sou soll de Mosaik, den de Foni Tissen geschafen huet, der heideger an dene kommende Generatiounen vu Stodenten erziele vun dene Komeroden déi hirt Liewe gin huen fir hir Hémecht. De Monument ass vun allem, wat de Foni Tissen als Artist geschafen huet, him dat allerléiwst. Eise Monument soll eis soen, wa mer et sollte je vergiessen, dat iwer aller Wessenschaft an Technik de Mensch stét, an d'menschlech Solidaritéit, an d'menschlech Freihét. »

Après un intermède musical, M. Antoine Krier, Député-Maire de la Ville d'Esch-sur-Alzette, prononça l'allocution suivante :

« Altesse Royale,
Excellences,
Monsieur le Directeur,
Messieurs les membres du curatoire,
Mesdames, Messieurs,
Chers élèves,

Comme élu de la population eschoise et comme bourgmestre de la ville d'Esch, j'avais eu l'honneur,

le 18 juillet 1951, de prononcer un de mes premiers discours officiels à l'occasion du Cinquantenaire du Lycée de garçons.

Dans ce discours, je m'étais référé aux initiatives de M. C. M. Spoo et à une revendication communale qui pourrait donner lieu à un jubilé de soixante-dix ans, puisque la délibération du conseil communal, réclamant la création d'une école industrielle à Esch-sur-Alzette, date du 4 mai 1895.

La réponse du Ministre d'Etat d'antan, M. Eyschen, a, par la suite, servi d'exemple à la politique gouvernementale sur le plan des écoles moyennes et professionnelles. Tout en reconnaissant le bien-fondé des revendications eschoises, la priorité restait acquise à la Ville de Luxembourg, où, en 1896, la construction de l'école professionnelle absorbait tous les crédits disponibles au détriment de la création de l'école industrielle d'Esch-sur-Alzette. Les Eschois attendaient et ne se décourageaient pas.

Le projet de loi sur la création de l'école industrielle ne prévoyait que 3 classes. Grâce aux interventions des députés Spoo, Welter, Alex Brasseur et Léon Metz, la Chambre votait, le 4 juin 1901, le projet amendé prévoyant 6 classes.

Permettez-moi de rendre un juste hommage à mes prédécesseurs en rappelant que le conseil communal d'Esch-sur-Alzette avait préparé l'installation de l'école industrielle par ses délibérations des 10 décembre 1900 et 22 avril 1901. Grâce à ces initiatives communales, les premières classes pouvaient déjà fonctionner dans l'ancien Hôtel de Ville à partir du 1er octobre 1901.

Un ancien professeur de notre lycée, l'inoubliable Marcel Reuland, avait écrit la Cantate pour les 50 ans du lycée. Il y a magistralement dépeint l'esprit des pères eschois :

« We' de Mensch fer d'plakegt Liewen
sech gewéért a groer Zäit
huet de Gèèscht mat hardem Striewen
d'Iwerhand em gin am Sträit.
Wat de Papp de Jong gele'ert,
huet de Jong rem weidergin;
vun dem klore Wuurt gefe'ert,
huet de Bléck me' klor gesin. »

Ce sont en effet les pères eschois et les pères de notre région industrielle qui ont insisté, en premier lieu, sur la nécessité d'une formation appropriée de leurs fils. L'avenir leur a donné raison, car le nombre des élèves est allé croissant, d'une centaine au début il atteint aujourd'hui près de 900.

Qui oserait de nos jours nier le rôle prépondérant du lycée qui a largement contribué à l'essor de notre économie et au développement de notre industrie.

L'histoire de notre lycée sera évoquée et a été évoquée de façon plus compétente que je ne saurais le faire. M. le Directeur vient de le prouver.

Je voudrais cependant rappeler l'apport de la Ville d'Esch qui n'a jamais lésiné sur les crédits à voter dans l'intérêt de la jeunesse, soulignant qu'elle a entamé avec courage la création et l'extension des installations et moyens d'étude.

A la prochaine rentrée, le lycée de garçons pourra fêter soixante-cinq années d'existence, d'expansion et de croissance :

— existence voulue et exigée par les Eschois;
— expansion conditionnée par les aspirations de nos classes laborieuses à une éducation et une formation plus poussées et plus complètes;
— croissance en nombre d'élèves et étendue des programmes d'étude.

Depuis 1901, le lycée a donc constamment dû se transformer pour accomplir le rôle social qui lui est dévolu. Cette adaptation sans cesse renouvelée aux exigeances croissantes a nécessité l'agrandissement des bâtiments. Les constructeurs ont voulu que la nouvelle annexe soit gaie, accueillante et ensoleillée. Ils ont pleinement réussi. Pour les travaux qui ont abouti à la présentation actuelle, je m'empresse donc de féliciter tous ceux qui en furent les artisans, à quelque titre que ce soit.

Dans son „Propos liminaire" M. Pierre Frieden avait écrit en 1951 : „Le lycée d'Esch n'a pas seulement un passé, il a une histoire. Il aura des traditions à partir du moment où professeurs et élèves prennent conscience de ce passé . . .".

Le lycée inaugure aujourd'hui un monument à la mémoire des élèves morts pour la Patrie, comme combattants, prisonniers, déportés et résistants.

Nous nous inclinons devant la douleur des parents qui ont dû consentir à cette offrande suprême. Notre admiration s'adresse au directeur, aux professeurs et aux élèves, unis pendant les années d'occupation, pour le bien et pour le pire, sauvant l'honneur de leur école dans un esprit libre, démocratique et courageux.

Il est indispensable de garder la mémoire de pareils sacrifices, de ces années qui auraient dû être pour ces jeunes étudiants les plus belles, mais dont ils firent l'offrande à la Patrie au nom d'un idéal de liberté et de paix.

Je tiens à rendre hommage à l'artiste qui a conçu ce monument digne et j'y associe tous ceux qui ont œuvré pour sa réalisation.

En se recueillant devant ce monument les élèves auront sous les yeux une page d'histoire féconde. Qu'ils puisent dans le passé glorieux de leurs anciens directeurs, professeurs et élèves, la conscience et l'orgueil de leur titre de lycéens d'Esch-sur-Alzette.

Ce monument reliera la gloire du passé au devoir du présent, comme aux espérances de l'avenir : devoir de maintenir ce même esprit de solidarité, de liberté, de démocratie; espoir de voir le lycée continuer son action avec le même bonheur que par le passé, grâce à la direction clairvoyante de M. Henri Koch.

Nous sommes heureux d'avoir trouvé l'appui moral de Son Excellence Monseigneur le Grand-Duc qui, à son avènement, avait souligné la nécessité „d'un effort considérable d'enseignement à tous les niveaux de formation".

Nous gardons confiance de voir à tout jamais supprimée la discrimination entre lycées, enseignement

professionnel et écoles primaires. Je m'adresse à Messieurs les Ministres du Gouvernement actuel en les engageant d'avoir à cœur de traiter toutes les villes et toutes les communes sur un pied d'égalité lors de la construction des écoles.

Esch, au même titre que les autres communes, a besoin de fonds et de crédits pour la création d'œuvres nouvelles au profit d'une meilleure protection des élèves et de la jeunesse. Nous avons besoin de crédits pour organiser les loisirs des jeunes et pour créer et favoriser toutes les installations aptes à en faire des hommes, sains de corps et d'esprit.

L'agrandissement du lycée est terminé.

De nouvelles réalisations au profit de notre jeunesse nous attendent.

Nous sommes prêts à les entamer, si les moyens ne nous font pas défaut.

Bon courage, Monsieur le directeur, MM. les professeurs et chers élèves.

Soyez assurés que la Municipalité est avec vous, que nous sommes avec vous de tout cœur pour la défense et l'expansion des institutions scolaires et pour garantir l'avenir de votre, de notre lycée. »

M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Education Nationale, s'adressa ensuite en ces termes à Son Altesse Royale et à la nombreuse assistance :

„Après avoir proclamé un hommage qui est dans tous les cœurs, descendons dans la modeste arène du gymnase pour proclamer une vérité qui est dans toutes les bouches.

„Le caractère de notre époque revendique une légitime influence sur le système de nos études.

„Nous vivons dans le siècle des merveilles. Les découvertes des lois de la nature inconnues à nos pères se succèdent sous nos yeux avec une étonnante rapidité et l'intelligence humaine les exploite au profit de la société avec une sagacité plus étonnante encore. Nous marchons à pas de géant à une domination inattendue sur les éléments les plus rebelles et les plus redoutables . . ."

Voilà les paroles, toujours valables, singulièrement actuelles, malgré leur siècle d'existence, qu'un de nos plus grands éducateurs a prononcées en 1858, lors d'une manifestation publique, comparable à celle que nous sommes en train de vivre. L'homme, malheureusement oublié, mérite que sa mémoire soit ravivée, tant devant la jeunesse étudiante qu'il n'a cessé d'aimer que devant les adultes qui, insensiblement, s'en vont pour rejoindre, dans les zones imprécises du souvenir, les maîtres de nos maîtres, créateurs et co-créateurs de notre patrimoine scolaire.

Onze lustres durant l'abbé Nicolas Muller a pu enseigner à l'Athénée de Luxembourg. Pendant quarante-trois ans il a dû assumer les responsabilités de la direction. Et trois quarts de siècle n'ont pas réussi à tarir l'intérêt qu'il portait à l'évolution constante de notre instruction publique, — de cette instruction qu'en orateur achevé, doublé d'un poète de qualité, il a su magnifier d'une façon surprenante. Surprenante ! J'emploie ce terme pour exprimer ouvertement le sentiment que j'éprouve, en constatant la profondeur effarante de l'oubli dans lequel peuvent se perdre les meilleurs de nos compatriotes, — et cela dans le domaine même où l'histoire fait partie (une partie vivante, je présume) des matières à enseigner et des connaissances à retenir.

Si je m'incline, en passant, devant ce formateur des jeunes, devant ce réformateur averti des méthodes d'enseignement, devant cette parsprototo admirable de notre caste des éducateurs, je le fais moins par souci de le rappeler à votre bonne souvenance que par sollicitude de vous montrer et, peut-être, de vous démontrer que les mêmes mots, exprimés à des intervalles de temps assez espacés et visant des situations totalement différentes, ont la propriété, inouïe en quelque sorte, de peindre exactement, dans l'imagination de l'auditeur, à l'entendement finement aiguisé, des états d'esprit contraires et des conditions de vie opposées.

En appliquant ses épithètes laudatives aux bouleversements sociaux et économiques, provoqués par l'invention du télégraphe et par la construction du chemin de fer, le directeur Nicolas Michel Muller ne cherchait qu'à interpréter les signes de son temps, en des termes que je dirais parfaitement appropriés, aujourd'hui, aux progrès autrement déroutants, réalisés dans le domaine de la cybernétique, de l'automation et des relations interplanétaires. Alors que la différence entre les deux révolutions techniques doit être caractérisée d'incommensurable, la façon de décrire l'une ou l'autre, par les moyens propres à l'homme instruit et émerveillé, est identique, tout comme la conclusion, à tirer de toutes les structures modifiées, conclusion se rapportant aux méthodes d'enseignement, n'a besoin d'aucun changement de texte.

Pour que les dispositions impératives d'une instruction publique efficace : formation de la personnalité, développement synchronisé de l'intellect, du cœur, de l'âme et du corps, élargissement progressif de l'horizon spirituel, clarté dans les raisonnements, affermissement du caractère, puissent opérer, avec le maximum d'attrait dans une atmosphère de cordiale coopération, il ne suffira, certes, pas de pratiquer les bonnes méthodes, chères aux péripatéticiens, mais il faudra une adaptation continuelle des matières à enseigner aux exigences des temps présents, compte tenu, évidemment, de la capacité d'absorption des élèves.

Dès lors, les modifications à apporter à l'état actuel des choses concernant, bien au-delà des questions à caractère strictement matériel, telles qu'elles se trouvent définies dans un ensemble de revendications, se rapportant à la création de cantines, à l'organisation du rammassage et des études surveillées, à la gratuité du matériel didactique, et à l'amélioration du système des bourses d'études, surtout la revision de la masse des disciplines pédagogiques et la mise en pratique d'autres moyens d'enseignement, techniques et psychologiques, qui, eux, d'une manière impérieuse, exigeront la solution du problème : faudra-t-il augmenter le nombre des doctrines et des sciences ou bien arrivera-t-on à retrancher du total cette partie négligeable qui permettrait l'addition toujours répétée de connaissances plus profitables, parce que plus à jour ?

La question ne sera donc pas de savoir si l'élève aura besoin du latin pour être ingénieur, ni s'il devra connaître le mécanisme des équations différentielles pour être à même, plus tard, de rédiger un rapport administratif; il s'agira, à chaque étape, d'inventer le langage pédagogique qui, au plus haut degré, intéressera le jeune, tout en le qualifiant pour définir son temps et pour exprimer ses propres peines.

Quel sera ce langage, en 1965, alors que cette manifestation publique se trouve placée, pour ainsi dire, sous le signe d'un Lunik ? Est-ce que la nouvelle formule des études programmées pourrait répondre, d'une manière satisfaisante, à cette question ? Faire de tout petits pas dans la poursuite de ses études; procéder soi-même, après chaque pas, au contrôle des matières apprises; rectifier automatiquement — à l'exemple du „feedback", tel que la cybernétique le pratique — ses erreurs; éprouver sans cesse le plaisir des découvertes; augmenter sa capacité d'apprendre; réduire son temps d'étude; faire du professeur un programmateur infatigable et un examinateur occasionnel; mettre à profit les moyens audiovisuels : voilà les caractéristiques d'un système qui, en flattant les facultés créatrices de l'individu, a la prétention de se faire meilleur serviteur de l'instruction et de l'éducation. Heureux, donc, les jeunes qui, en jouant, s'approprieront les mille et une règles du participe passé ! Heureux les élèves qui, par la simple manipulation d'un questionnaire, arriveront à percer les mystères de la logique mathématique !

Certes, il peut y avoir d'utiles raccourcis, à suivre sur le plan de l'enseignement par les générations montantes qui, demain, se plairont à agir en compétences réelles plutôt que de se faire les tenants d'une fonction sociale de prestige. Mais quel que soit le changement à opérer dans nos écoles, quelles que puissent être les adaptations scientifiques à faire, dans un bâtiment nouvellement construit comme dans une bâtisse repeinte, notre enseignement ne remplira son rôle essentiel que s'il parvient à initier les élèves aux sciences sociales par une formation humaine et civique de plus en plus accomplie. La voie qu'il suivra, à cette fin, forcera tout le monde de se souvenir de ceux qui, avant de tomber, ont accumulé des valeurs culturelles indicibles et de se rappeler le fait qu'au-delà des frontières de notre civilisation il y des millions de jeunes affamés, intellectuellement, moralement et spirituellement. Et ils sauront que plus ils thésauriseront sur le plan du savoir et des sciences, plus ils s'engageront, corps et âmes, dans le drame le plus atroce de l'humanité.

La seule chose que je puisse me permettre de souhaiter, à la fin de cette petite fête scolaire, sera la suivante : Que chacun de nous s'aperçoive de ses forces, de ses chances et de ses obligations envers soi-même et envers le prochain ! Et qu'il agisse en conséquence ! »

A l'issue de la séance académique, S.A.R. le Grand-Duc et les invités d'honneur se rendirent devant le Monument aux Morts érigé dans l'entrée principale de l'aile nouvelle du Lycée à la mémoire des élèves martyrs de la seconde guerre mondiale.

Dans un profond recueillement M. Marc Mertens, accompagné par la chorale du lycée, lut le poème « La Liberté » de Paul Eluard, et Jean-Claude Fandel évoqua les « Dreianzwanzeg Jongen » de Wëllem Weis. Le professeur Jean Turmes, ancien enrôlé de force, procéda ensuite à l'appel des élèves morts et disparus. L'appel de chaque nom fut accompagné d'un roulement de tambour.

Après que S.A.R. le Grand-Duc eut dévoilé le Monument aux Morts, Monseigneur l'Evêque de Luxembourg et Monsieur le Grand Rabbin dirent les prières devant une assistance émue.

La « Sonnerie aux Morts » et l'hymne national retentirent ensuite, puis S.A.R. le Grand-Duc déposa une gerbe de fleurs au pied du monument devant lequel il se recueillit longuement.

A l'issue de cette émouvante cérémonie S.A.R. le Grand-Duc et les personnalités visitèrent la nouvelle aile du Lycée de Garçons d'Esch-sur-Alzette.

Inauguration de la «Société Luxembourgeoise des Plastiques» à Redange-sur-Attert

Le 15 mai 1965 a eu lieu à Redange-sur-Attert l'inauguration de la « S. A. Solupla, Société Luxembourgeoise des Plastiques », en présence de Son Excellence le Baron François de Selys-Longchamps, Ambassadeur de Belgique, M. Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Intérieur, M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie, plusieurs Conseillers de Gouvernement et Chefs des Administrations de l'Etat, ainsi que des personnalités de la vie économique.

Des allocutions furent prononcées au cours de la cérémonie d'inauguration par M. Marcel Houart, Président du Conseil d'administration de la S. A. Solupla, M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie, M. Jean Erpelding, Bourgmestre de Redange-sur-Attert et M. Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution de M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale :

« Excellences,
Monsieur le Vice-Président du Gouvernement,
Monsieur l'Administrateur-Directeur,
Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs,

SOLUPLA, après une période de démarrage de sa production, fête aujourd'hui l'inauguration de ses nouvelles installations à Redange-sur-Attert. En ma qualité de Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie, j'ai tenu à être présent à une manifestation, qui suivant le programme proposé, se place dans une ambiance de réjouissance, mais qui documente aussi le vigoureux départ pris par une jeune industrie d'envergure moyenne, le développement qu'elle amorce d'ores et déjà et son optimisme dans l'avenir.

J'ai à cœur d'adresser en premier lieu des mots de remerciements et d'encouragements aux promoteurs de la Société Luxembourgeoise de Plastiques et plus particulièrement à son dynamique administrateur-directeur, Monsieur Marcel Houart.

Vos grands mérites dans la mise en œuvre de la nouvelle unité de production, tout comme ceux des promoteurs de la société-mère ISOBELEC, sont appréciés à leur juste valeur.

L'esprit d'initiative de l'entrepreneur, au sens économique du terme, reste toujours vivace et actif, peu importe qu'il se développe dans un cadre où les données changent, où les structures se transforment rapidement, où le progrès permet de voir plus clair dans ce qui existe et dans ce qui se fera dans un avenir à moyen terme.

La rationalité et la cohérence dans la vie économique sont en réalité complémentaires aux prévisions et au calcul économique de l'entrepreneur, dont l'initiative se déploie sur un marché et dans une ambiance de concurrence caractérisés par l'intégration en voie de progression irrésistible.

SOLUPLA contribue à enrichir et à diversifier notre potentiel économique. Les initiateurs de la nouvelle usine font ainsi preuve de l'excellent esprit propre à l'U.E.B.L. régénérée et revigorée.

Le Bourgmestre et les Echevins de la commune de Redange, de même que le secrétariat communal, ont des mérites certains dans la réalisation de cette usine, ainsi que le prouvent les travaux préparatoires et de mise au point et l'intervention dans les modalités de financement du complexe immobilier. Je tiens à le souligner publiquement et à rendre hommage aux représentants communaux.

L'inauguration que nous fêtons aujourd'hui me donne l'occasion de formuler quelques brèves considérations d'ordre économique.

La nouvelle unité de production s'ajoute comme chaînon dans tout le réseau industriel que nous nous efforçons de tisser et de renforcer.

La politique d'industrialisation n'est pas stoppée brutalement, bien qu'on le proclame quelque-fois erronément.

Le fait de marquer une pause de réflexion, d'établir le catalogue des liens de complémentarité souhaitables et nécessaires, d'examiner la carte des pôles de développement, de prendre conscience finalement des données économiques et sociales avec lesquelles toute entreprise doit compter, n'est pas synonyme ni de refus ni d'arrêt.

Tout en ayant conscience de la nécessité pour les entreprises nouvellement établies, formant une mosaïque riche et diversifiée, de se développer et de progresser, conformément au dynamisme que nous leur connaissons, je me rends compte qu'il reste l'un ou l'autre problème régional à résoudre, des structures à renforcer, des déficiences à corriger. Mes services compétents et moi-même sommes en train de nous y employer activement dans une vue d'ensemble.

SOLUPLA, avec son double volant de production, son caractère hautement technique et mécanisé, ses liens avec la maison-mère belge, présente bien des avantages dont l'intérêt économique mérite d'être signalé.

Les investissements en équipement dépassant actuellement 8 millions de francs, permettent la fabrication de matériel de signalisation en matières plastiques dont l'usage va en se généralisant. Les marchés pour ce produit fini sont donc largement garantis.

L'équipement mis en place a rendu et rendra possible sans doute, à l'avenir, une automatisation poussée et l'extension de la division „fabrication de compounds en chlorure de polyvinile".

En raison des liens d'intégration avec le groupe Isobelec, l'écoulement de ces demi-produits est assuré pleinement.

Tant le caractère technique d'une production hautement rationalisée, la fabrication d'un produit fini aux chances d'écoulement réelles que les liens d'intégration et l'orientation vers l'exportation présentent un intérêt économique évident et sont conformes à la politique d'industrialisation du moment.

Une trentaine de personnes ont trouvé un travail rémunérateur auprès de SOLUPLA, chiffre qui pourra encore augmenter ultérieurement. La société procure également du travail d'appoint à une série d'artisans locaux.

C'est déjà invoquer l'intérêt local et régional de cette entreprise très largement exportatrice. Dans une région qui manque d'activité industrielle et qui est par ailleurs assez défavorisée en ce qui concerne les moyens de communication avec les centres industriels, l'apport de cette entreprise en tant que cellule de production prend sa véritable signification. Il s'y ajoute que SOLUPLA a pris la relève d'une ancienne entreprise défaillante.

La commission spéciale de la loi-cadre d'abord, les Ministres compétents ensuite ont estimé à juste titre que l'installation de SOLUPLA à Redange était particulièrement apte à améliorer l'équilibre régional de l'économie nationale et à stimuler l'expansion. Je pense que ce pronostic, qui est par ailleurs à la base de l'appui du Gouvernement, s'avère rigoureusement juste.

D'ores et déjà, des investissements supplémentaires sont effectués, la capacité de production est accrue,

le chiffre d'affaires se précise sous forme de moyenne mensuelle appréciable. SOLUPLA a démarré et vit. En ce jour d'inauguration, nous lui souhaitons de progresser et de croître, au profit de Redange, de la région et de l'économie nationale.

Mesdames et Messieurs, en présence du programme chargé, j'ai hâte de terminer. Les organisateurs de l'inauguration ont choisi une formule qui tient largement compte de l'idée de festivité. La population local est invitée à y participer.

J'aime à croire et je souhaite que ce soit là un signe du rétablissement de l'équilibre régional mis en cause il y a quelques années, de la certitude acquise en ce jour, de l'espoir et de l'optimisme pour l'avenir. »

Nouvelles de la Cour

Le 20 mai 1965, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu Son Excellence Monsieur Manlio Brosio, Président du Conseil de l'Atlantique Nord, Secrétaire Général de l'O.T.A.N.

*

Le 24 mai 1965, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Révérendissime Monseigneur Silvio Oddi, Nonce Apostolique, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre de mérite civil et militaire d'Adolphe de Nassau.

*

Le 25 mai 1965, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Amin Moustafa Chaker, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Arabe Unie.

*

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Jahn Brochmann Halvorsen, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Norvège.

*

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Fuat Bayramoglu, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Turquie.

Conseil de Gouvernement

Réunions durant le mois de mai

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni le 21 mai 1965 sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Au cours de cette réunion, le Conseil de Gouvernement a eu un échange de vues sur les problèmes concernant Radio-Luxembourg et divers accords aériens.

Il a en outre délibéré sur divers problèmes concernant l'organisation du Conseil d'Etat.

Le Conseil de Gouvernement a également délibéré sur le régime des prix et du marché du gros bétail.

Il a pris des décisions sur l'installation des institutions européennes sur la base d'un premier rapport de la Commission de coordination instituée à ces fins.

Le Conseil a approuvé ensuite un projet de règlement grand-ducal rendant applicable l'arrêté grand-ducal du 18 juin 1953 portant exécution de l'article 1er de la loi du 29 août 1951 concernant l'assurance maladie des fonctionnaires et employés au personnel infirmier de la Maison de Santé d'Ettelbruck ainsi qu'un projet de règlement grand-ducal portant revision du tableau des maladies professionnelles donnant lieu à réparation conformément à l'assurance contre les accidents.

Finalement, il a approuvé un projet d'assistance technique au Rwanda et il a réglé un certain nombre de questions immobilières et des questions d'ordre intérieur relevant entre autre de la Protection Nationale.

Nouvelles diverses

Visite officielle à Luxembourg du Président du Conseil de l'Atlantique Nord

Les 20 et 21 mai 1965 Son Excellence M. Manlio Brosio, Président du Conseil de l'Atlantique Nord, Secrétaire Général de l'O.T.A.N., a fait une visite officielle à Luxembourg dans le cadre des visites qu'il entreprend actuellement dans les diverses capitales des pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

A son arrivée à l'aéroport de Luxembourg le Président du Conseil de l'Atlantique Nord a été accueilli par Son Excellence M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Marcel Fischbach, Ministre adjoint aux Affaires Etrangères, Ministre de la Force Armée et Mme Fischbach, M. Pierre Pescatore, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères, M. Paul Reuter, Représentant permanent du Luxembourg auprès de l'O.T.A.N. et Mme Reuter, M. le Colonel Robert Winter, Chef d'Etat-Major de l'Armée, M. Jean Wagner, Conseiller de Légation et M. Paul Mertz, Secrétaire de Légation. Le Président du Conseil de l'O.T.A.N. était accompagné de Mme Manlio Brosio, M. Gey, Chargé de missions au cabinet du Secrétaire Général, M. Kühn, membre de la Division politique de l'O.T.A.N. et Mlle Soncini, secrétaire privée.

Après les salutations, le Président du Conseil de l'Atlantique Nord passa en revue une compagnie de la Garde grand-ducale avec musique et drapeau, puis la colonne des voitures officielles se dirigea vers Luxembourg.

Vers 11 heures le Président du Conseil de l'O.T.A.N. eut une entrevue au Ministère d'Etat avec M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères.

A midi le Président du Conseil de l'O.T.A.N. déposa une couronne de fleurs devant le Monument du Souvenir où les honneurs militaires furent rendus par une compagnie de la Garde grand-ducale.

A 13 heures eut lieu au Palais grand-ducal un déjeuner offert par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur du Président du Conseil de l'Atlantique Nord et Madame Manlio Brosio.

Au cours de l'après-midi le Président du Conseil de l'O.T.A.N. eut une entrevue au Ministère d'Etat avec M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Intérieur, M. Marcel Fischbach, Ministre adjoint aux Affaires Etrangères, Ministre de la Force Armée, M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale, et plusieurs hauts fonctionnaires.

Dans la soirée le Président du Conseil de l'Atlantique Nord et Mme Manlio Brosio étaient les hôtes à dîner au Ministère des Affaires Etrangères du Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et Mme Pierre Werner.

A l'issue du dîner le programme prévoyait une visite de la Ville de Luxembourg illuminée.

Le 21 mai à 10 heures 30 une rencontre eut lieu au Ministère des Affaires Etrangères avec les journalistes luxembourgeois et les correspondants étrangers, au cours de laquelle le Secrétaire Général de l'O.T.A.N. s'est entretenu avec les représentants de la presse sur les problèmes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Le cortège officiel quitta Luxembourg ensuite en direction de Ehnen, en passant par Remich et en longeant la vallée de la Moselle. A Ehnen le Président du Conseil de l'O.T.A.N. et Madame Manlio Brosio furent les hôtes à déjeuner du Ministre de la Force Armée, Ministre adjoint aux Affaires Etrangères, et Madame Marcel Fischbach.

Au cours de l'après-midi l'hôte officiel du Luxembourg visita la station de pompage et la centrale hydro-électrique de Vianden.

Peu après 18 heures le Président du Conseil de l'Atlantique Nord prit congé des personnalités luxembourgeoises à l'aéroport de Luxembourg où les honneurs militaires furent rendus par une compagnie de la Garde grand-ducale. L'avion décolla de Luxembourg à 18 heures 30 en direction de Paris.

*

Les obsèques de M. Paul Finet

M. Paul Finet, membre et ancien président de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, est décédé à Luxembourg le 16 mai 1965.

M. Paul Finet fut membre de la Haute Autorité depuis son début en 1952, et de janvier 1958 à septembre 1959, il fut appelé à présider la Haute Autorité.

Les obsèques de M. Paul Finet eurent lieu à Luxembourg, le 22 mai, en présence de S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, représentant Son Altesse Royale le Grand-Duc, des représentants des institutions européennes, des membres du Corps diplomatique, des personnalités de la vie politique luxembourgeoise et des délégués des organisations patronales et syndicales des six pays de la Communauté européenne.

Les éloges funèbres furent prononcées par M. Jean Monnet, ancien Président de la Haute Autorité de la C.E.C.A., par M. Dino Del Bo, Président de la Haute Autorité de la C.E.C.A., et par M. Arthur Gailly, Président de la Centrale des métallurgistes de Charleroi, qui parla au nom des syndicats des mineurs et métallurgistes de la C.E.C.A.

L'inhumation de M. Paul Finet a eu lieu au cimetière Notre-Dame de Luxembourg.

*

La Commémoration
du 20e Anniversaire de l'Armistice à Luxembourg

Dans le monde entier la commémoration du vingtème anniversaire de l'armistice de la deuxième guerre mondiale a été célébrée au cours d'émouvantes cérémonies, en présence des plus hautes personnalités civiles et militaires.

A Luxembourg cet anniversaire a donné également lieu à différentes manifestations organisées par l'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois de la Guerre 1939-45 et des Forces des Nations Unies. Ces manifestations revêtirent un caractère tout particulier par la présence à Luxembourg d'une importante délégation de représentants de 19 pays membres de la Fédération Mondiale des Anciens Combattants qui, à l'issue de la onzième assemblée générale de la F.M.A.C. à Lausanne, où le Luxembourg était également représenté, avait fait un voyage d'études dans les trois pays de Benelux. Cette délégation comprenait les représentants des pays suivants : Australie, Brésil, Ceylan, Danemark, Finlande, Grèce, Guinée, Italie, Libéria, Madagascar, Malaisie, Niger, Nigéria, Pakistan, Sénégal, Sierra Leone et Turquie.

Dans la matinée du 7 mai les délégués de la Fédération Mondiale des Anciens Combattants, auxquels s'étaient joints le Général de Ridder, ancien Commandant de l'artillerie belge en Grande-Bretagne et le Lieutenant-Colonel Robert Hutchinson, l'un des libérateurs de Wiltz, étaient les hôtes de l'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois ainsi que de la Ligue Luxembourgeoise des Mutilés et Invalides de Guerre 1940-45, qui les conduisirent à Vianden pour visiter les installations de la station de pompage et la centrale hydro-électrique de Vianden, sous la conduite de M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Energie.

Au cours de l'après-midi, les délégués de la F.M.A.C. visitèrent l'aciérie de l'usine d'ARBED-Belval à Esch-sur-Alzette. A l'issue de cette visite, une délégation de la Fédération Mondiale des Anciens Combattants, acompagnée des membres du comité de l'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois et de la Ligue Luxembourgeoise des Mutilés et Invalides de Guerre, déposa une couronne de fleurs devant le monument aux morts d'Esch-sur-Alzette.

Après la visite du musée de la résistance, les anciens combattants furent reçus officiellement par la municipalité de la Ville d'Esch-sur-Alzette, en présence de M. Antoine Krier, Bourgmestre. Dans la soirée, les anciens combattants furent les hôtes à dîner de la direction de la Société ARBED, au Casino d'Esch-sur-Alzette.

La journée de commémoration du vingtème anniversaire de l'armistice, qui eut lieu le 8 mai, débuta dans la matinée par le dépôt de fleurs par une délégation de l'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois de la Guerre 1939-45 et des Forces des Nations Unies, sous la conduite de son président, le Lieutetant-Colonel Emile Krieps, devant le Monument de la Force Armée, le Monument du Soldat Inconnu au cimetière Notre-Dame, sur les tombes des aviateurs britanniques au cimetière de Hollerich et sur la tombe du Général Patton au cimetière militaire américain de Hamm.

Un service religieux fut ensuite célébré en l'Eglise St-Michel à Luxembourg, en présence de S.A.R. le Grand-Duc, des membres du Corps diplomatique résidant à Luxembourg, du Président d'honneur de la Chambre des Députés, du Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, du Ministre de la Force Armée, des représentants des Corps constitués et de très nombreuses personnalités civiles, militaires et religieuses. Parmi les invités étrangers on remarquait notamment : le Général Andrew P. O'Meara, commandant en chef de l'Armée américaine en Europe; le Lieutenant-Colonel Robert Hutchinson, un des libérateurs de Wiltz et officier commandant d'une unité blindée anti-char au début de l'offensive des Ardennes; le Général Eugster, ancien officier des « Irish Guards »; le Général Jean Piron, ancien commandant de la Brigade belge en Grande-Bretagne; le Général de Ridder, ancien commandant de l'artillerie belge en Grande-Bretagne; le Major-Général Danloy, attaché militaire auprès de l'ambassade de Belgique, ancien chef des commandos en Grande-Bretagne; le Général de brigade Obier, représentant le Général Massu, commandant la 6e Région militaire; le Colonel Remiens, commandant militaire de la Province du Luxembourg, les délégués des 19 pays de la Fédération Mondiale des Anciens Combattants, une forte délégation des Anciens Combattants Luxembourgeois, des mouvements de résistance et des associations patriotiques.

A l'issue du service religieux un imposant cortège se rendit à la place de la Constitution où eut lieu une émouvante cérémonie en présence de S.A.R. le Grand-Duc, des membres du Corps diplomatique et des personnalités civiles et militaires.

Autour du Monument du Souvenir étaient alignés les nombreux porte-drapeau des anciens combattants et des mouvements et associations patriotiques, ainsi que des détachements de la huitième Division d'Artillerie américaine, des « Cold Stream Guards », des « Irish Guards », de l'école des Cadres d'Arlon, de la 6e Région militaire française, du Bataillon d'artillerie luxembourgeois et de la Garde grand-ducale. Derrière le Monument du Souvenir flottaient les drapeaux des pays représentés à cette cérémonie de commémoration du vingtième anniversaire de l'armistice ainsi que le drapeau des Nations-Unies.

Après le dépôt de fleurs devant le Monument du Souvenir par S.A.R. le Grand-Duc et l'exécution de l'hymne national, le Souverain procéda à la remise de distinctions honorifiques.

Après que le Grand-Duc s'était entretenu longuement avec les commandants des détachements militaires étrangers et les délégués de la Fédération Mondiale des Anciens Combattants, un imposant défilé militaire eut lieu avec la participation des détachements américain, anglais, français, belge et luxembourgeois.

Un déjeuner réunissait à 13 heures les anciens combattants, les militaires étrangers et les invités d'honneur. Au cours de ce déjeuner des toasts furent portés par le Lieutenant-Colonel Emile Krieps aux Chefs d'Etat des pays représentés à Luxembourg à

l'occasion de la commémoration de l'armistice, et par Son Excellence le Baron François de Selys-Longchamps, Doyen du Corps diplomatique, à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Dans la soirée les « Chasseurs Ardennais » donnèrent un concert de musique militaire à la Place d'Armes en présence d'une nombreuse foule.

Journée de la Résistance

Le 31 mai 1965 a été célébré à Luxembourg, en présence de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince de Luxembourg, la « Journée de la Résistance », organisée chaque année par l'Union des Mouvements de Résistance Luxembourgeois. Cette année les mouvements de résistance ont commémoré à la même occasion le vingtième anniversaire de la libération des camps de concentration nazis.

Parmi les nombreuses personnalités qui assistèrent à la Journée de la Résistance on remarquait plusieurs représentants du Corps diplomatique, le Président d'honneur et le Président de la Chambre des Députés, M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Education Nationale, plusieurs députés, le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, ainsi que d'importantes délégations des mouvements de résistance, des diverses associations patriotiques luxembourgeoises et étrangères, ainsi que des anciens combattants.

A l'issue d'un service religieux à l'église St-Michel, une cérémonie eut lieu devant la « Croix de Hinzert » à Luxembourg, au cours de laquelle Son Altesse Royale Monseigneur le Prince de Luxembourg, Président d'honneur de l'Union des Mouvements de Résistance Luxembourgeois, entouré de M. Alphonse Osch, Président, et M. Nico Muller, Secrétaire Général de l'Union des Mouvements de Résistance Luxembourgeois, déposa une couronne de fleurs, tandis que retentit la « Sonnerie aux Morts ».

Ensuite Monsieur le Président Alphonse Osch prononça une allocution dont nous reproduisons le texte ci-après :

« Ce n'est pas en jetant un voile sur la vérité que nous garderons la confiance du Monde . . . Ce n'est pas nous qui suscitons les ombres, ce sont les ombres qui nous appellent et il n'est pas dans notre puissance d'échapper à leur emprise . . . »

Telles sont les paroles émouvantes qu'une haute personnalité a prononcées le dimanche, 25 avril, à Bergen-Belsen à l'occasion de la commémoration de la libération des camps de concentration nazis.

Il y a en effet 20 ans, des formes humaines sans regard, presque sans chair, sortaient de la Nuit et du Brouillard. Les cendres des déportés se sont mêlées à celles des millions d'autres victimes de la guerre, et déjà le souvenir de leurs sacrifices risque de s'estomper . . .

Et pourtant, 20 années n'ont pu faire l'oubli. Les survivants parlent encore d'un monde organisé par la dictature qui haïssait l'homme comme l'homme ne hait pas même les bêtes les plus féroces; un monde dans lequel il fallait d'abord dégrader, avilir, avant que ne fût donné le coup de grâce.

Comment oublier tout cela ? Nous serions des lâches et des ingrats, si nous étions capables de rayer de nos mémoires cette dure épreuve de l'histoire, si nous étions prêts à nous faire les complices muets de ceux qui osent déjà falsifier cette histoire.

Notre appel s'adresse donc à ceux qui auraient tendance à oublier ou à faire oublier, ne fût-ce que par égoïsme, par négligence ou par indifférence;

à ceux qui n'ont jamais compris;

à ceux qui ne comprendront jamais le prix de la liberté et ce que fut la Résistance, la vraie.

Nous sommes convaincus qu'il y a une leçon, poignante d'actualité, à tirer de l'histoire de la Résistance. Au moment où l'on voit, sous différentes formes, se développer une insidieuse propagande qui voudrait nier ou avilir l'élan patriotique et humain que fut celui des Résistants, nous proclamons tout haut que c'est nous qui avons eu raison. Et nous sommes fiers de rappeler ce dont les nôtres, dans un élan spontané sans précédent, ont été capables.

Que ce soit pour les jeunes une leçon de courage, de civisme et d'honneur.

Lorsque la nuit de l'occupation nazie s'étendait sur la Patrie, la Résistance fut le sursaut patriotique. C'est elle qui symbolisait l'ardent désir de la Nation de survivre et de revivre dans la Liberté.

20 ans après, les Anciens de la Résistance et de la Déportation sont plus que jamais convaincus que leur témoignage est édifiant et qu'il reste indispensable. Sinon, notre lutte aurait été vaine et le prix de nos souffrances trop élevé.

Puissent les hommes, puisse surtout la génération qui monte ne jamais l'oublier !

Car la paix se défend par la bonne volonté;

la patrie se mérite dans l'honneur;

la dignité se conquiert tous les jours et

la liberté — qui est le plus précieux, mais aussi le plus fragile des biens ici-bas — doit sans relâche être protégée par ceux qui désirent vivre debout.

C'est à ceux qui ne sont pas revenus, qui rendirent le dernier soupir dans l'effarante solitude de l'âme et du corps, c'est à ces êtres hissés par leur seule volonté au plus haut degré de l'héroïsme et qui ont inscrit au livre d'or de la Patrie les actes les plus purs de résistance physique et morale que nos pensées tristes et fidèles s'adressent en ce jour de commémoration.

Vous qui portez vos yeux sur cette humble croix de bois, souvenez-vous de ceux qui se sacrifièrent pour que VOUS viviez libres.

Que ce souvenir entretienne chez vous, et chez la jeunesse qui monte, le sentiment de l'horreur et de l'épouvante, des destructions massives, des tueries sans gloire qui vous feront haïr — peut-être pour toujours — ce terrible fléau qu'est la guerre de l'homme contre l'homme. »

*

Manifestations franco-luxembourgeoises d'amitié, de souvenir et de reconnaissance

Le 10 mai 1940 l'armée allemande franchissait les frontières luxembourgeoises et envahit le Grand-Duché de Luxembourg. Quelques heures après cette invasion, la population du bassin minier luxembourgeois se réfugiait en France où elle trouva un accueil généreux de la part des autorités et de la population de Saône-et-Loire, de l'Hérault, de la Haute-Saône et d'autres départements français.

Vingt-cinq ans se sont écoulés depuis l'exode de 1940. La population du bassin minier n'a pas oublié l'hospitalité française. C'est pour manifester sa reconnaissance et sa gratitude à l'égard de la France à l'occasion du 25e anniversaire de l'exode en France, que différentes manifestations d'amitié et de souvenir furent organisées dans le bassin minier, notamment les « Journées d'amitié franco-luxembourgeoise » à Belvaux-Soleuvre, la « Journée du Souvenir » à Dudelange et les « Manifestations d'amitié, de souvenir et de reconnaissance » à Esch-sur-Alzette.

Les Journées d'amitié franco-luxembourgeoise à Belvaux

Du 8 au 12 mai 1965 ont eu lieu à Belvaux-Soleuvre les journées d'amitié franco-luxembourgeoise, placées sous le haut patronage de Son Excellence M. Jacques-Emile Paris, Ambassadeur de France à Luxembourg, Son Excellence M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et de Son Excellence Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg.

Les hôtes français des départements de Saône-et-Loire, Hérault et Haute-Saône, conduits par M. le Dr Ferrière, Maire de Chauffailles, furent salués à leur arrivée devant l'Hôtel de Ville de Belvaux par M. Pierre Greisch, Bourgmestre de Sanem, en présence de toute la population, qui était venue pour accueillir leurs amis français.

Après les discours de M. Pierre Greisch et de M. le Dr Ferrière, la fanfare de Belvaux exécutait les hymnes nationaux français et luxembourgeois.

Dimanche, le 9 mai, la journée débuta par une messe solennelle en l'église paroissiale de Belvaux, suivie d'une cérémonie devant le Monument aux Morts, où des fleurs furent déposées, tandis que retentit la « Sonnerie aux Morts ». Cette cérémonie fut clôturée par l'exécution des hymnes nationaux.

Au cours de l'après-midi, le groupe folklorique « La Veillée » offrit un spectacle de danses et de chants devant l'Hôtel de Ville, et la musique militaire donna un concert comprenant des airs populaires français et luxembourgeois.

Vers 17 heures 30, un imposant cortège se dirigea vers la rue de Redange, où, en présence de Son Excellence M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, de Son Excellence Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, des personnalités locales et de la population, Son Excellence M. Jacques-Emile Paris, Ambassadeur de France à Luxembourg, dévoila une plaque qui donne à cette rue le nom de « Rue de France ».

Plusieurs discours furent prononcés à cette occasion par M. Jules Grandgenet, M. Roger Krier, Président du comité d'organisation, M. le Dr Ferrière, Maire de Chauffailles, Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, et M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. Ensuite eut lieu l'inauguration d'une plaque commémorative par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. Cette plaque porte l'inscription suivante :

1940—1965

Cette plaque a été inaugurée à l'occasion des Journées d'Amitié Franco-Luxembourgeoise du 8-12 mai, par la population de la commune de Sanem en souvenir du 10 mai 1940 et en témoignage de reconnaissance des réfugiés luxembourgeois envers le peuple français pour son aide généreuse pendant l'exode.

Après l'exécution des hymnes nationaux, une réception fut offerte en l'honneur des personnalités présentes par l'Administration communale de Sanem.

Le 10 mai, les hôtes français visitèrent le Musée de la Résistance à Esch-sur-Alzette, puis l'usine d'ARBED-Belval.

Dans la soirée, une cérémonie eut lieu au cimetière de Sanem où les tombes de trois soldats français, tombés en 1940, furent fleuries.

Le 11 mai le programme prévoyait une excursion à travers le Grand-Duché et une réception de la délégation française par M. Victor Abens, Bourgmestre deVianden, à l'Hôtel de Ville. A leur retour de Vianden, les hôtes français visitèrent les Caves coopératives de Wellenstein.

Le 12 mai, la délégation française prit congé des autorités de Belvaux et de la population avant de retourner en France.

Journée du Souvenir à Dudelange

En souvenir des soldats français tombés sur le sol luxembourgeois lors de l'invasion du pays, le 10 mai 1940, par l'agresseur nazi, et en hommage à la France qui avait accueilli si généreusement les réfugiés luxembourgeois sur son territoire, les Amitiés Françaises de Dudelange avaient célébré, le 15 mai 1965, en accord avec la municipalité de Dudelange, une « Journée du Souvenir », au cours de laquelle un cortège, composé de toutes les associations patriotiques et des mouvements de jeunesse de Dudelange, se rendit au Monument aux Morts, où des fleurs furent déposées par la Ville de Dudelange, les Amitiés Françaises et les Enrôlés de Force.

Le cortège se dirigea ensuite vers le nouveau cimetière où, devant les tombes de 21 soldats français, M. Jean Fohrmann, Député-Maire de Dudelange, prononça une allocution de circonstance. Au cours de cette cérémonie commémorative, des gerbes de fleurs furent déposées devant la nécropole du nouveau cimetière, tandis que la musique militaire du 151e Régiment d'infanterie français jouait la « Sonnerie aux Morts » et les hymnes nationaux français et luxembourgeois.

Un grand concert fut donné ensuite par la musique militaire du 151e Régiment d'infanterie français à la place de l'Hôtel de Ville, suivi d'un vin d'honneur, offert par la municipalité de Dudelange en l'honneur des personnalités françaises et luxembourgeoises.

Les manifestations à Esch-sur-Alzette

Le 18 mai, une délégation des maires du Département de l'Hérault arrivait à Esch-sur-Alzette, où elle fut reçue officiellement à l'Hôtel de Ville par M. Antoine Krier, Député-Maire d'Esch-sur-Alzette, en présence de M. Jacques Dircks-Dilly, Conseiller près l'Ambassade de France à Luxembourg, M. Victor Bodson, Président de la Chambre des Députés, M. Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Intérieur, M. le Dr Emile Colling, Ministre de l'Agriculture, M. Raymond Vouel, Secrétaire d'Etat à la Santé Publique, les membres du collège échevinal et du conseil communal, ainsi que des notabilités de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Les communes du Département de l'Hérault représentées aux manifestations à Esch-sur-Alzette étaient les suivantes :

La Ville de Montpellier et les communes de Bousquet d'Orb, de Gignac, de Clermont l'Hérault, de Frontignan, de Soubès, de St Guilhelm-le-Désert, de Sorbs, de Lauroux, de Le Caylar, de Castries, de Lodève, de St Michel d'Alajou, de St Etienne de Gourgs, de Ganges.

M. Antoine Krier souhaita la cordiale bienvenue à la délégation du Département de l'Hérault, en excusant l'absence de S. Exc. M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et S. Exc. M. Jacques-Emile Paris, Ambassadeur de France à Luxembourg, empêchés d'assister à cette réception.

Le maire adjoint de la Ville de Montpellier, le maire de Loubès et conseiller général de l'Hérault prononcèrent également des allocutions de circonstance.

A l'issue de la réception à l'Hôtel de Ville, une cérémonie eut lieu au Monument aux Morts où la délégation du Département de l'Hérault et les membres du conseil échevinal d'Esch-sur-Alzette, déposèrent des fleurs tandis que l'harmonie municipale exécutait la « Sonnerie aux Morts ». Une visite au Musée de la Résistance devait clôturer cette cérémonie.

Dans la soirée, un grand concert public de musique populaire française fut donné au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette par le grand orchestre de Radio-Télé-Luxembourg et la chorale municipale « Uelzecht », sous la direction de M. Pierre Cao.

Le 19 mai, la délégation du Département de l'Hérault visita l'usine d'ARBED-Belval, et au cours de l'après-midi, les maires français reçurent à l'Hôtel de Ville d'Esch-sur-Alzette les nombreux Eschois évacués chez eux en 1940.

A l'issue de cette sympatique rencontre au cours de laquelle de nombreux souvenirs furent échangés de part et d'autre, eut lieu au stade Emile Mayrisch une grande démonstration sportive, ainsi qu'une rencontre de football entre l'Entente Eschoise et le Stade Olympique Montpelliérain.

Le 20 mai, les hôtes français firent une excursion à travers les principaux centres touristiques du Grand-Duché avant de quitter Esch pour retourner en France.

Ajoutons ici que ces manifestations qui se déroulèrent dans une atmosphère très cordiale, ont contribué à renouer les liens d'amitié entre le Département de l'Hérault et la population eschoise.

Rappelons encore qu'une première délégation de Lodève, sous la conduite de M. Paul Coste-Floret, Député-Maire de Lodève et ancien ministre, avait déjà rendu visite à la Ville d'Esch-sur-Alzette du 7 au 11 mai 1965. C'est en effet à Lodève et dans les localités avoisinantes, que de nombreuses familles eschoises furent évacuées en 1940.

Au cours de cette visite à Esch-sur-Alzette, la délégation de Lodève fut reçue officiellement à l'Hôtel de Ville par le collège échevinal d'Esch-sur-Alzette.

Le programme de la visite comprenait notamment une soirée franco-luxembourgeoise et un concert de l'harmonie municipale au Théâtre municipal. Le dimanche 9 mai, un service religieux fut célébré à l'église Sacré-Cœur, suivi d'un dépôt de fleurs au Monument aux Morts et de la visite du Musée de la Résistance. Au cours de l'après-midi, les hôtes français visitèrent la Ville de Luxembourg et ensuite Mondorf-les-Bains, où ils furent reçus officiellement par le conseil communal de Mondorf. Après une visite de l'usine d'ARBED-Belval, suivie d'une réception par la direction des ARBED, et une réunion amicale dans la soirée du 10 mai, la délégation de Lodève quitta Esch-sur-Alzette le 11 mai.

*

La Réunion du Conseil de l'O.T.A.N. à Londres

Le Conseil de l'Atlantique Nord a tenu sa réunion ministérielle de printemps à Londres les 11 et 12 mai 1965. A l'issue de cette réunion un communiqué final ainsi qu'une déclaration des trois puissances sur l'Allemagne furent publiés par le Conseil. Nous en reproduisons les textes ci-après :

Le Conseil de l'Atlantique Nord a tenu sa réunion ministérielle de printemps à Londres les 11 et 12 mai 1965.

2. Au cours d'un large tour d'horizon international, les Ministres ont noté qu'aucun changement fondamental n'était intervenu en Europe. Il n'y a eu ni crise grave, ni affrontement majeur, et la tendance au développement des contacts entre l'Est et l'Ouest s'est maintenue.

3. Néanmoins, les causes essentielles de tension subsistent et l'on n'a guère enregistré de progrès vers leur suppression. L'Allemagne est toujours divisée, et les atteintes récemment apportées à la liberté des communications avec Berlin ont montré une fois de plus le danger de cette situation. Dans ces conditions, le Conseil s'est rallié à la déclaration que les Gouvernements de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique ont publiée le 12 mai 1965

(dont le texte est annexé à ce communiqué). En même temps, le Conseil a confirmé les termes de sa déclaration du 16 décembre 1958 relative à Berlin.

4. Les Etats membres demeurent résolus à travailler ensemble pour la paix, la liberté et le règne du droit suivant les principes fondamentaux de l'Alliance, et sont prêts à saisir toute occasion d'aboutir progressivement à une amélioration réelle des relations avec l'Union soviétique et les pays d'Europe Orientale. Les Ministres sont tombés d'accord sur la nécessité de continuer, au sein de l'Alliance, à étendre au maximum les échanges de vues et d'informations, et de maintenir la meilleure harmonie possible entre les politiques des pays membres.

5. Les Ministres se sont félicités des progrès de la consultation politique au sein de l'Alliance. Ils ont constaté avec satisfaction que la participation de Ministres et de hauts fonctionnaires venus des capitales aux réunions ordinaires du Conseil Permanent, pour discuter de questions présentant un intérêt particulier, était devenue plus fréquente. Ils ont également noté que le Conseil Permanent avait entrepris l'examen de l'état de l'Alliance dont ils l'avaient chargé lors de leur dernière réunion. Ils ont invité les Représentants Permanents à poursuivre cette étude en vue de présenter aux Ministres des suggestions qui puissent être examinées, le cas échéant, à la réunion ministérielle de décembre.

6. Les Ministres ont procédé à un large examen de la situation internationale, en portant spécialement leur attention sur les zones de tension ou de conflit telles que la Malaisie, le Vietnam, la République Dominicaine et certains pays d'Afrique, où de sérieuses menaces ont surgi contre la sécurité et la paix internationales. Ils ont réaffirmé le droit de tous les peuples de vivre en paix sous des gouvernements de leur libre choix.

7. Au sujet des relations gréco-turques, les Ministres ont pris note du rapport du Secrétaire Général relatif à la « mission de surveillance », qu'il continue de remplir conformément à la décision prise par les Ministres lors de la session ministérielle de La Haye. A l'occasion de la session ministérielle, des contacts ont eu lieu entre les Ministres des Affaires Etrangères de Grèce et de Turquie. Le Conseil en a pris acte et exprimé sa satisfaction, ainsi que son désir de voir ces contacts se poursuivre dans un esprit constructif, en vue de normaliser les rapports entre ces deux pays membres et de promouvoir l'amélioration de la situation à Chypre en soutenant les efforts de la Force des Nations Unies à Chypre. Il a également exprimé l'espoir que serait ainsi facilitée la recherche d'une solution concertée et équitable du problème de Chypre, conformément à la résolution correspondante du Conseil de Securité des Nations Unies.

8. Le vœu a été formulé que, sans préjuger la position juridique et politique d'aucun pays membre, une solution soit rapidement trouvée aux difficultés rencontrées par les Nations Unies, pour que cette organisation mondiale puisse jouer le rôle qui lui incombe dans la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales.

9. Les Ministres ont réaffirmé l'intérêt qu'ils portent à la stabilité et au progrès économique et social des pays en voie de développement.

10. Les Ministres ont déploré que si peu de résultats aient été obtenus dans le domaine du désarmement. Pour leur part, ils continueront leurs efforts pour aboutir, par des négociations sérieuses, à des mesures de désarmement assorties d'un contrôle international efficace. Ils ont également souligné l'importance d'éviter la dissémination des armes nucléaires.

11. Aussi longtemps que le risque d'une agression directe ou indirecte subsistera, la tâche primordiale de l'Alliance atlantique sera de maintenir un dispositif de défense aussi efficace pour dissuader un adversaire que pour répondre à une attaque, si elle venait à se produire. Le Conseil a exprimé l'espoir que la réuion des Ministres de la Défense convoquée à Paris, les 31 mai et 1er juin, aboutira à de nouveaux progrès dans l'étude des problèmes complexes et interdépendants qui se posent à l'Alliance en matière de stratégie, de besoins en forces et de ressources.

12. Une réuion du Conseil au niveau ministériel se tiendra à Paris en décembre 1965.

Déclaration des trois Puissances sur l'Allemagne

Les Gouvernements de la République française, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique ont récemment procédé de concert avec le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, à un nouvel examen du problème allemand et des perspectives d'une reprise des discussions à ce sujet avec le Gouvernement de l'Union soviétique. Ils l'ont fait en fonction des obligations et des responsabilités qui leur incombent depuis la fin de la seconde guerre mondiale en ce qui concerne l'Allemagne, y compris Berlin et ses accès, obligations et responsabilités qu'ils partagent avec le Gouvernement de l'Union soviétique.

Les trois Gouvernements considèrent en effet que, tant que ne sera pas intervenue une solution véritable du problème allemand, c'est-à-dire une solution fondée sur la mise en œuvre dans les deux parties de l'Allemagne du droit à l'autodétermination, la situation de l'Europe dans son ensemble restera indéterminée et que, par conséquent, la paix ne sera pas vraiment établie sur le continent. Cette solution est nécessaire non seulement dans l'intérêt du peuple allemand, qui demande sa réunification, mais dans l'intérêt de tous les peuples européens ainsi que des autres peuples intéressés.

Il est clair qu'il n'est possible de parvenir au règlement indispensable que par des voies pacifiques, et dans des conditions telles qu'il s'agisse d'un accord général assurant la sécurité de tous les Etats européens. Les trois Gouvernements sont assurés que le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, qui a renoncé solennellement à l'usage de la force, est d'accord avec eux sur ces points. Ils déclarent à nouveau que, dans l'intérêt même de la paix de l'Europe et du monde, les décisions nécessaires ne sauraient être indéfiniment ajournées.

*

Réunion des Ministres de la Défense de l'O.T.A.N.

A l'issue de la réunion des ministres de la défense des pays membres de l'O.T.A.N. à Paris, le communiqué suivant a été publiée :

« Les ministres de la défense des pays de l'O.T.A.N. se sont réunis à Paris le 31 mai et le 1er juin 1965 pour procéder à un échange de vues sur les problèmes de défense de l'alliance.

« Les ministres ont pris note des progrès accomplis depuis leur dernière réunion, en décembre 1964, dans l'examen qu'ils avaient confié au conseil permanent des problèmes importants et interdépendants de la stratégie des besoins en forces et des ressources. Ils ont chargé le conseil permanent de poursuivre, avec le concours des autorités militaires de l'O.T.A.N., ces travaux dont le rôle est particulièrement utile pour l'élaboration de plans qui assurent l'emploi le plus rationnel et le plus économique possible des ressources disponibles et permettent de disposer de forces destinées à prévenir toute agression et, au cas où la discussion échouerait, à même de réagir avec rapidité et efficacité.

« Les ministres ont réservé une attention particulière aux problèmes de défense de la Grèce et de la Turquie, compte tenu de la situation économique de ces pays.

« A l'issue de discussions approfondies et fructueuses, les ministres ont réaffirmé leur détermination de maintenir la capacité de défense de l'alliance et confirmé leur adhésion à la doctrine stratégique d'une défense vers l'avant. A cet égard ils ont aussi été d'accord pour que soit poursuivi l'examen d'une proposition visant à rechercher les moyens d'améliorer la consultation et d'étendre la participation des pays alliés intéressés en ce qui concerne l'élaboration des plans de forces nucléaires, y compris les forces stratégiques. »

*

Benelux

Le Groupe de travail ministériel de la Justice de Benelux s'est réuni le 10 mai 1965 au Secrétariat général de l'Union économique Benelux à Bruxelles sous la présidence de Monsieur P. Vermeylen, Ministre belge de la Justice. Messieurs Pierre Werner, Premier Ministre et Ministre de la Justice du Luxembourg, et I. Samkalden, Ministre de la Justice des Pays-Bas, assistaient également à la réunion.

Les Ministres ont pris connaissance de l'état des travaux de révision de la Convention et de la loi uniforme relative au droit international privé et ont demandé de terminer ces travaux en vue de leur prochaine réunion.

Ils ont donné mandat d'adapter à bref délai le projet de Traité Benelux relatif à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automobiles, et ce de façon à permettre la suppression du contrôle de cette assurance aux frontières intra-Benelux.

Les Ministres ont transmis pour avis au Conseil Interparlementaire de Benelux deux projets de lois-types concernant respectivement le contrat d'agence et la production.

Ils ont donné mission d'élaborer un Protocole additionnel au Traité instituant la Cour de Justice Benelux signé le 31 mars 1965, afin de définir les attributions de cette Cour en ce qui concerne l'interprétation des Conventions Benelux conclues antérieurement.

Ils ont examiné un grand nombre de problèmes ayant trait aux travaux dans le cadre du Conseil de l'Europe et de la C.E.E., en vue de coordonner les points de vue des trois pays. L'harmonisation du droit des sociétés dans la C.E.E. a spécialement retenu leur attention. Par ailleurs, les Ministres ont chargé les fonctionnaires de faire des propositions en vue d'une exécution uniforme dans les trois pays de la Convention européenne sur la responsabilité des hôteliers quant aux objets apportés par les voyageurs.

Enfin, les Ministres ont eu un échange de vues au sujet de la politique menée par chacun d'eux en matière de législation civile et pénale, en vue de l'harmonisation éventuelle d'un certain nombre de questions en ce domaine.

*

La Conférence du Rotary International à Luxembourg

Les 7 et 8 mai 1965 a eu à Luxembourg la 34e conférence du 162e district du Rotary International qui comprend 64 clubs de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg, placés sous la présidence de M. Josse Verbist (Belgique), actuellement Gouverneur de District.

Le but de la conférence était de faire un bilan de l'activité passée et d'établir un programme de l'activité future du District, en étroite connection avec celle des 11.955 clubs rotariens qui sont implantés dans 128 pays du monde entier. Ces clubs comprennent actuellement 556.000 rotariens qui, sous la présidence de Charles W. Pettengill (du Rotary de Greenwich, dans le Connecticut), unissent leurs efforts individuels pour réaliser dans la vie privée et publique et dans le domaine professionnel, l'idéal rotarien qui se résume, on le sait, dans la devise « servir ».

La conférence du Rotary à Luxembourg a été ouverte au cours d'une assemblée plénière par M. Pierre Ludwig, Président de la 34e conférence du 162e district, en présence de 1.000 rotariens et de nombreuses personnalités luxembourgeoises, parmi lesquelles on remarquait notamment M. le Dr Emile Colling, Ministre de l'Agriculture, et M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie.

C'est M. Joka Wertheim, Président du club luxembourgeois, qui souhaita la bienvenue aux nombreux rotariens au nom des trois clubs luxembourgeois.

Des réunions de commissions et de groupes d'études eurent lieu par la suite et les travaux furent clôturés par une assemblée plénière au cours de laquelle M. Albert Wehrer, membre luxembourgeois de la Haute

Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, prononça une allocution sur le thème suivant : « Problèmes européens et mondiaux dans l'évolution du siècle. »

Plusieurs cérémonies, réceptions, visites, fêtes folkloriques et causeries eurent lieu en marge des travaux de la conférence à Luxembourg.

La conférence du Rotary fut clôturée par une « soirée du Gouverneur » au nouveau Théâtre municipal de Luxembourg, au cours de laquelle le grand orchestre de Radio-Luxembourg et la chorale mixte du Conservatoire de la Ville de Luxembourg, sous la direction du maître Louis de Froment, exécuta la Rhapsodie Rotarienne, composée par M. J.-P. Kemmer, et dédiée à M. Marco Schaeffer, Président du club de Luxembourg qui est décédé quelques jours avant la réunion. Ajoutons pour terminer que M. le Dr Jean Henry, du club d'Eupen-Malmédy, a été élu aux fonctions de Gouverneur du 162e District du Rotary pour l'année 1965-1966.

*

L'économie luxembourgeoise en 1964
et ses perspectives pour 1965

Dans le « Bulletin du STATEC » N° 3 de 1965, le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques a publié un article sur l'économie luxembourgeoise en 1964 et ses perspectives pour 1965. Cet article, que nous reproduisons ci-après à titre de documentation, est basé sur les travaux du groupe de travail institué en juillet 1963 et chargé d'élaborer un budget économique.

L'évolution en 1964

L'économie luxembourgeoise a été caractérisée en 1964 par une expansion très vive de la demande globale. Celle-ci a été liée tout d'abord à l'évolution dynamique de la demande extérieure, les marchés mondiaux de l'acier ayant connu depuis novembre 1963 une reprise assez rapide.

Les exportations de marchandises ont augmenté de plus de 15% en valeur et de 12 à 13% en volume; la progression des tonnages expédiés à destination des pays tiers a été particulièrement vive; par contre les prix ont augmenté plus faiblement à la grande exportation qu'à l'intérieur des marchés de la C.E.E.

Les exportations de services se sont développées favorablement quoique le progrès soit moins rapide que pour les biens matériels; les nuitées de touristes dans les hôtels et pensions ont dépassé de 10% leur niveau de 1963.

Cette évolution de la demande extérieure est allée de pair avec une expansion assez vigoureuse de la demande intérieure.

Les dépenses de consommation privée ont augmenté fortement sous l'impulsion de l'amélioration substantielle des revenus des ménages. L'accroissement des revenus disponibles des ménages est dû surtout à une majoration de plus de 12% de la masse salariale, alimentée à la fois par la poursuite de la hausse des salaires et par une nouvelle progression de l'emploi. Bien que les arriérés des majorations de traitements publics dus au titre de l'année 1963 aient été réglés en grande partie dès la fin de 1963, leur impact conjoncturel se situe surtout en 1964. Pour le personnel des communes, les arriérés — de l'ordre de 100 millions de francs — ont été réglés entièrement au cours du premier semestre de 1964. L'accroissement de la masse des salaires et traitements tient aussi à la progression conjoncturelle des primes de rendement dans l'industrie sidérurgique et au déclenchement de l'échelle mobile. Rappelons que celle-ci avait joué en mai et en septembre 1963, les effets affectant encore partiellement l'année 1964 et qu'elle a de nouveau joué en juin et décembre 1964. L'augmentation globale de la masse salariale en 1964 du fait de l'échelle mobile, est de l'ordre de 3%. Par suite de la réforme du régime des pensions et des allocations familiales, les revenus de transfert ont augmenté de près de 30%. Enfin, les revenus de la propriété et de l'entreprise ont également progressé plus vivement qu'en 1963, en raison de la pression exercée par la demande.

Les ventes de voitures, de postes de radio et d'appareils de télévision qui ont augmenté respectivement de 36%, 41% et 68%, sont des indicateurs de l'expansion de la consommation privée et témoignent en outre de l'influence exercée par la forte expansion de la masse des revenus disponibles sur le chiffre d'affaires du commerce.

Les dépenses de consommation des administrations ont continué de s'accroître, encore que leur rythme d'expansion ait marqué un ralentissement par rapport à 1963 du fait que la majorité des arriérés de traitements de la fonction publique a été décaissée en 1963[1]). En volume, la consommation publique pourrait avoir augmenté de 2 à 2,5%, alors que le taux de progression annuel, calculé sur une plus longue période n'est que de 1,5% en moyenne; cette différence résulte d'engagements plus importants de personnel en 1964.

La formation brute de capital fixe ne devrait avoir que faiblement augmenté en valeur. En effet, si les dépenses d'investissement ont poursuivi leur expansion au niveau de certaines industries nouvelles et du secteur public, elles ont été régressives dans l'industrie sidérurgique. La forte progression par rapport à 1963 des investissements sous forme de construction s'explique surtout par les pertes de production subies par suite des rigueurs exceptionnelles de l'hiver 1962/63; malgré la hausse très accentuée des coûts, la demande d'investissements sous forme de logements s'est maintenue à un niveau élevé.

De même que les importations, l'offre intérieure s'est développée rapidement en 1964, et cela malgré les tensions observées sur le marché du travail.

L'année 1964 était caractérisée par une reprise de l'augmentation des effectifs ouvriers dans l'industrie. Cette évolution est due en premier lieu à un nouvel

---

[1]) Alors que la statistique budgétaire est établie par exercice de 17 mois (janvier à mai de l'année suivante), il est nécessaire de se baser sur l'année civile dans les études de conjoncture. Il en résulte que l'effet des sommes décaissées au cours de l'exercice peut se situer dans l'année suivante.

accroissement du nombre des travailleurs étrangers; dans une mesure restreinte elle résulte d'une participation féminine plus grande à la production. Les mesures de libéralisation prises en faveur de l'immigration et le renforcement de la campagne de recrutement de travailleurs, notamment dans les pays excédentaires en main-d'œuvre étaient de nature à améliorer la situation du marché de l'emploi.

La production d'acier brut a atteint le chiffre record de 4,56 millions de tonnes, soit une augmentation de 13,1% par rapport à 1963 (4,03 millions de tonnes). Pour la production industrielle dans son ensemble l'accroissement est de l'ordre de 9%. Encore l'actuel indice de la production industrielle sous-estime-t-il légèrement l'évolution réelle puisqu'il ne tient pas compte de l'activité des industries nouvelles et d'autres modifications de la structure industrielle. L'indice de la construction enregistre une progression de 7,5% — en réalité le progrrès pourrait être de 9 à 10%, compte tenu notamment des constructions pour compte propre effectuées par certaines industries nouvelles.

L'activité dans le secteur des services a continué de se développer.

Seule la production agricole a été légèrement régressive (—3,5%) par suite de la sécheresse de l'été, qui a affecté la production végétale et celle du lait.

Sur la base des indications disponibles, on peut estimer que l'accroissement du produit intérieur brut à prix constants est d'environ 6% en 1964 par rapport à 1963[2]). En valeur, il dépasse 10%.

Les importations ont également augmenté notablement suite au regain d'activité dans l'industrie sidérurgique et à la progression de la consommation privée. Au 1er semestre de 1964 les importations en provenance de la Belgique (de même que les exportations vers la Belgique) dépassaient de 24% leur niveau du 1er semestre 1963. Pour le matériel de transport la progression atteignait même 73%. D'après les indications partielles disponibles les importations en provenance de la R. F. d'Allemagne semblent également s'être développées quoique moins fortement que celles en provenance de la Belgique. Relevons que 38% environ des importations de marchandises proviennent de la Belgique et 36% environ de la R. F. d'Allemagne.

---

[2]) Du fait des dimensions restreintes de l'économie luxembourgeoise et de sa dépendance toujours prononcée à l'égard des marchés internationaux de l'acier, la prévision est plus difficile au Luxembourg que dans les autres pays de la C.E.E.

En 1963 le groupe de travail avait tablé pour 1964 sur une augmentation de 2% du produit national brut à prix constants. L'augmentation réalisée a été effectivement de 6%. Aucun expert — ni des Communautés européennes ni des milieux sidérurgiques — n'avait prévu l'évolution. Nous estimons que le budget économique luxembourgeois n'était pas mauvais pour autant; en effet il avait prévu plusieurs mois à l'avance une certaine reprise en sidérurgie ainsi que de fortes tensions en matière de prix. L'ampleur effective de la reprise confirme toutefois qu'une très grande prudence s'impose au Luxembourg lors de l'établissement des prévisions.

L'année 1964 était marquée par des tensions graves dans le domaine des prix, qui ont subi les effets de la pression de la demande et des coûts, de l'augmentation des impôts indirects et du renchérissement des produits importés. Les tensions ne se sont traduites que partiellement par des hauses effectives de prix, du fait de l'existence de mesures de contrôle et de surveillance décrétées par l'Etat. Dans l'ensemble, les prix à la consommation ont progrssé plus portement qu'en 1963. Le coût de la construction a également continué d'augmenter.

Le financement des dépenses publiques n'a pas posé de problème particulier de trésorerie. A la fin de 1964 le budget ordinaire accusait un excédent appréciable et l'exercice 1964 sera sans doute clôturé sans déficit du budget ordinaire. La dette publique se situait au 31 décembre 1964 à un niveau voisin de celui enregistré un an auparavant. Un emprunt de 400 millions de francs a été lancé au début de 1965 et est destiné au financement du budget extraordinaire de 1964. Le solde du déficit de l'exercice 1964 ne paraît pas devoir être assez important pour entamer sérieusement le boni reporté des exercices antérieurs.

Perspectives pour 1965

Les perspectives pour l'année 1965 dépendent, en grande partie, des tendances qui caractériseront le marché mondial de l'acier.

Compte tenu d'une stabilisation probable de la production sidérurgique, le progrès de l'économie luxembourgeoise dépendra de l'activité dans les autres secteurs, notamment de l'implusion donnée par les industries nouvelles. Dans ces conditions, l'accroissement du produit intérieur brut à prix constants pourrait être de l'ordre de 1%.

La demande

Même si la conjoncture mondiale reste orientée à l'expansion, non seulement dans les pays industriels, mais également dans les pays en voie de développement, il ne faut guère s'attendre à voir cette évolution favoriser autant qu'en 1964 les exportations. En effet, la sidérurgie luxembourgeoise exporte environ un tiers de ses produits sur le marché mondial où elle est exposée à la concurrence des pays tiers, laquelle ne se limite pas seulement à des effets quantitatifs; la concurrence des prix est plus importante encore. En raison de l'offre excédentaire mondiale d'acier, les prix du marché mondial sont en général des prix à la marge de la rentabilité.

Malgré une évolution relativement favorable de la production au premier trimestre, la plupart des experts admettent qu'il y a lieu de s'attendre en 1965 à une stabilisation de la production annuelle d'acier, les prix du marché mondial sont en général des prix à la marge de la rentabilité.

Malgré une évolution relativement favorable de la production au premier trimestre, la plupart des experts admettent qu'il y a lieu de s'attendre en 1965 à une stabilisation de la production annuelle d'acier brut au niveau atteint en 1964. En ce qui concerne l'évolution des prix des produits sidérurgiques, un léger fléchissement n'est pas improbable.

Par ailleurs les remboursements au titre de l'impôt sur le chiffre d'affaires pour les produits exportés, mesure prise au milieu de 1964, sont de nature à améliorer la position compétitive des activités exportatrices.

La contribution des industries nouvelles aux exportations s'accroîtra d'une façon notable grâce à la mise en activité de nouvelles unités de production.

Les perspectives d'évolution de la demande intérieure laissent escompter une expansion plus faible que l'année précédente.

Eu égard à la progression sensiblement moins forte des salaires et des revenus de transfert, la croissance de la consommation privée se ralentira. En volume le progrès pourrait être réduit du fait de la poursuite probable de la hausse des prix.

La progression en valeur de la consommation publique marquera un net ralentissement. Pour la première fois son volume diminuera sous l'effet de la réduction de la durée du travail dans l'administration publique (—5%), qui ne sera sans doute pas compensée par un accroissement équivalent de la productivité.

Les dépenses pour la formation brute de capital fixe devraient diminuer, en volume et même en valeur, par suite du fléchissement probable des investissements sous forme d'équipement. En effet, les projets d'investissements des industries nouvelles — Société Electrique de l'Our, Du Pont de Nemours — sont déjà pour une large part réalisés, il en résulte une réduction des investissements de ce secteur qui ne sera pas entièrement compensée par de grands travaux tels que l'achèvement prévu pour 1965 du port de Mertert et la construction d'une adduction d'eau du barrage d'Esch-sur-Sûre vers le centre et le sud du pays; comme, d'autre part, les investissements des sociétés sidérurgiques ont tendance à régresser, les investissements globaux des entreprises devraient se réduire sensiblement de 1964 à 1965. Par suite de la hausse du coût de la construction, le volume des investissements sous forme de logements n'augmentera plus. Les dépenses d'investissement des administrations publiques ne subiront sans doute pas de changement notable.

L'offre

En ce qui concerne l'emploi, on estime que le nombre des salariés augmentera de 1000 unités en 1965. Cet accroissement sera dû au solde positif des migrations de travailleurs et, dans une proportion plus faible, aux transferts à l'intérieur de la population active ainsi qu'à une participation féminine plus grande à l'activité de production.

La durée annuelle du travail par salarié, qui avait augmenté en 1964 par suite du supplément d'heures de travail dans l'industrie sidérurgique et — grâce aux conditions climatiques favorables — dans la construction, diminuera probablement en 1965 sous l'influence de la réduction réglementaire ou contractuelle de la durée du travail dans certains secteurs, notamment dans l'administration publique et l'industrie lourde.

Sur le marché du travail, les tensions devraient pouvoir se relâcher légèrement sous l'influence des difficultés conjoncturelles que connaît actuellement l'économie italienne et des mesures restrictives décrétées en Suisse en ce qui concerne la main-d'œuvre étrangère. Il ne faut pas oublier cependant que cette situation est temporaire et que le recrutement de main-d'œuvre étrangère qualifiée continuera de se heurter à des difficultés du fait que les réserves traditionnelles tendent à s'épuiser.

Compte tenu de la stabilisation probable de la production sidérurgique, l'augmentation de la production industrielle globale, sous l'effet du démarrage de l'activité d'industries nouvelles au cours de 1965 sera limitée. La production agricole pourrait se relever de 2 à 3% au moins en raison des tendances de la production animale et des conditions climatiques relativement défavorables ayant prévalu en 1964. Dans la construction, le niveau d'activité ne s'écartera guère de celui de 1964. En ce qui concerne les services, la valeur ajoutée en volume restera probablement au même niveau qu'en 1964; en effet, sous l'influence de la progression plus faible de la consommation privée et de la production industrielle, l'activité d'un certain nombre de branches des services se développera aussi plus lentement; d'autre part, le taux de croissance sera négatif dans l'administration publique par suite de la réduction de la durée du travail.

Alors qu'en 1964, les importations se sont accrues très vivement en valeur, la progression sera plus faible en 1965 sous l'effet des facteurs que l'on vient d'indiquer ainsi que d'une demande d'équipements moins importante.

L'équilibre

Quoique le taux d'épargne des particuliers ne semble pas avoir augmenté et qu'il ait même peut-être diminué au début de 1965, malgré la forte progression des revenus personnels, la pression de la demande globale s'atténuera légèrement en 1965. En dépit de cet affaiblissement, les facteurs tant extérieurs qu'intérieurs, qui tendent à la persistance de la hausse des prix, pourraient de nouveau exercer une forte influence. En effet, l'augmentation des coûts salariaux sera encore vigoureuse et la tendance à la hausse des prix des produits finis importés se poursuivra certainement dans l'avenir immédiat. La suppression de certaines subventions en faveur de l'agriculture renforcera encore l'incidence de ces facteurs sur le niveau des prix.

D'autre part, les termes d'échange se détérioreront probablement par suite de la stabilisation, voire du fléchissement éventuel des prix des produits sidérurgiques, en moyennes annuelles 1965 et 1964.

On peut estimer que — sauf détérioration des marchés de l'acier — l'économie luxembourgeoise connaîtra une certaine expansion en 1966 grâce à la production de deux entreprises nouvelles de l'industrie chimique, mais en 1965 l'économie luxembourgeoise sera caractérisée par une croissance très faible accompagnée d'une détérioration des termes de l'échange et de tendances à la hausse des prix.

Il en résulte que les objectifs majeurs de la politique économique devront être l'expansion et la stabilisation des prix.

Compte tenu de la prédominance toujours très marquée de l'industrie sidérurgique, il échet de continuer les efforts tendant à la diversification de la structure industrielle ainsi qu'au recrutement et à la formation professionnelle de la main-d'œuvre nécessaire.

Du point de vue de la stabilisation des prix, une politique budgétaire prudente s'impose toujours, notamment dans le domaine des dépenses de consommation et de transfert. Pour les dépenses publiques d'investissement qui avaient été freinées à la suite de la recommandation du Conseil de la C.E.E. du 15 avril 1964 au sujet des dispositions à prendre en vue du rétablissement de l'équilibre économique externe et interne de la Communauté, un assouplissement des restrictions peut être envisagé, compte tenu de l'atténuation des tensions sur le marché du travail. La propension à épargner des ménages devrait être stimulée par des initiatives appropriées. Les mesures plus spécifiques envisagées par le Gouvernement en vue de la stabilisation des prix complètent utilement ces mesures de caractère global. Enfin il convient d'améliorer encore l'arsenal des instruments de politique conjoncturelle à la disposition des autorités.

*

Visite à Luxembourg des élèves-officiers de Saint-Cyr

Le 5 mai 1965 la promotion 1965 de l'Ecole Militaire inter-armes de Saint-Cyr a visité le Luxembourg au cours du voyage d'études que les jeunes militaires entreprennent généralement à la fin de leurs études.

Après avoir visité les installations de la Moselle canalisée, les 170 élèves de Saint-Cyr se rendirent à Luxembourg où eut lieu une cérémonie devant le Monument du Souvenir, en présence de M. Marcel Fischbach, Ministre de la Force Armée, de Son Excellence M. Jacques-Emile Paris, Ambassadeur de France, du Colonel Robert Winter et du Colonel Oscar Heldenstein, respectivement Chef d'Etat-Major et Chef d'Etat-Major adjoint de l'Armée luxembourgeoise. Au cours de cette cérémonie le Général Alain de Boissieu, Directeur de l'Ecole Militaire de Saint-Cyr, déposa une couronne de fleurs devant le Monument du Souvenir à la mémoire des volontaires luxembourgeois des guerres de 1914-18 et 1939-45, tandis que la musique de la Garde grand-ducale exécutait la « Sonnerie aux Morts ».

Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France et Madame Jacques-Emile Paris donnèrent ensuite une réception dans les salons de l'Ambassade de France en l'honneur des élèves-officiers de Saint-Cyr, en présence de nombreuses personnalités civiles et militaires luxembourgeoises.

Ajoutons encore qu'au cours de leur voyage d'études au Luxembourg, les élèves-officiers assistèrent à une conférence faite par M. Paul Weber, Conseiller d'Etat, sur la situation économique du Grand-Duché.

*

Congrès de la Représentation Commerciale à Luxembourg

Les 14 et 15 mai a eu lieu à Luxembourg le congrès de la Confédération Internationale de la Représentation Commerciale de la Communauté Européenne (C.I.R.C.C.E.), sous la présidence de M. Henri Paul Le Ferme (France), en présence d'une centaine de délégués représentant les pays de la Communauté Economique Européenne et la Suisse.

Au cours de la séance inaugurale, le Président de la Confédération Internationale fit un large exposé sur le thème suivant : « Le Représentant, l'Europe et l'Entreprise. »

Les travaux du congrès ont porté essentiellement sur l'établissement d'une législation internationale pour les représentants salariés, et sur l'élaboration d'un statut professionnel.

A l'issue de leurs travaux les délégués ont adopté la motion suivante :

Les délégués de la C.I.R.C.C.E., réunis en congrès international les 14 et 15 mai 1965, à Luxembourg,

— Décident de poursuivre leur action pour l'obtention d'une législation internationale pour les représentants salariés : contrat, harmonisation des salaires et des avantages sociaux.

— Constatant que les textes déposés à la Communauté de Bruxelles en 1959 — projet du statut professionnel et carte d'identité internationale — sont pris en considération par la commission de la C.E.E. La C.I.R.C.C.E. se tient à la disposition de la commission de la C.E.E. pour collaborer aux textes définitifs.

— Affirment dans le développement de l'économie européenne l'utilité incontestable des techniciens du commerce et de la vente que sont les représensants pour l'extension des échanges internationaux.

— Font confiance aux dirigeants de la C.I.R.C.C.E. pour la réalisation des buts poursuivis en vue de l'édification d'une Europe nouvelle et fraternelle dans la prospérité et dans la paix.

Le Mois en Luxembourg (mois de mai)

1er mai : Dans différentes villes du pays ont lieu des manifestations à l'occasion de la Fête du Travail.

A Luxembourg a lieu le Slalom International Automobile pour la Coupe d'Europe des Ecuries, placé sous le haut patronage de S.A.R. le Prince Charles.

2 mai : A l'occasion de l'assemblée des Médaillés de la Reconnaissance Française, la Grand-Croix de cet ordre est décerné à la Ville d'Esch-sur Alzette.

3 mai : Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, le « Schauspielhaus » de Bochum joue la pièce « Wilhelm Tell » de F. Schiller.

A Echternach le violoniste Boleslaw Zochowski donne un récital organisé par les Amitiés Françaises.

4 mai : A la Chambre de Commerce à Luxembourg M. l'abbé Albert Delcourt fait une conférence sur le thème : « L'Apparition de la vie sur la terre. » Cette conférence est organisée par la société Teilhard de Chardin.

5 mai : A la Chambre de Commerce à Luxembourg M. Marcel Slumey, avocat à la Cour d'Appel de Bruxelles, fait une conférence, avec projection de films, sur les Indes et la Thaïlande.

Au Musée de l'Etat le « Trio ad Artem » donne un concert de musique anglaise. Ce concert est organisé par le British Club of Luxembourg.

7 mai : A la Galerie d'Art de la Villa Vauban a lieu l'inauguration de la 8e exposition numismatique, organisée par le Cercle Numismatique du Grand-Duché de Luxembourg en collaboration avec la Section Numismatique de la Ville de Luxembourg. Les 17 vitrines de l'exposition donnent une rétrospective sur le monnayage à travers les siècles.

Une délégaion d'anciens combattants soviétiques séjourne à Luxembourg à l'occasion du 20e anniversaire de la fin de la deuxième guerre mondiale.

8 mai : A la Galerie municipale d'Art à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage d'une exposition de trois peintre italiens; M. Jean-Mario Berti, M. Fernand Chevrier et M. Elio Marchegiani.

Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette, l'Harmonie municipale, placée sous la direction de M. Arnould Tanson, donne un concert de gala à l'occasion de la clôture de la saison théâtrale.

Au Foyer de l'Ingénieur à Luxembourg a lieu une causerie de trois savants soviétiques : M. Zikow, docteur en sciences techniques, professeur à l'Université de Moscou, membre de l'Académie, parle sur le développement de l'industrie chimique en U.R.S.S.; M. Solianik Krasso, docteur en sciences techniques, professeur à l'Université de Léningrad, parle sur l'enseignement technique en U.R.S.S.; M. Perox, chef pilote de l'aviation antarctique soviétique, parle sur l'aviation antarctique en U.R.S.S.

A la cathédrale Notre-Dame de Luxembourg a lieu l'ouverture solennelle de l'Octave en l'honneur de Notre-Dame de Luxembourg.

A Luxembourg a lieu une conférence du 162e District du Rotary International.

Au Cercle municipal à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre allemand Hannes O. Weber.

Visite à Luxembourg d'une délégation soviétique composée d'écrivains, d'artistes peintres et de journalistes. Cette visite est organisée par les Amitiés Luxembourg-U.R.S.S.

9 mai : Visite officielle de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à Wiltz.

Au grand auditoire de Radio-Télé-Luxembourg le « Columbus Boychoir » donne un concert, placé sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur des Etats-Unis.

La population de Belvaux-Soleuvre fête le 25e anniversaire de son évacuation en France. Parmi les personnalités qui assistent à ces cérémonies on remarque M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, et Son Excellence M. Jacques-Emile Paris, Ambassadeur de France. La musique de la Garde grand-ducale, sous la direction du Capitaine Norbert Hoffmann, donne un concert. Des discours sont prononcés par M. Jules Grandgenet, M. Roger Krier, Président du comité d'organisation, Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. Ensuite est inaugurée une plaque commémorative par M. Pierre Werner.

10 mai : Au Théâtre municipal de Luxembourg le « Bernhard Theater de Zurich » joue la pièce « Meine Schwester und Ich ».

11 mai : Au Foyer du Théâtre municipal de Luxembourg a lieu la séance solennelle d'ouverture du 4e Congrès international de la promotion du travail et des travailleurs.

14 mai : A l'ancien Théâtre de Luxembourg le « Cercle d'art dramatique d'expression française des Communautés européennes de Bruxelles » joue la pièce « Genousie » de René de Obaldia.

15 mai : A Esch-sur-Alzette a lieu l'inauguration du monument aux morts et de l'aile nouvelle du Lycée de Garçons, en présence de S.A.R. le Grand-Duc.

A la Galerie Paul Bruck à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre yougoslave Maksim Krstulovic.

16 mai : Visite officielle de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à Grevenmacher.

A l'occasion de la traditionnelle Journée médicale, organisée par la Société des Sciences médicales du Grand-Duché de Luxembourg à Mondorf-les-Bains, sous les auspices de M. Nicolas Biever, Ministre de la Santé Publique, M. le Dr Hans Jesserer, de Vienne, et M. le Dr Léon Mischotte, de Bruxelles, font des exposés sur la thérapeutique de l'ostioporose et sur la lymphographie dans la polyarthrite rhumathoïde.

17 mai : L'Administration des Postes et Télécommunications émet un timbre commémoratif à l'occasion du 100e anniversaire de l'Union Internationale des Télécommunications.

A Mondorf-les-Bains a lieu la Journée des Bourgmestres en présence de M. Henry Cravatte, Ministre de l'Intérieur, et M. le Dr Emile Colling, Ministre de l'Agriculture. A cette ocasion M. Raymond Vouel, Secrétaire d'Etat à la Santé Publique, fait une conférence ayant pour sujet : « Les Communes et la Santé Publique. »

18 mai : Au Théâtre municipal d'Esch-sur-Alzette a lieu une soirée d'amitié franco-luxembourgeoise. Au programme figure un concert de musique française donné par le grand orchestre de Radio-Télé-Luxembourg et la chorale municipale « Uelzecht ».

Au Foyer Européen à Luxembourg Mme Suzanne Labin fait une conférence sur le thème : « Le Vietnam et la guerre subversive contre le monde libre. » Cette conférence est organisée par le Comité atlantique luxembourgeois.

19 mai : Au Casino à Esch-sur-Alzette M. le Dr Wisner, du Centre national de la recherche scientifique à Paris, parle des différents problèmes que pose la nouvelle science appelée « Ergonomie ».

20 mai : Au Théâtre municipal de Luxembourg, le « Paranjoti-Chorus » de Bombay donne un grand concert de bienfaisance. Ce concert est placé sous le haut patronage de Son Excellence M. Krishen Behari Lall, Ambassadeur de l'Inde, de M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Culturelles, et de la Municipalité de la Ville de Luxembourg.

21 mai : Au Théâtre municipal de Luxembourg le « Düsseldorfer Schauspielhaus » joue la pièce « Prinz Friedrich von Homburg » de Heinrich von Kleist.

Au Cercle municipal de Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du portraitiste Demetrio Stefanoff.

23 mai : A Luxembourg a lieu la procession solennelle de clôture de l'Octave en l'honneur de Notre-Dame de Luxembourg.

24 mai : Au cinéma Capitole à Luxembourg la British-Luxembourg Society, la Ligue luxembourgeoise des Prisonniers Politiques et Déportés (L.P.P.D.) et l'Association des Anciens Combattants organisent un gala de cinéma avec la projection du film « The Finest Hours », basé sur les mémoires de Sir Winston Churchill. Cette soirée est organisée au profit du Sir Winston Churchill Memorial.

Au Casino Syndical de Bonnevoie M. le professeur Norbert Stelmes parle sur les voyages de l'espace.

A la Galerie d'Art d'Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition du peintre italien Carlo Ciocca.

25 mai : Au Théâtre municipal de Luxembourg le groupe théâtral de Bonn présente l'opéra « Don Giovanni » de W. A. Mozart.

Au Cercle municipal de Luxembourg M. Gaetano Salvetti parle sur la poésie italienne contemporaine.

27 mai : Au Théâtre municipal de Luxembourg le « Philadelphia String Quartet » donne un concert placé sous le haut patronage de Son Excellence M. l'Ambassadeur des Etats-Unis et sous les auspices de l'American-Luxembourg Society.

A Pétange les passeurs et filiéristes français, belges et luxembourgeois commémorent le vingtième anniversaire de la Libération en présence de M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Education Nationale, et de plusieurs autres personnalités. A l'issue d'un service religieux célébré par Mgr Jules Jost, des cérémonies ont lieu devant le Monument Chauvin, devant la Borne du Passeur, devant le Monument américain et devant le Monument aux Morts de Pétange, au cours desquelles des fleurs sont déposées par les personnalités et les délégations des passeurs et filiéristes étrangers et luxembourgeois.

A Luxembourg a lieu l'ouverture de la XVIIe Foire Internationale.

28 mai : Au Théâtre municipal de Luxembourg, le « Birmingham Repertory Company » joue la pièce « Heartbreak House » de G. B. Shaw.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg M. A. Bahu, Directeur du Bureau Universitaire de Statistique et de la Documentation scolaire et professionnelle de Nancy, fait une conférence sur le thème : « La formation des cadres supérieurs scientifiques en France et dans les pays voisins. »

Au Foyer du Théâtre municipal de Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'art luxembourgeois, en présence de M. Marcel Fischbach, Ministre de la Force Armée, de M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie, de Mgr l'Evêque de Luxembourg et de nombreuses autres personnalités.

29 mai : A Pétange a lieu le vernissage de l'exposition du peintre luxembourgeois Mars Schmit.

30 mai : Visite officielle de S.A.R. le Grand-Duc à Clervaux.

A Luxembourg a lieu la célébration du Memorial Day.

IMP. P. LINDEN LUXEMBG.